8 Djoumada El Thani 1432 - Mercredi 11 Mai 2011 - N°14199 - Nouvelle série - www.elmoudjahid.com - ISSN 1111-0287

EL MOUDJAHID

LA REVOLUTION PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE

REUNION DU GOUVERNEMENT LUNDI PROCHAIN

LE CODE DE WILAYA AU MENU

● LES PROJETS DES GRANDES INFRASTRUCTURES, HYDRAULIQUE ET TRAVAUX PUBLICS, EXPOSÉS

● PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES INSTANCES ÉLUES

C'est dans la perspective d'« accélérer le rythme» des décisions prises par le dernier Conseil des ministres, que deux réunions hebdomadaires sont désormais programmées avec les ministres.

C'est un agenda chargé qui attend le gouvernement puisque plusieurs dossiers sont prévus au menu de cette réunion, notamment celui de l'avant-projet de nouveau code de wilaya. Un code que le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, s'était engagé à réformer dans son discours à la nation, le 15 avril dernier, en même temps que celui de la commune.

Page 3

LOUH L'A ANNONCÉ

UNE TRIPARTITE LE 28 MAI



C'est finalement le 28 mai prochain que la concertation tripartite (Gouvernement-UGTA-Patronat) devrait se tenir, a appris *El Moudjahid*. Cette rencontre, prévue et annoncée récemment par le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, lors du dernier Conseil des ministres, sera exclusivement consacrée aux moyens de soutenir le développement de l'entreprise et la promotion d'un climat plus propice à l'investissement et à l'activité économique en plus d'une tripartite sociale, en septembre. Cette réunion sera consacrée aux problèmes sociaux, a ajouté la même source.

Page 3

RÉUNION MINISTÉRIELLE DU G8 POUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

COMMENT COUPER L'HERBE SOUS LES PIEDS DES NARCOTRAFIQUANTS

La réunion ministérielle du G8 consacrée à la lutte contre le trafic transatlantique de la drogue, qui s'est ouvert hier à Paris (France) en présence des ministres de l'Intérieur des pays directement concernés par ce fléau, membres du G8, d'Amérique latine et d'Afrique dont l'Algérie représentée à cette occasion par Daho Ould Kablia, présente un intérêt indéniable. Un rendez-vous qui intervient dans un contexte marqué par une nette hausse du trafic de la drogue si l'on se fie aux statistiques hallucinantes présentées par le directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) qui participe à cette réunion.

Page 32



M. Ould Kablia aux côtés des ministres français de l'Intérieur et de la Justice

REPRÉSENTANTS D'INSTITUTIONS PUBLIQUES ET CONSULTANTS AU FORUM D'EL MOUDJAHID

EMPLOI DES JEUNES

Un intérêt soutenu de l'Etat

Page 7

CNAC

Nouveau mode d'emploi

Page 6

LE MINISTERE DE LA SANTÉ L'A ANNONCÉ

AUGMENTATION moyenne allant jusqu'à 70 % pour tous les corps

Page 5

MARCHÉ DES TÉLÉCOMS EN ALGÉRIE

290 milliards de dinars de chiffre d'affaires en 2010

Page 5

HANDBALL

Le GS Pétroliers champion d'Algérie 2010-2011

Le GS Pétroliers (messieurs) a été sacré champion d'Algérie 2010-2011, après sa victoire hier sur le GS Boufarik (26-20) en match comptant pour la 6e journée du championnat d'Algérie de handball, poule "play-off". A deux journées de la fin, le GS Pétroliers, qui succède à lui-même au palmarès de l'épreuve, ne peut plus être rejoint.

Météo

27° à Alger, 36° à Adrar

Le temps sera généralement ensoleillé à partiellement voilé, prévoient les services météo pour aujourd'hui sur les régions nord du pays. Les vents seront de secteur est à nord-est faibles à modérés (20/30 km/h). La mer sera peu agitée.

Sur les régions sud, ajoute la même source, le temps sera voilé à localement nuageux sur l'extrême Sud et le Hoggar/Tassili, avec de faibles pluies locales. Ailleurs, le ciel sera dégagé. Les vents seront variables modérés (30/40 km/h), avec quelques soulèvements de sable.

Les températures (maximales-minimales) prévues aujourd'hui seront comme suit :

Alger (27°-14°), Oran (26°-16°), Annaba (23°-13°), Tlemcen (26°-14°), Constantine (24°-11°), Batna (24°-09°), Chlef (30°-16°), Tiaret (28°-11°), Bechar (32°-20°), Ghardaïa (29°-17°), El Oued (31°-16°), Tindouf (37°-23°), Tamanrasset (34°-21°), Djanet (34°-20°), Adrar (36°-17°).

Ce matin à 11 h, à l'hôtel Hilton

Signature d'un protocole d'accord entre AME (Algérie) et CCB (Bulgarie)

La salle «Medina Loundji» de l'hôtel Hilton abritera ce matin à 11 h, une cérémonie de signature d'un protocole d'accord entre l'association des Algériennes managers et entrepreneurs (AME) et la Chambre des constructeurs en Bulgarie (CCB). Selon le communiqué de l'association AME, une conférence de presse, portant sur le thème : «Le secteur du bâtiment et de la construction et le partenariat en Algérie», est prévue sur les lieux le même jour.

Demain à 9 h, au centre commercial du Hamma, Salle Ben Bouali, Sofitel

Célébration de la 3e journée mondiale de l'Hypertension artérielle



L'Association d'aide aux hypertendus de la wilaya d'Alger (AAHWA), en partenariat avec la Société algérienne de médecine vasculaire (SAMEV), célèbrera demain à 9 h, la 3e journée mondiale de l'Hypertension artérielle qui se tiendra au centre commercial du Hamma, salle Ben Bouali, Sofitel.

Cet après-midi, à 14 h 30, à la salle Atlas de Bab El Oued,

L'ONCI rend hommage au défunt Dr Abdallah Rekibi

Dans le cadre de son programme culturel 2011, l'Office national de la culture et de l'information (ONCI) organise une cérémonie de commémoration du décès de l'intellectuel Dr Abdallah Rekibi, cet après-midi, à 14 h 30, à la salle Atlas de Bab El Oued (Alger).

Centre de Presse EL MOUDJAHID

Ce matin, à 10 h

Table ronde sur la mission du parlementaire dans l'évolution politique et la consolidation des réformes

Une table ronde, portant sur la mission du parlementaire dans l'évolution politique et la consolidation des réformes, se tiendra ce matin à 10 h, au centre de presse d'*El Moudjahid*, avec la participation des présidents des groupes parlementaires.



128e anniversaire de la mort de l'Emir Abdelkader

Cérémonie de recueillement au cimetière d'El Alia, jeudi 26 mai

La Fondation Emir Abdelkader organise jeudi 26 mai, à 10 h, une cérémonie de recueillement à la mémoire de l'Emir Abdelkader, au cimetière d'El Alia, à l'occasion du 128e anniversaire de sa mort.

Ce matin à 11 h 30, à la salle de conférences Ali Maâchi de la SAFEX

Conférence-débat sur les produits financiers destinés aux entreprises du bâtiment

Dans le cadre de la tenue du 14e Salon BATIMATEC, M. Metref, directeur du crédit au bâtiment, travaux publics et hydraulique au niveau du CPA (Crédit Populaire d'Algérie), animera ce matin à 11 h 30, une conférence-débat à la salle de conférences Ali Maâchi de la SAFEX, Pins Maritimes, Alger, portant sur le thème : « Les produits financiers destinés aux entreprises du bâtiment ».

Demain de 9 h à 14 h, au complexe Grand Bleu de Chenoua, Tipasa

Séminaire sur la préparation à la scolarité des enfants handicapés



La Fédération algérienne des personnes handicapées (FAPH) organise demain de 9 h à 14 h, un séminaire de lancement du projet : «Développement de dispositifs et d'actions de plaidoyer pour l'accès au droit à la scolarisation aux enfants en situation d'handicap», au complexe touristique Grand Bleu de Chenoua, Tipasa.

Il se tiendra les 11 et 12 mai, à la Bibliothèque nationale

Séminaire sur le patrimoine national «manuscrits»

A l'occasion de la célébration du Mois du patrimoine, la Bibliothèque nationale organise les 11 et 12 mai, un séminaire sur le patrimoine national «manuscrits», en collaboration avec le Centre national des manuscrits de la wilaya d'Adrar. Parallèlement à cette manifestation, une exposition sur le patrimoine national à travers le fonds de la BN, se tiendra du 11 au 18 mai courant sur les lieux.

7e colloque international sur la jurisprudence selon le rite malékite, à Aïn Defla

Le Dr Ghlamallah préside l'ouverture des travaux



Placé sous le haut patronage du Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, le 7e colloque international sur la jurisprudence, selon le rite malékite, s'ouvrira aujourd'hui à Aïn Defla, sous la présidence du Dr Bouabdellah Ghlamallah, ministre des Affaires Religieuses et du Wakf, avec la participation de chercheurs et spécialistes algériens, ainsi que nombre de savants musulmans.

Ce matin à 10 h 30, au siège national du PRA

Conférence du SG du parti

M. Kamel Bensalem, SG du Parti du renouveau algérien (PRA), animera ce matin à 10 h 30, une conférence de presse au siège du parti, 8 rue de Pékin, El Mouradia. Selon le communiqué du PRA, l'ordre du jour de cette conférence portera sur les résultats du Conseil national du parti qui s'est tenu le 30 avril dernier et les préparatifs du PRA pour la prochaine étape.

Les 12, 13 et 14 mai à la résidence Taleb Abderrahmane de Ben Aknoun

11e Festival national du théâtre et du monologue

Organisé par la section UGEL de la cité universitaire Taleb Abderrahmane, de Ben Aknoun, le 11e festival national du théâtre et du monologue se tiendra à la salle de cinéma Taleb Abderrahmane locale, sous le thème : «Le théâtre et la citoyenneté», et ce, les 12, 13 et 14 mai, à partir de 20 h, avec la participation de plusieurs troupes connues sur la scène nationale comme Rissalat El Mesrah (Msila), Ithran (Tizi Ouzou) et El Ahlam (Tlemcen).

Ce matin, à 9 h, à l'hôtel Hilton

Rencontre-débat sur le programme de création d'entreprises de Belux

Dans le sillage des mesures du dispositif du 22 février 2011, destinées à dynamiser l'investissement, l'entreprise Belux d'Oran, organise ce matin, à 9 h, une rencontre-débat à l'hôtel Hilton portant sur le programme de création d'entreprises dans la gestion urbaine.

Ce matin, à 10 h 30, à l'hôtel Hilton

Séminaire de présentation du Salon MadeExpo

L'Institut italien du commerce extérieur, en collaboration avec la Fédération italienne de l'industrie du bois (FederLegno Arredo), organise ce matin à 10 h 30, à l'hôtel Hilton, un séminaire de présentation de MadeExpo, Salon international de l'architecture, du design et du bâtiment qui se tiendra du 5 au 8 mai à Milan.

Radios

Signature d'une convention entre Radio France et la Radio Algérienne

M. Jean-Luc Hees, président-directeur général de Radio France et président de l'URTI et M. Tewfik Khelladi, directeur général de la Radio Algérienne et président de l'UAR ont signé, hier à Paris, une convention leur permettant de renforcer leur coopération pour l'année 2011.

Le développement des liens avec les sociétés homologues à l'étranger et le renforcement de la coopération Nord-Sud constituent pour Radio France des axes prioritaires de son action internationale pour la période 2010-2014.

La Radio Algérienne développe également sa coopération à l'international, sur le plan bilatéral et multilatéral, notamment dans le cadre de l'UER, l'ASBU, l'UAR et de l'URTI.

Le renforcement de la coopération entre Radio France et la Radio Algérienne porte sur trois domaines prioritaires :

- L'échange d'expertises permettant aux personnels de Radio France et de la Radio Algérienne d'effectuer des missions dans les deux pays dans tous les secteurs de fonctionnement et de gestion d'une radio publique ;

- La mise en place de partenariats éditoriaux (coproductions, échanges de programmes ou de concerts) constituant un moyen essentiel de mutualisation des coûts, d'ouverture de la programmation des antennes à la diversité culturelle et de promotion des productions à l'international ;

- Le développement de la coopération internationale, au sein des organisations audiovisuelles dont Radio France et la Radio Algérienne sont membres (UAR, UER, URTI, ASBU...).

REUNION DU GOUVERNEMENT CE LUNDI

Le code de wilaya au menu

● *C'est dans la perspective d'« accélérer le rythme » des décisions prises par le dernier conseil des ministres, que deux réunions hebdomadaires sont désormais programmées avec les ministres.*

La réunion du gouvernement devrait se tenir lundi 16 mai 2011, a appris *El Moudjahid* de sources concordantes.

Et c'est un agenda chargé qui attend le gouvernement puisque plusieurs dossiers sont prévus au menu de cette réunion, notamment celui de l'avant-projet de nouveau code de wilaya. Un code que le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, s'était engagé à réformer dans son discours à la nation, le 15 avril dernier, en même temps que celui de la commune. Le projet de l'élargissement de la représentation des femmes au sein des instances élues sera aussi au menu et cela afin de donner plus de prérogatives et plus de représentation aux femmes.

Par ailleurs, les projets des grandes infrastructures, Hydraulique et Travaux publics, pour ne citer que ces deux secteurs, seront également exposés lors de cette réunion. Idem pour le secteur de l'Habitat où il est prévu que le ministre, M. Noureddine Moussa, fasse un état des lieux sur les études et les réalisations de son secteur.

Et c'est dans la perspective d' « accélérer le rythme » des décisions prises lors de la dernière réunion du Conseil des ministres, conformément aux orientations du Président de la République, que décision a été prise de programmer deux réunions hebdomadaires avec les ministres. Des réunions où chaque ministre sera tenu de présenter l'état des projets inhérents à son secteur, afin que ceux-ci puissent être soumis et examinés par le Conseil des ministres.

Le gouvernement abordera aussi l'examen du décret exécutif portant sur les conditions d'exercice des activités de transport des personnes et des biens.

Il est utile de rappeler que les pouvoirs publics ont déployé ces dernières années d'importants efforts pour relancer le développement local, notamment dans les régions des Hauts Plateaux et du Grand Sud où les actions de l'Etat sont particulièrement orientées sur les grands projets d'infrastructures socioéconomiques, ainsi que le désenclavement des régions de l'extrême Sud.

Ces chantiers sont inscrits dans le cadre du programme complémentaire de développement des régions du Sud engagé depuis 2006, et auquel les autorités ont accordé une enveloppe supplémentaire de près de 1 270 milliards de DA (plus de 17 milliards de dollars) au titre du plan quinquennal 2010-2014. Aussi, avec un tel plan de charge, le gouvernement aura fort à faire durant les prochains mois, ceci d'autant que le Président de la République avait promis lors de son discours que les réformes et décisions prises seraient appliquées « dans les plus brefs délais ». Il est donc fort peu probable que le gouvernement prenne des vacances cette année.

La feuille de route tracée prévoit, entre autres, la conduite des réformes, selon un calendrier allant jusqu'à la tenue des élections législatives de 2012, suivies d'une révision de la Constitution, et précédées en 2011 d'une révision de plusieurs lois organiques (loi électorale, loi sur les partis, loi sur l'information…).

Amel Zemouri

LOUH L'A ANNONCÉ

Une Tripartite le 28 mai

La tripartite (gouvernement-UGTA-patronat) tiendra le 28 mai une réunion afin d'examiner des dossiers relatifs au domaine économique, a annoncé hier, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, M. Tayeb Louh.

Intervenant lors d'une conférence de presse organisée en marge de la séance plénière consacrée par le Conseil de la nation au vote du projet de loi relatif aux assurances sociales, le ministre a indiqué que la réunion de la tripartite "se tiendra théoriquement le 28 mai pour discuter des thèmes liés directement au domaine économique, notamment l'investissement et les entreprises économiques".

L'organisation de cette tripartite intervient "en application des décisions prises par le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika lors du dernier Conseil des ministres", ajoute M. Louh.

Lors de la réunion du Conseil des ministres du 2 mai dernier, le Président de la République avait



chargé le gouvernement de convier rapidement ses partenaires économiques et sociaux à une concertation tripartite exclusivement consacrée aux voies et moyens de soutenir le développement de l'entreprise et de promouvoir un climat plus propice à l'investissement et à l'activité économique", rappelle-t-on.

La tripartite chargée des affaires et dossiers sociaux aura lieu en septembre prochain conformément aux instructions du Chef de l'Etat, conclut M. Louh.

Une rencontre consacrée aux dossiers économiques

Cette rencontre, prévue et annoncée récemment par le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, lors du dernier Conseil des ministres, sera exclusivement consacrée aux moyens de soutenir le développement de l'entreprise et la promotion d'un climat plus propice à l'investissement et à l'activité économique en plus d'une tripartite sociale, en septembre. Cette réunion sera consacrée aux problèmes sociaux, a ajouté la même source. Il faut dire que, récemment, une série d'encouragements à l'investissement et à la création d'emplois ont été décidés, à l'instar du relèvement de 5 à 10 millions de DA (47 500 à 95 000 euros) du plafond d'éligibilité des activités économiques à l'impôt forfaitaire unique, du dégrèvement des charges sociales à hauteur de 80% dans le nord du pays et de 90% dans le Sud et les Hauts-Plateaux.

La dépense publique a augmenté quant à elle de 25% pour passer de 6 618 milliards de DA à 8 275 milliards (63 à 78,6 milliards d'euros).

Cette hausse vise à faire face aux différentes mesures, décidées en février 2011, de soutien au pouvoir d'achat des ménages (soutien aux produits alimentaires de première nécessité, augmentations de salaires et régimes indemnitaires, au développement de l'outil de production et à la création d'emplois).

Par ailleurs le Président de la République a promis que le droit des citoyens au logement serait «sauvegardé et satisfait». Une procédure administrative allégée devrait être élaborée par le gouvernement et présentée au Conseil des ministres à la fin du mois de juin 2011 afin de permettre aux citoyens d'accéder plus facilement et dans la transparence aux formules d'aide publique au logement ainsi qu'à l'attribution de logements publics locatifs.

Sur le plan social toujours, le Conseil national économique et social (CNES) a été chargé de lancer une concertation avec des représentants de la population, des élus locaux et des administrations locales afin de répondre aux attentes de la population en matière de développement local.

A. Z.

CONSEIL DE LA NATION

Les lois sur les assurances sociales et le transport terrestre approuvées à l'unanimité

Les membres parlementaires du Conseil de la nation ont approuvé à l'unanimité les projets de lois sur les assurances sociales et le transport terrestre, hier après midi, lors d'une séance plénière présidée par Abdelkader Bensalah, président et ce, en présence des ministres du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, des transports, Amar Tou, et des Relations avec le Parlement, Mahmoud Khedri.

* A l'issue de l'adoption du projet de loi amendant et complétant la loi n° 83-11 du 2 juillet 1983, relatif aux assurances sociales, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a salué les sénateurs pour le consensus fait autour du texte de loi, leur renouvelant l'engagement du gouvernement à accorder toute l'importance à la mise en œuvre des réformes énoncées en vue de l'amélioration de la qualité des prestations, de la modernisation des structures, de la gestions dans la transparence des assurances sociales. Quant à la question de la préservation des équilibres financiers qui a retenu l'attention lors de l'examen du texte, notamment le volet de la caisse nationale de retraire, Tayeb Louh a promis des mesures en vue de sa gestion pour assurer la couverture de l'ensemble des assurés sociaux, mettant l'accent sur l'élargissement des assurances à d'autres catégories sociales fragiles.

* Le projet de loi portant orientation et organisation du transport terrestre est le second texte de loi voté hier, à l'unanimité par les membres parlementaires du conseil de la nation.

La loi votée dernièrement à l'Assemblée populaire nationale, qui vient, selon le ministre des Transports, régir les systèmes de transports guidés de personnes, comme les métros et les tramways, a pour ambition de poser les principes généraux de sécurité aussi bien de leur conception, de leur réalisation que de leur exploitation que de fixer les conditions et modalités d'exploitation de ces systèmes de transports qui n'existent pas encore dans la réglementation en vigueur.

Amar Tou a salué les sénateurs pour ce nouvel acquis législatif qui vient consolider le cadre légal du secteur des transports en plein modernisation, conformant la législation algérienne et le cadre juridique de l'organisation d'un des importants secteurs agissant sur le développement local durable.

Houria A.



PARLEMENT

Réunion du bureau de l'APN sous la présidence de M. Ziari

Le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN) s'est réuni hier sous la présidente de M. Abdelaziz Ziari, president de l'APN, à l'effet d'examiner nombre de dossiers et arrêter l'ordre du jour de ses prochaines séances plénières.

Au début de sa réunion, le bureau de l'APN, indique un communiqué de l'Assemblée, a pris acte du dépôt du projet de loi de finances complémentaire 2011 qu'il a soumis à la commission des finances et du budget avant d'examiner une proposition de loi modifiant et complétant la loi n° 08-04 portant loi d'orientation de l'Education nationale qu'il a rejetée car ne remplissant pas les conditions de forme.

Le bureau a également examiné les questions orales et écrites déposées à son niveau . Il s'agit de trois questions concernant trois départements ministériels (deux écrites et une orale) qui ont été soumises au gouvernement car remplissant les conditions de forme.

Le bureau de l'APN a, enfin, ajoute la même source, arrêté l'ordre du jour de ses prochaines séances plénières . La séance du 16 mai sera consacrée au débat du projet de loi organique définissant l'organisation et les attributions de la cour suprême et du projet de loi organique amendant et complétant la loi organique n0 01-98 définissant les attributions, l'organisation et l'action du conseil d'Etat.

L'APN reprendra ses travaux le 24 mai prochain en séance plénière pour le vote des projets de lois sus-cités et tiendra une autre séance jeudi 26 mai qui sera consacrée aux questions orales.

4e CONFÉRENCE DE L'ONU SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA) À ISTANBUL

Sortir du statut de PMA : un défi qui éloignera les fléaux de la faim, de la maladie et du terrorisme

Les pays en développement et notamment les plus mal lotis d'entre-eux, en l'occurrence les pays les moins avancés (PMA), fondent beaucoup d'espoirs sur cette 4e conférence de l'ONU sur les PMA (9 au 13 mai 2011 à Istanbul, Turquie) à laquelle participent 197 pays, 41 chefs d'Etat ou de gouvernement, des ONG et quelque 10.000 délégués. L'Algérie prend part à cette conférence avec une délégation conduite par M. Abdelaziz Belkhadem, représentant personnel du Président de la République. La conférence a été préparée, avec beaucoup de soins pour lui assurer le succès, avec l'organisation d'une foire commerciale, d'un forum du secteur privé et d'un sommet des chefs d'entreprises sur les opportunités d'investissement dans les PMA au nombre de 48, dont 33 se trouvent en Afrique et 14 en Asie. L'objectif est de sensibiliser les pays donateurs du monde développé d'accroître leur aide, à encourager l'investissement dans les PMA qui représentent une population d'un milliard d'habitants, de sorte à assurer dans ces pays, souffrant de pauvreté, une croissance positive, la création d'emplois et un évolution vers l'autosuffisance alimentaire. La conjoncture dans laquelle intervient la tenue de cette rencontre paraît favorable à la prise en considération du plaidoyer en faveur d'une solidarité effective avec les PMA, les pays développés s'ouvrant de plus en plus sur l'extérieur à mesure que les difficultés de la crise économique et financière se font moins sentir. Autre élément qui plaide pour une approche multilatérale dans la prise en charge des problèmes brûlants d'aujourd'hui c'est le caractère transnational de certains phénomènes et fléaux comme le sida, les bouleversements climatiques, l'émigration clandestine, le terrorisme. Le président turc Abdullah Gül a d'ailleurs souligné à l'ouverture des travaux que les problèmes structurels comme la famine et les maladies, demandaient une lutte sérieuse, mettant en garde contre un grand danger de sécurité dans le monde si le nombre de pays sous-développés n'est pas réduit et si les normes de vie de leurs citoyens ne sont pas améliorées dans dix ans.

La prise en compte de la problématique du développement à l'échelle mondiale et l'élimination de la pauvreté partout dans le monde et notamment en Afrique particulièrement éprouvée par la mondialisation, les conflits dans certaines régions (Côte d'Ivoire, Libye...) s'avère un impératif pour consolider la paix et la sécurité, sachant que la pauvreté et le sous-développement constituent le terrain propice où les réseaux maffieux et terroristes trouvent des facilités pour renforcer leurs effectifs.

Le secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki Moon, a plaidé à l'ouverture de la conférence pour un changement de regard à l'endroit des PMA qui ne doivent pas être vus comme des pays pauvres et faibles mais comme une opportunité, notant que l'investissement dans les PMA peut contribuer à développer les échanges au plan mondial avec des retombées positives pour tous.

Les pays en développement réussiront d'autant plus à attirer les investissements qu'ils persévéreront dans l'intensification des réformes pour renforcer l'Etat de droit le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption qui permettra d'instaurer un environnement des affaires sain, a souligné Joseph Deiss, président de l'Assemblée générale de l'ONU. L'accord-cadre signé entre la Suisse et l'ONU visant à améliorer l'accès des produits et services des PMA aux marchés internationaux est salué comme un geste positif qui va dans la bonne direction, c'est-à-dire l'intégration des PMA dans le commerce mondial, renforçant du coup le système commercial multilatéral en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté.

M. Brahim

DÉMANTÈLEMENT TARIFAIRE ALGÉRIE-UE

Prochain round de négociations à Bruxelles

L'Algérie et l'Union européenne (UE) vont se rencontrer une nouvelle fois à Bruxelles pour discuter de la révision du calendrier du démantèlement tarifaire, prévu par l'accord d'association conclu entre les deux parties. « On ne s'est pas encore mis d'accord sur le calendrier du démantèlement tarifaire, il y aura prochainement un round de négociations à Bruxelles », a déclaré lundi dernier à l'APS Mme Laura Baeza, chef de la délégation européenne en Algérie, en marge de la célébration de la journée de l'Europe, mais sans avancer de date. En vigueur depuis 2005, l'accord d'association prévoit un démantèlement tarifaire graduel entre l'Algérie et l'Union européenne pour aboutir en 2017 à une zone de libre-échange. Fin 2010, l'Algérie avait demandé une révision du calendrier du démantèlement des dispositions tarifaires et douanières de l'accord d'association. Cette demande porte essentiellement sur le report à 2020 du démantèlement des tarifs douaniers au lieu de 2017, prévu initialement dans l'accord d'association. Selon Mme Baeza, l'Algérie a soumis à l'UE une liste de produits, dont elle désire reporter la levée des barrières douanières. Une demande qui « paraît logique » à l'Union européenne, qui s'est dit « d'accord pour aider les industries naissantes de l'Algérie » mais encore faut-il pour l'Algérie « prouver que le démantèlement tel qu'appliqué jusqu'ici représente un danger pour son industrie », a poursuivi la responsable européenne. L'Algérie avait motivé officiellement sa demande par le temps nécessaire à la préparation des entreprises algériennes à la concurrence. L'accord conclu entre les deux parties prévoit, en vertu d'une clause dite de rendez-vous, la révision de certaines dispositions de l'accord, notamment la possibilité de revoir le calendrier de la levée des barrières douanières si l'industrie d'un des partenaires de cette association est impactée par des échanges commerciaux déséquilibrés. La révision du calendrier du démantèlement va porter sur une liste de produits qui sera établie entre les deux parties, « un travail laborieux mais qui est en train de se faire », a indiqué l'ambassadeur de l'UE en Algérie. Mme Baeza a par ailleurs noté lors de son intervention à l'occasion de la journée de l'Europe que la coopération économique entre l'Algérie et l'UE « se déroulait bien » et que les projets mis en œuvre « avançaient à un bon rythme ». Quatre grands projets ont été approuvés en 2010 et début 2011 pour un montant de 965 millions de dinars pour financer les programmes d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement supérieur, et aux secteurs de l'eau et de la santé en Algérie, a rappelé dans ce sens la chef de la délégation européenne. Leur mise en œuvre est en cours de démarrage, a-t-elle ajouté. A ce propos, le commissaire européen chargé de l'Elargissement et de la Politique européenne de bon voisinage effectuera une visite en Algérie la semaine prochaine, la deuxième en moins d'un an, pour discuter de la mise en œuvre de la convention de financement du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association, signée en avril dernier, a indiqué Mme Baeza.

Pr M'HAND BERKOUK

Les réformes participent d'une «logique de consolidation des acquis démocratiques»

Les réformes annoncées par le Président de la République participent d'une « logique de consolidation des acquis démocratiques", a estimé hier à Oran le directeur du Centre des recherches stratégiques et sécuritaires (CRSS).

Ces mesures s'inscrivent dans une « logique de consolidation des acquis démocratiques et de parachèvement des réformes de l'Etat selon un cadre normatif de souveraineté citoyenne, de droits de l'homme, de l'Etat de droit, et de justice », a souligné M. M'hand Berkouk lors d'une conférence à la faculté de droit de l'Université d'Oran.

Le responsable du CRSS a relevé dans ce contexte, « une logique constructive, méthodologique qui vise essentiellement à réviser en profondeur le cadre constitutionnel en préservant l'identité de l'Etat et de son peuple ».

Mettant l'accent sur les mesures annoncées par M. Abdelaziz Bouteflika dans son discours à la nation du 15 avril dernier, M. Berkouk a noté qu'elles procédaient de « la reformulation de la logique de la souveraineté pour la rendre plus transparente, plus participative et plus responsable ».

Dans son analyse, l'intervenant a également indiqué que « la refonte de la Constitution sera complétée par une réingénierie du cadre juridique des partis politiques, des associations et de l'information, mais aussi pour une plus grande participation de la femme ».

Professeur à la faculté des sciences politiques et des sciences de l'information de l'Université d'Alger, M. Berkouk est directeur du CRSS, le premier « think tank » en Algérie (institution indépendante composée d'experts) dont la création remonte à décembre 2010 avec pour mission « la recherche appliquée aux domaines politique, économique, social et sécuritaire ».

Sa conférence intitulée « De la réingénierie politique en Algérie », a été proposée dans le cadre d'une rencontre sur « les réformes politiques et économiques en Algérie » organisée par le département des sciences politiques et des relations internationales de la faculté de droit de l'Université d'Oran, en partenariat avec le CRSS.

Deux autres communications, consacrées aux « réformes économiques » et aux « garanties légales de la liberté de la presse » ont été animées par les professeurs Chouam Bouchama et Merouane Mohamed.

GB-ALGÉRIE

Le gouvernement encourage les compagnies britanniques à renforcer leur présence en Algérie

Le gouvernement encourage les compagnies britanniques à penser "sérieusement" à renforcer leur présence en Algérie pour saisir les opportunités d'investissements offertes par le marché algérien, a indiqué, hier à l'APS, le ministre britannique du Commerce, Lord Green.

"Nous encourageons les compagnies britanniques à penser sérieusement à saisir les opportunités qu'offre le marché algérien et à s'impliquer davantage dans les projets initiés par ce pays", a affirmé Lord Green, en marge d'une rencontre organisée par l'organisme britannique chargé de la promotion du commerce et des investissements (UKTI), consacrée à la présentation de la nouvelle stratégie du gouvernement en matière de commerce et d'investissement dans le monde.

Lord Green, qui avait qualifié récemment l'Algérie de "marché émergeant", s'est dit aujourd'hui "satisfait" de la coopération entre le Royaume-Uni et l'Algérie.

Les relations économiques entre les deux pays ne cessent de se renforcer et connaissent une nouvelle dynamique, imprégnée par la régularité des échanges de visites entre délégations des deux pays. Selon les statistiques des Douanes algériennes, les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Grande-Bretagne étaient de près de 2 milliards de dollars en 2009, dont 1,181 milliard de dollars d'exportations algériennes et 720 millions de dollars d'importations.

MARCHÉ DES TÉLÉCOMS EN ALGÉRIE

290 milliards de dinars de chiffre d'affaires en 2010

Le marché des télécommunications en Algérie a enregistré un chiffre d'affaires de 290 milliards de dinars en 2010, en légère hausse par rapport à 2009 où il se situait aux environs de 285 milliards de dinars, a indiqué, hier à Alger, un représentant du groupe Algérie Télécom (AT).

Ce chiffre englobe l'ensemble des opérateurs intervenant dans le secteur des télécommunications dans le pays, à savoir la téléphonie mobile et fixe ainsi que les fournisseurs d'accès à internet.

Ainsi, le chiffre d'affaires de l'opérateur de téléphonie mobile Orascom Télécom Algérie (OTA, Djezzy) est de l'ordre de 136 milliards de dinars, suivi d'Algérie Télécom Mobilis (ATM) avec 48 milliards de dinars et Watanya Télécom Algérie (WTA, Nedjma) 35 milliards de dinars, a précisé M. Khaled Chioukh, représentant d'AT lors d'une rencontre entre des entreprises algériennes et sud-coréennes sur le thème "Modèles de stratégie de développement sud-coréens dans les TIC".

Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe est de 52 milliards de dinars, la filiale commerciale d'AT, Djaweb, 9 milliards de dinars et les fournisseurs d'accès à internet (FAI) ou providers 8,5 milliards de dinars.

Selon des données rendues publiques dernièrement par l'Autorité de régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT), la téléphonie mobile en Algérie comptait 32.780.165 abonnés à la fin de l'année 2010, en hausse de 50.341 abonnés par rapport à 2009.

Concernant la téléphonie fixe, un peu plus de 3 millions d'abonnés ont été comptabilisés au 28 février 2011.

Le groupe public Algérie Télécom, seul sur le marché, comptait à cette échéance 2.537.000 abonnés à la téléphonie fixe filaire et 533.300 au WLL (Wireless Local Loop), réseau sans fil utilisant les ondes hertziennes.

Pour l'internet haut débit, le nombre de clients abonnés aux différents réseaux d'ADSL est estimé à 830.000 à fin février 2011, soit un taux de pénétration d'environ 10%.

M. BENHAMADI L'A DÉCLARÉ À LA RENCONTRE ALGÉRO-SUD-CORÉENNE SUR LES TIC

Vers la création d'un fonds numérique



● **Relance du projet de parc technologique de Ouargla**

Le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, M. Moussa Benhamadi, qui a présidé, hier, les travaux d'ouverture de la rencontre entre les entreprises algériennes et sud-coréennes sur les TIC, a annoncé la création prochaine d'un fonds numérique et la relance du projet du parc technologique de Ouargla.

M. Benhamadi qui a également souligné à l'occasion la nécessité de renforcer le réseau fibre optique en vue de relier l'ensemble des communes et daïras au réseau national dans le cadre de l'e-gouvernance, a fait part de la création prochaine de plusieurs centres de télé-médecine et de télé-diagnostic à travers le territoire, lesquels centres seront reliés à un établissement hospitalier.

Telle que prévue dans la stratégie e-Algérie, la modernisation de l'administration portent en tout sur 400 actions à développer en direction des citoyens et entreprises et dont la concrétisation repose sur le déploiement de l'infrastructure haut débit.

La rencontre d'hier s'inscrit justement dans cette optique de développement du réseau d'accès haut débit en s'appuyant sur les modèles les plus réussis à travers le monde, dont l'expérience sud-coréenne.

Sous le thème "Modèles de stratégie de développement sud-coréens dans les TIC", cette manifestation traite deux jours durant des infrastructures haut débit filaire et sans fil et du savoir-faire sud-coréen en matière de développement de sites internet, de portails, de e-gouvernement, d'e-éducation, de e-banking et m-banking (mobile), de système d'information postal, de smart green city (ville environnementale et intelligente), ainsi que de s'imprimer de ses réalisations dans d'autres pays tels que l'Indonésie et le Paraguay.

Ce pays, qui a paraphé avec l'Algérie en mars 2006 un partenariat stratégique portant sur une cinquantaine de projets dans divers domaines à commencer par les technologies de l'information et de la communication, exprime un intérêt particulier pour le développement en partenariat du secteur des Tic en Algérie.

Lors d'une journée d'étude organisée en 2006 à l'hôtel Hilton sur les moyens de renforcer la coopération en la matière entre les deux pays, le directeur général des technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein du ministère coréen de tutelle avait souligné l'énorme potentiel dont dispose l'Algérie en affirmant que son pays peut assurer une couverture Internet haut débit pour 10 millions d'Algériens et de foyers. Favorable à ce partenariat, les responsables du secteur de la Poste et des TIC avaient invité à leur tour les investisseurs coréens à élargir la coopération et à contribuer au transfert technologique en matière des TIC.

L'expérience coréenne dans le développement et l'usage des TIC, notamment en termes de parc technologique et d'incubateur, intéresse, en effet, à plus d'un titre l'Algérie qui projette d'aller vers une économie diversifiée et fondée sur la connaissance.

Hamida B.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ L'A ANNONCÉ

Augmentation moyenne allant jusqu'à 70 % pour tous les corps

Tous les travailleurs du secteur de la santé bénéficieront d'une augmentation moyenne allant jusqu'à 70 %, a-t-on appris, hier, auprès du directeur des ressources humaines au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, M. Aissa Fassi.

Ces nouvelles augmentations de salaires décidées par l'Etat au profit de tous les corps du secteur sanitaire, vont de 60 à 80 % et s'inscrivent dans le cadre de "la réhabilitation des travailleurs du secteur et le respect de l'échelle des valeurs dans la société algérienne".

S'agissant de l'augmentation accordée au médecin généraliste débutant, elle est fixée à 48 % du salaire brut, et à 70 % du salaire net.

Pour ce qui est du médecin généraliste principal classé au 6e échelon, il bénéficiera d'une augmentation de 82 % du salaire brut et de 72 % du salaire net.

Le médecin généraliste en chef, une nouvelle catégorie introduite dans le cadre du nouveau régime indemnitaire, profitera d'une hausse de 94 % du salaire brut et de 81 % du salaire net.

Le médecin généraliste classé au 10e échelon et à la catégorie 16, bénéficiera d'une hausse de 75 % du salaire brut et de 65 % du salaire net.

Le médecin généraliste principal de la même catégorie, profitera d'une augmentation de 87 % du salaire brut et de 75 % du salaire net.

Le médecin généraliste en chef, classé au 10e échelon et à la catégorie 16, bénéficiera d'une augmentation de 98 % du salaire brut et de 85 % du salaire net.

Les autres corps à l'instar des pharmaciens des établissements hospitaliers et les chirurgiens-dentistes, des différentes catégories, profiteront d'une augmentation considérable allant de 58 à 86 % du salaire brut et de 48 à 70 % du salaire net. Ces indemnités annoncées par la tutelle au profit de tous les corps du secteur de la santé englobent également les primes de garde et de contagion.

Tous les travailleurs bénéficieront de cette augmentation avec effet rétroactif à partir de janvier 2008 allant de plus d'un million de dinars à plus de deux millions de dinars, selon la catégorie et l'ancienneté.

LE PRÉSIDENT DU SNMGSP

«Les nouvelles augmentations répondent aux aspirations des praticiens généralistes»

Satisfaits des nouvelles augmentations qui varient entre 60 et 85 % sur le salaire net, décidée tout récemment par les pouvoirs publics, «répondent amplement» à l'aspiration des médecins généralistes de la santé publique. Ces derniers encadrés par leur syndicat se sont rassemblés hier matin, en assemblée générale au CHU Mustapha Pacha. Ils ont exprimé, à cette occasion leur «satisfaction pour cet acquis qui représente le couronnement de dix années de lutte pour aboutir enfin à un salaire digne de la fonction et parachève le statut dans son volet relatif au régime indemnitaire». Le SNMGSP a annoncé, par la voix de son président, M. Salah Laouar, l'installation prochaine de deux commissions : la première concerne les modalités pratiques du passage de grade de médecin principal au grade de médecin en chef, et la deuxième porte sur la formation continue du médecin généraliste.

Pour ce qui est du médecin généraliste principal classé au 6e échelon, il bénéficiera d'une augmentation de 82 % du salaire brut et de 72 % du salaire net. Le médecin généraliste en chef, une nouvelle catégorie introduite dans le cadre du nouveau régime indemnitaire, profitera d'une hausse de 94 % du salaire brut et de 81 % du salaire net. Le médecin généraliste classé au 10e échelon et à la catégorie 16, bénéficiera d'une hausse de 75 % du salaire brut et de 65 % du salaire net. Le médecin généraliste principal de la même catégorie, profitera d'une augmentation de 87 % du salaire brut et de 75 % du salaire net. Le médecin généraliste en chef, classé au 10e échelon et à la catégorie 16, bénéficiera d'une augmentation de 98 % du salaire brut et de 85 % du salaire net.

Evoquant les règles élémentaires de la déontologie qui se basent sur «l'éducation et le dialogue», le Dr Laouar a indiqué que «le SNMGSP n'a aucun complexe et traite avec toutes les parties et tous les syndicats, y compris l'UGTA, celui qui fut l'héritier d'un long combat et qui a permis la libération de l'Algérie. D'autre part, le Dr Laouar a indiqué que son syndicat, créé en octobre 2001, se démarque de tout mouvement de protestation concernant ce corps médical et appelle l'ensemble des médecins généralistes à "ne pas répondre à l'invective, la provocation et la désinformation dont il est victime".

Sarah SOFI

UGCAA

Rencontre nationale des fédérations à Boumerdès

L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) a organisé, hier, à Boumerdès une rencontre nationale des représentants des fédérations nationales des alimentations générale, fruits et légumes, boulangers, transporteurs et auto-écoles, pêche et artisanat. Lors de cette rencontre qui a vu la participation d'un grand nombre de représentants, il a été convenu la valorisation des récentes décisions prises par le Président de la République dans le cadre des réformes politiques et économiques ainsi que la dynamisation du rôle de la société civile, la satisfaction quant aux résultats issus des assises dédiées au commerce et l'économie initiées par le ministère du Commerce et ses partenaires économiques, de soutenir les mesures spécifiques au secteur du transport, des auto-écoles et des taxis prises par le ministère des Transports afin de valoriser la profession et améliorer le service public. Les participants à la rencontre se sont également mis d'accord sur l'établissement d'un programme destiné à la réorganisation des activités commerciales, artisanales et des services dans le cadre des commissions locales.

Par ailleurs, les représentants des fédérations affiliées à l'UGCAA n'ont pas tari d'éloge quant aux efforts consentis par les services de la gendarmerie nationale, des douanes et de police dans la lutte contre les produits périmés, de contrefaçon et de contrebande ainsi que le trafic de stupéfiants.

M. M.

Le système monétaire international nécessite une réforme urgente

La réforme du système monétaire international s'impose en vue, notamment d'assurer au FMI une plus grande indépendance, a affirmé hier, le président de la Banque nationale suisse (BNS) Philipp Hildebrand.

"Il est impératif que le système monétaire international s'adapte" aux changements, a souligné M. Hildebrand lors d'une conférence sur ce sujet à Zurich (nord), à laquelle participait également le directeur du FMI, Dominique Strauss-Kahn.

"Un réexamen approfondi et une réforme du système sont devenus une priorité pour les décideurs politiques", a insisté le patron de l'institut d'émission helvétique.

Le FMI a ainsi accru sa capacité à venir en aide à ses membres et a améliorer ses instruments de prêts, mais l'organisation doit assurer qu'elle est suffisamment indépendante.

Concernant la création d'un système d'aide financière plus large, le patron de la BNS a cependant estimé que l'introduction d'un "filet de sécurité financière international" n'était pas "nécessaire".

La réunion sur le système monétaire international à Zurich qui s'est tenue hier a réuni les membres de la Banque centrale du Canada, de l'Inde, de la Banque centrale européenne, de la Banque de France et de l'institut d'émission du Japon.

DES MESURES DE FACILITATION DU DISPOSITIF CNAC

Nouveau mode d'emploi

La politique de l'emploi en Algérie se veut au carrefour des préoccupations multiples : l'entreprenariat, l'insertion professionnelle, l'apprentissage, la communication, la formation, l'accompagnement, le financement.



Les dispositifs dédiés à l'emploi se veulent d'abord des instruments d'accompagnement par excellence, des espaces de maturation des idées et des projets. En cela, ils constituent le trait d'union entre individus et monde du travail et des entreprises. Pas étonnant que ces dispositifs aient tenu à articuler leurs politiques exclusivement autour de l'emploi. Le dispositif de la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) en fait partie et, est l'un des outils indispensables et incontournables de l'emploi. Il a été mis en œuvre depuis la fin du mois d'avril 2004, pour soutenir les chômeurs promoteurs âgés de 25 à 50 ans.

Sa mission principale au début était d'accompagner les chômeurs promoteurs dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement, notamment par l'orientation, le conseil et l'assistance dans les différentes phases du processus de création de leur microentreprise. Ce dispositif qui a eu des résultats très probants a connu à partir du mois de mai 2010 des aménagements à même de lui insuffler un nouvel élan. Il s'agit de l'âge minimum qui passe de 35 ans à 30 ans, pour permettre aux jeunes d'être bénéficiaires. L'autre nouveauté concerne le seuil maximum d'investissement qui passe de 5 millions de dinars à 10 millions de dinars, tel que revendiqué par les porteurs de projets. Il y a également la nouveauté relative à la période d'inscription auprès des services de l'ANEM qui est réduite de six mois à un mois minimum. Il faut également savoir que l'apport personnel est également ramené à 1% et 2 %, selon le seuil d'investissement, alors qu'il était de 5 % et de 10 % auparavant. A cela vient s'ajouter la possibilité pour le chômeur promoteur de bénéficier de l'extension de son activité au bout de quelques années.

Un amendement technique a été introduit par la refonte de la composante du Comité de sélection, de validation et de financement.

Une dizaine d'autres aménagements ont été introduits par le Conseil des ministres du mois de février 2001. Il s'agit d'une réduction de l'apport personnel. Une augmentation du niveau des prêts non rémunérés, qui viennent en complément des fonds propres. Différé de remboursement du prêt de 3 à 8 ans.

Levée de la contrainte liée à l'accès aux locaux, remplacée par une aide au loyer sous forme de prêt d'un montant de 500 000 dinars, à taux zéro. Une aide est accordée aux diplômés de la Formation professionnelle, en vue de réhabiliter les métiers, d'un montant de 500 000 dinars, sous forme de prêt à taux zéro. L'aide au loyer dans le cadre de la création de cabinets groupés est portée à un million de dinars maximum.

En ce qui concerne la bonification des taux d'intérêt bancaires, il est proposé d'augmenter le taux de bonification des activités relevant des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'industrie de transformation pour les porter de 60 à 80% dans le Nord et de 80 à 95% pour les Hauts Plateaux et le Sud. La suppression de la condition liée au non-exercice d'une activité pour propre compte depuis 12 mois.

La suppression de la durée d'un mois d'inscription auprès l'ANEM et enfin la création d'une commission nationale de recours. Par ces nouvelles mesures de facilitation et d'accompagnement, la CNAC marque un nouveau départ, animée d'une même volonté de contribuer à la création d'emplois. De telles mesures interviennent également en complément de l'action menée dans le cadre d'autres dispositifs qui opèrent en synergie en faveur de l'emploi.

Farid B.

GESTION DES MARCHÉS DE GROS

Un texte pour combler le vide juridique

Revendiquée par l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), la création d'une entité publique chargée de la gestion des 45 marchés de gros totalisant 1.500 mandataires, répartis sur le territoire national, sera régie par décret exécutif, un projet en cours de parachèvement.

Le texte d'une trentaine d'articles prévoit une série de mesures destinées à combler le vide juridique qui a prévalu jusqu'ici et à réglementer le fonctionnement de ces espaces commerciaux. Il s'agira d'unifier les procédures de gestion au niveau national, mais aussi d'instaurer les conditions de transparence et de régularité dans les transactions, stipule le texte en question. Au chapitre de l'organisation, il est indiqué que toute opération de vente doit impérativement faire l'objet de facturation avec remise de duplicata à l'acheteur et son préposé. De même, les produits à la vente doivent présenter les normes de qualité requises.

Les produits proposés à la vente «doivent, préalablement à leur mise en vente, faire l'objet d'un triage assurant leur homogénéité dans un même emballage», précise le projet de décret. Dans le même ordre d'idées, «le vendeur ne peut mettre en vente des colis de fruits et légumes dont la partie apparente ne correspond pas en forme, en calibre, en aspect ou en variété à la moyenne de la marchandise offerte à la vente». Par ailleurs, un relevé des fourchettes des prix doit être effectué par l'administration du marché, trois fois durant les horaires de vente.

A ce titre, il est exigé que les usagers de marché de gros arrêtent quotidiennement les fourchettes des prix avec le concours de l'administration. Abordant le volet inhérent aux misions du mandataire-grossiste, le texte souligne la nécessité de sa présence sur les lieux durant les heures de vente et de réception des marchandises, sauf cas de force majeure. Le cas échéant, et en cas de fermeture non justifiée dépassant trois jours successifs ou de non-paiement de trois mensualités consécutives, il sera procédé à la résiliation du contrat de location.

Le projet de décret précise, sur un autre registre que, la vente des fruits et légumes en gros est opérée exclusivement, à partir des carreaux concédés aux usagers du marché de gros. En cas de décès du mandataire-grossiste, ses héritiers ou ayants droit sont prioritaires pour poursuivre l'activité sur la base d'une demande à l'adresse de la commission de wilaya. Le projet de décret régissant le commerce de gros des fruits et légumes, en cours d'examen, devra définir les normes de classification des marchés aux niveaux, national, de wilaya et régional.

D. Akila / APS

MARCHÉ BOURSIER

Les indicateurs en hausse à Londres

Les principaux marchés boursiers évoluaient en hausse, mardi, décidant de mettre de côté les préoccupations des investisseurs concernant la Grèce afin de profiter d'une chasse aux bonnes affaires et pour se réintéresser à certains autres fondamentaux.

La Bourse de Londres était en nette hausse mardi matin, aidée par de bons résultats semestriels de certains groupes et un redressement des valeurs bancaires.

L'indice Footsie-100 des principales valeurs gagnait 61,38 points, soit 1,03% par rapport à la clôture de lundi, à 6.004,70 points. La Bourse de Paris s'inscrivait en hausse mardi au cours des premiers échanges (+0,92 %) dopée par un retour dans le vert des valeurs bancaires.

L'indice vedette progressait de 35,25 points pour s'établir à 4.042,5 points.

La Bourse de Francfort était bien orientée mardi en matinée.

L'indice vedette Dax gagnait 0,71%, pointant à 7.463,91 points. A la même heure, le MDax (valeurs moyennes) gagnait 0,39 % à 10.755,25 points.

Le Dax avait trébuché lundi (-1,09%) en raison des inquiétudes sur la Grèce. Mardi, des spéculations sur un nouveau plan de sauvetage du pays soutenaient au contraire les cours.

La Bourse de Tokyo a terminé la séance de mardi en légère hausse de 0,25 %, l'effet favorable des bons résultats financiers de grandes entreprises nippones, étant annulé en partie par la vigueur du yen.

A la clôture, l'indice Nikkei 225 des valeurs vedettes a grappillé 24,38 points à 9.818,76 points.

L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a, de son côté gagné 3,25 points (0,38%) à 856,46 points. La Bourses de Hong Kong est fermée ce mardi pour cause de jour férié.

Emploi des jeunes

REPRÉSENTANTS D'INSTITUTIONS PUBLIQUES ET CONSULTANTS À *EL MOUDJAHID*

Un intérêt soutenu de l'Etat

Table ronde consacrée hier au Centre de presse d'*El Moudjahid* à l'emploi des jeunes et au renforcement des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour le pilotage de toutes les mesures prises.

Tahar Mohamed Al Anouar



Ph. Nesrine T.

Des instruments à la mesure des enjeux

D'abord, les instruments mis en place sont à la mesure des enjeux. Lois et décrets d'application sont venus rappeler la volonté de l'Etat d'aller vers des solutions innovantes pour réduire les tensions existant sur le front de l'emploi et de l'emploi des jeunes notamment. De récents conseils des ministres confortent cette conviction. Selon M. Chalal Mohamed Tahar, directeur général de l'ANGEM, la contribution au renforcement du dispositif vaut par la mise sur le terrain d'un certain nombre de dispositions, une meilleure prospection du marché de l'emploi en faveur des jeunes, la mise en place d'un système d'information, l'organisation et la mise en place de mesures spécifiques. L'ensemble du dispositif permet aux entreprises de disposer d'une main-d'œuvre gratuite rémunérée sur fonds publics, au moyen de contrats renouvelables, ce qui constitue une nouveauté par rapport à l'ancien dispositif.

Se retrouver dans un milieu professionnel

Cela permet aux jeunes insérés de se retrouver dan un milieu professionnel, de faire leurs premiers pas pour être opérationnel. Il s'agit donc, selon l'orateur, d'une première expérience professionnelle qui peut être capitale pour l'avenir qui permettra au jeune soit de se stabiliser dans l'emploi qu'il a pu obtenir, soit d'aller vers la création de sa propre entreprise s'il a les capacités nécessaires : savoir-faire, diplômes, etc. M. Chalal constate que beaucoup de jeunes ont été accompagnés sur le marché du travail grâce à ce dispositif aujourd'hui renforcé en termes d'allégement dans les procédures dans l'octroi de crédits lorsqu'il s'agit d'une création d'entreprise.

Pour M. Zem Ali Mourad, directeur général de l'ANSEJ, le dispositif d'emploi des jeunes s'inscrit dans le projet de création des trois millions d'emplois à l'horizon 2014 décidé par le gouvernement, et dans les mesures aujourd'hui renforcées de l'emploi des jeunes à travers les conseils des ministres traitant du dossier.

Orientation des jeunes créateurs d'entreprises

L'orateur rappelle que l'ANSEJ est en partenariat avec l'université et assure à ce titre l'accueil et l'orientation de jeunes universitaires en quête d'un premier emploi ou s'orientant vers la création d'entreprises. L'ANSEJ, dès acceptation du projet, accompagne l'auteur de celui-ci à travers des actions de formation, en matière de gestion, de réglementation, etc., pour réduire les éventualités d'un échec. L'orateur estime qu'il s'agit-là d'une étape importante pour la bonne conduite du projet. Evoquant la question du renforcement des dispositifs en place, l'orateur met en relief la tranche d'âge des promoteurs ou candidats à l'emploi, qui va de 19 à 35 ans, le montant du financement du projet, dont certains peuvent aller au-delà de 10 millions de dinars avec un apport personnel réduit. Des aides en matière de location de locaux, d'achat d'équipement, des bonifications allant jusqu'à 80% pour le nord du pays et 87% pour les Hauts Plateaux et le Sud.



M. Zem Ali Mourad, DG ANSEJ



M. Taleb Ahmed Chaouch, DG CNAC



M. Chalal, DG ANEM

Pour M. Taleb Ahmed Chaouch, directeur général de la CNAC, le dispositif mis en place par la CNAC vise à favoriser la création d'activités de production de biens et de services par les demandeurs d'emploi âgés à l'origine de 35 à 50 ans.

L'orateur évoque, lui aussi, un accompagnement des candidats promoteurs. M. Taleb insiste pour dire qu'au niveau local, il y a nécessité pour les autorités de créer un environnement propre à accueillir d'éventuels investisseurs. Le dispositif mis en place a permis donc de faire évoluer les choses. Il peut aller encore plus avant si la volonté des autorités locales suivait.

Pour autant, c'est un dispositif qui a été revu dans le sens de lui donner plus d'efficacité.

Des aménagements à la loi

Le Conseil des ministres de début mai 2010 a apporté un certain nombre d'aménagements. L'âge minimum passe de 35 ans à 30 ans. Le seuil maximum d'investissement passe 5 000 000 DA à 10 000 000 DA.

La période d'inscription auprès de l'ANEM pour les demandeurs d'emploi est réduite et passe de 6 mois minimum à 1 mois minimum.

L'apport personnel est ramené à 1 et 2%, selon le seuil de l'investissement, alors qu'il était de 5 et 10 %.

Il y a la possibilité d'extension de l'entreprise qui est introduite, assortie de formes d'aides.

L'orateur a évoqué également la refonte du comité de sélection, de validation et de financement élargi aujourd'hui aux directeurs de l'emploi à l'échelon local, celui des impôts, de l'agence pour l'emploi et le CNRC. D'autres aménagements ont été apportés au lendemain du Conseil des ministres de février 2011 à travers un certain nombre de mesures volontaristes (réduction de l'apport personnel, le différé de remboursement du prêt de 3 à 8 ans, l'aide à la location (500 000 DA à taux zéro) 500.000 DA accordés aux diplômés de la formation professionnelle, les métiers groupés sont privilégiés (avocats, médecins, etc.), bonification des taux d'intérêt pour le bâtiment et les travaux publics élevée de 60 à 80 % et à 95 % pour les régions sud, institution du recours en cas de rejet de dossiers.

M. Oubbad Mourad, conseiller du directeur général de l'ANGEM, fait remarquer dans son intervention que l'institution qu'il représente est en cours de validation des nouvelles mesures prises.

La lutte contre l'exclusion sociale

L'orateur relève que le programme du microcrédit s'inscrit dans le cadre du développement social par les pouvoirs publics. L'ANGEM est définie comme l'instrument mis en place par le gouvernement pour la mise en place d'une politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, avec pour objectif la promotion du développement social. S'agissant du microcrédit, l'orateur le qualifie de petit prêt. Il s'agit de valoriser des concepts, comme le compter-sur-soi, l'esprit d'initiative, l'esprit d'entrepreneuriat, même s'il s'agit de petits projets.

Fourniture de services financiers et non financiers

Le microcrédit, note M. Oubbad Mourad, permet la fourniture de services financiers et non financiers (accompagnement adapté aux besoins des populations non bancarisées comprenant des personnes sans revenus ou à revenus irréguliers. Il s'agit d'un prêt individuel de petit volume destiné pour les projets dont le coût ne saurait dépasser 1.000.000 DA remboursable sur une période de 12 à 60 mois pour l'acquisition de petits matériels, matières premières de démarrage et également assurer la couverture de dépenses nécessaires au démarrage de l'activité. Il est accessible à toute personne désireuse de se lancer dans l'exercice d'une activité pour propre compte.

Populations sans revenus réguliers

Les populations ciblées visent celles âgées de 18 ans, dépourvues de revenus ou ne disposant que de revenus irréguliers, avoir une résidence fixe, posséder un savoir-faire ou une qualification avérée en relation avec l'activité projetée et ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités.

Le crédit est accordé à un taux bonifié et garanti par l'Etat avec un taux d'intérêt de 5 ou 20%, selon le cas. Un prêt non rémunéré (sans intérêt) est accordé par l'Agence pour la réalisation de micro-projets. Le crédit peut être un financement triangulaire avec crédit bancaire de 70% du crédit global du projet, du PNR à hauteur de 29% du projet et d'un apport personnel de 1% du coût global du projet.

Existence d'un fonds de garantie

L'Agence dispose d'un fonds de garantie mutuelle de microcrédit. Des conventions ont été signées avec des banques partenaires (BNA, BADR, BEA, BDL, CPA). L'Agence a financé des activités liées à la très petite industrie, à l'agriculture, l'artisanat, les services, le BTPH. 212 000 microcrédits ont été accordés pour une création d'emplois évaluée par l'orateur à 316.000 unités.

Regrouper les énergies

M. Yalaoui, consultant international, note dans son intervention que les différentes institutions en place devraient regrouper leurs forces puisque concourant tous aux mêmes objectifs. Pour l'orateur, l'objectif politique et social a été atteint avec la création d'emplois. Quel sort pour l'objectif économique, s'interroge-t-il. Il faut des accompagnateurs spécialisés disposant d'une formation pluridisciplinaire, la formation d'un guichet unique, une nomenclature des emplois et métiers qui doit être développée par ces organismes. Pour M. Yalaoui, sur les 600 000 PME actuellement existantes, 80% activent dans le transport.

Divers avantages fiscaux

M. Anekik Hakim, représentant de la Direction générale des impôts, relève dans son intervention que l'institution qu'il représente vise au respect de l'égalité des citoyens devant les charges publiques. L'emploi a une importance particulière dans le rapport impôt-économie-investissement. Il y a un effort considérable qui a été fait depuis une décennie en matière d'allégement d'impôt et d'octroi d'exonérations pour favoriser la création d'emploi dans les entreprises. S'agissant des fonds d'investissement, ils bénéficient d'avantages fiscaux, l'exonération sur l'IBS, IRG, exonération pour les salaires et rémunérations accordés pour la création d'emplois des jeunes.

T. M.A.

REUNION DES MINISTRES DE L'EDUCATION À NAIROBI

Rachid Harraoubia représente l'Algérie



Le professeur Rachid Harraoubia, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique s'est rendu aujourd'hui à Nairobi capitale du Kenya où il représentera l'Algérie à la première session extraordinaire de la conférence de l'Union africaine des ministres de l'Education (CMEDAF IV) dont les travaux s'ouvriront aujourd'hui et dureront jusqu'au 13 de ce mois. Cette session sera consacrée essentiellement à l'examen des documents relatifs à la création de l'université panafricaine dont le lancement est prévu au mois de septembre 2011. Les documents et résolutions qui seront adoptés lors de cette session, seront soumis au prochain sommet des Chefs d'Etat africains prévu au mois de juillet prochain.

La conférence des ministres de l'Education examinera également la convention régionale d'Arusha pour la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires.

Dans ce cadre, il est à noter que les instances de l'Union africaine ont retenu l'Algérie pour abriter un des cinq instituts de cette université panafricaine. Le domaine de compétence de cet institut est : l'eau, l'énergie et les changements climatiques. Cet institut permettra de promouvoir une dynamique d'échanges de données et une coopération approfondie entre non seulement les universités africaines mais surtout entre les chercheurs du continent, de même qu'avec les entreprises et les institutions chargées de l'eau, de l'énergie et des changements climatiques. L'objectif à terme est de créer ainsi une synergie pour un développement durable dans le continent africain.

Programme de lutte

contre les intoxications alimentaires

Le directeur général du Contrôle économique et de la répression des fraudes du ministère, M. Abdelhamid Boukahnoune, a annoncé hier, qu'un programme"spécifique"de lutte contre les intoxications alimentaires a été préparé en prévision de l'été prochain, qui coïncidera avec le mois de Ramadhan.

"Toutes les brigades chargées du contrôle et de la répression des fraudes sont mobilisées" pour faire face à d'éventuelles intoxications pendant cette période de fortes chaleurs.

Le nombre d'agents de contrôle devrait atteindre cette année 7.800 employés avec le recrutement de 3.500 nouveaux contrôleurs, qui viennent s'ajouter aux 4.300 de l'année dernière, alors que 2.500 autres agents seront recrutés au courant de l'année 2012, sur un programme de 5.000 prévus à l'horizon 2014, selon les chiffres fournis par le même responsable.

M. Boukahnoune a admis que ce nombre reste "insuffisant" eu égard au nombre de commerçants inscrits au registre de commerce, qui a atteint 1,4 million d'opérateurs sans compter ceux activant dans le commerce informel.

Le secteur enregistre annuellement entre 160.000 et 170.000 infractions d'ordre alimentaires durant les cinq dernières années dont 71% sont relatives au non respect des conditions d'hygiène, que ce soit lors de la présentation des produits alimentaires ou dans les restaurants et les "fast food".

Près d'un million d'interventions ont été effectuées par les services de contrôle et de la répression des fraudes en 2010. Ces opérations concernent le contrôle des pratiques commerciales et le contrôle de la qualité, selon le directeur des laboratoires d'analyses et d'essais de la qualité au ministère du Commerce, M.



Ramdane Boussenadji.

En termes de contrôle de la qualité, l'année 2010 a enregistré 641.000 interventions avec 80.000 infractions contre respectivement 658.000 et 78.000 en 2009, 596.000 et 68.000 en 2008 et 490.000 et 54.000 infractions en 2007.

Selon M. Boussenadji, le nombre de constations des infractions a évolué de 24% entre 2007 et 2010 "grâce notamment à la mobilisation des agents de contrôle, et ce, malgré le manque de moyens mis à leur disposition".

Sur le plan santé, une intoxication coûte 3.000 DA/jour et entre 20.000 et 30.000 DA/jour en cas d'hospitalisation.

Selon ses organisateurs, la journée nationale sur la sécurité alimentaire permettra d'appréhender les différentes méthodes et systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires, ainsi que les différentes réglementations nationales et internationales en impliquant notamment des experts et des organismes de certification.

Le directeur général de l'Intelligence économique au ministère de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, M. Mohamed Bacha, a souligné de son côté l'enjeu que représente le respect des normes de qualité pour la sauvegarde des intérêts de l'économie nationale.

Selon des chiffres du ministère, la filière agroalimentaire représente 40% de la valeur ajoutée industrielle et compte 120.000 salariés.

APRÈS L'ACCIDENT NUCLEAIRE DU JAPON

Vigilance au niveau des frontières

Les services de contrôle et de la répression des fraudes du ministère du Commerce au niveau des frontières nationales ont été appelés à exercer une "vigilance accrue" dans le contrôle des produits notamment alimentaires importés, suite à l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima, au Japon.

"On est vigilant. Nos services sont instruits pour développer une vigilance accrue dans le contrôle des produits importés", a indiqué le directeur général du Contrôle économique et de la répression des fraudes du ministère, M. Abdelhamid Boukahnoune, en marge d'une journée nationale sur la sécurité des denrées alimentaires.

Selon ce responsable, ses services ont été alertés dès le déclenchement de l'accident nucléaire, à l'instar des mesures sanitaires de protection prises par les autres pays.

Les agents de contrôle outillés d'instruments spécifiques pour mesurer le niveau de radiation, "s'il y en a", précise M. Boukahnoune, soulignant, tout de même, que l'Algérie "n'importe pas beaucoup de produits du Japon notamment les produits alimentaires".

"Notre souci est de vérifier l'origine de ces produits importés d'autres pays (autre que le Japon)", a-t-il précisé.

Perturbation de l'alimentation en eau potable à Aïn Taya et Heuraoua

L'alimentation en eau potable sera perturbée les 11 et 12 mai (aujourd'hui et demain) à 8 h dans les communes de Aïn Taya et Heuraoua, indique mardi la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL) dans un communiqué.

Cette suspension interviendra dans le cadre de la réhabilitation de la station Bouriah, précise-t-on de même source.

Un dispositif de citernes sera mis en place, informe la SEAAL, pour alimenter en priorité les établissements publics et hospitaliers afin de réduire les désagréments ainsi que la population dans les limites de ses possibilités.

LIBYE

L'UA et l'UE tenteront aujourd'hui à Addis-Abeba de trouver une solution politique

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (UE), examineront lors d'une réunion conjointe aujourd'hui à Addis-Abeba, les moyens de trouver une solution politique à la crise en Libye sur la base de la feuille de route de l'UA.

Cette réunion qui s'inscrit dans le cadre des efforts de la médiation africaine dans le conflit libyen devra, selon un communiqué de l'UA, "mettre en relief la nécessité d'une solution politique" sur la base de la feuille de route adoptée le 10 mars dernier par le Comité ad hoc de haut niveau sur la Libye.

Cette feuille de route souligne la nécessité d'une cessation immédiate de toutes les hostilités, de la coopération des autorités libyennes concernées pour faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire aux populations dans le besoin et de la protection des ressortissants étrangers y compris les travailleurs migrants africains vivant en Libye, rappelle-t-on.

Le plan africain appelle également à engager un dialogue entre les parties libyennes et à assurer la gestion inclusive d'une période transitoire en vue de l'adoption et de la mise en œuvre des réformes politiques nécessaires pour l'élimination des causes de la crise actuelle, en prenant dûment compte des aspirations légitimes du peuple libyen à la démocratie, à la réforme politique, à la justice, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'au développement socio-économique.

L'UA qui tiendra, le 12 mai dans la capitale éthiopienne, une réunion conjointe avec le Conseil de sécurité de l'ONU, ne cesse de réitérer son engagement pour une "solution politique" favorisant le dialogue entre les parties libyennes en conflit.

Dans ce contexte, le président de la Commission de l'UA, M. Jean Ping, a indiqué vendredi dernier à Alger que la feuille de route africaine sur la Libye était actuellement la "seule" proposition politique de sortie de crise dans ce pays relevant, par ailleurs, que les autres acteurs dans la crise libyenne n'ont pas formulé de proposition politique pour régler ce conflit.

Tout en reconnaissant que la résolution 1973 du Conseil de sécurité engage tout le monde, M. Ping a toutefois déploré la manière dont elle est appliquée sur le terrain, estimant que cette résolution, dont l'objectif est la protection des populations, semble avoir été dévoyée dans son esprit, en référence aux frappes de l'Otan qui ont touché récemment les civils à Tripoli.

Tout le monde disait que la solution en Libye "n'est pas militaire", y compris l'Otan, en dépit des dérapages, a rappelé M. Ping qui avait pris part samedi dernier à Alger à la réunion des présidents des Conseils constitutionnels africains.

Au moment où les efforts diplomatiques se poursuivent en vue d'une sortie de crise pacifique, les opérations militaires étrangères, lancées début mars en Libye, se sont intensifiées à Tripoli où des avions de combat de l'Otan ont mené une série de violentes frappes aériennes dans la nuit de lundi à mardi visant essentiellement les installations militaires du régime libyen. La capitale libyenne a été visée par huit frappes au total, en environ trois heures, notamment près des locaux de la télévision d'Etat et de l'agence de presse officielle JANA, selon des médias, ajoutant que quatre enfants ont été blessés dont deux grièvement, par des éclats de verre provoqués par ces raids.

Selon une source officielle libyenne, au moins un raid a visé un immeuble déjà bombardé le 30 avril, qui abrite diverses organisations de la société civile alors que les opérations de l'Otan sont censées "protéger les civils" comme stipulé dans la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU autorisant une telle intervention.

L'Otan qui a pris le 31 mars le commandement des opérations militaires de la coalition internationale et mené en deux mois plus de 2.260 frappes, sous mandat de l'ONU, a affiché mardi sa détermination à "appliquer la même stratégie : attaquer les centres de contrôle et de commandement libyens", selon un porte-parole de l'Alliance.

Ces nouveaux bombardements sur Tripoli interviennent dix jours après le raid qui avait coûté la vie dans la capitale au plus jeune des fils du colonel Maammar Gueddafi. Une attaque dénoncée par le régime comme une "tentative d'assassinat" du dirigeant libyen, alors que certains pays avaient de leur côté dénoncé "l'usage disproportionné de la force" en Libye.

Parallèlement aux opérations de l'Otan, les combats entre forces loyales au régime et rebelles continuent et se concentrent particulièrement à Misrata, (est de Tripoli), assiégée depuis plus de deux mois par les troupes gouvernementales.

A l'ouest de Misrata, que les forces pro-régime tentent de reprendre pour en déloger les rebelles et y ramener le calme, les insurgés libyens ont avancé d'une quinzaine de kilomètres, érigeant des barricades et se rapprochant de Zliten, une ville de 200.000 habitants à quelque 150 km de Tripoli, selon des correspondants de presse.

L'OTAN S'ACHARNE SUR TRIPOLI

Les rebelles gagnent du terrain à l'ouest de la ville clé de Misrata alors que l'Otan a mené de nouvelles frappes sur Tripoli, près de trois mois après le début du conflit en Libye où des pénuries généralisées menacent le pays de paralysie selon l'ONU. Des avions de l'Otan ont mené dans la nuit de lundi à hier huit frappes en environ trois heures, dans un bombardement inhabituellement violent de la capitale libyenne.

Aucun bilan de ces bombardements n'était encore disponible. Au moins un raid a visé un immeuble déjà bombardé le 30 avril, selon une source officielle libyenne. Le bâtiment abrite diverses organisations de la société civile, a indiqué la source.

"Nous continuons d'appliquer la même stratégie : réduire autant que possible la capacité du régime de Kadhafi à frapper les civils" tant que ses troupes ne seront pas rentrées dans leurs casernes, a déclaré la porte-parole adjointe de l'Otan, Carmen Romero, commentant ces frappes.

L'Otan "continuera d'attaquer les centres de contrôle et de commandement libyens ainsi que toutes les structures susceptibles d'être utilisées par l'armée kadhafiste", a-t-il ajouté.

Dans l'ouest de la Libye, les insurgés ont avancé d'une quinzaine de km à l'ouest de Misrata, érigeant des barricades et se rapprochant de Zliten, une ville de 200.000 habitants à quelque 150 km de Tripoli.

"Si l'avancée des dernières 24 heures se répète, demain nous serons aux portes de Zliten", située à une quarantaine de km de Misrata, a assuré avant-hier un ancien colonel de l'armée, Haj Mohammad, chargé des opérations sur le front ouest de Misrata, faisant référence à la capture la veille de la localité de Bourgueya.

Selon lui, l'avancée rebelle dépendra de l'efficacité des bombardements de l'Otan. "S'ils font leur travail, nous ferons le nôtre", a-t-il dit, euphorique, en dépit des tirs intenses contre leurs positions.

L'Otan a pris, fin mars, le commandement des opérations militaires de la coalition internationale, menant en deux mois plus de 2.260 frappes, sous mandat de l'ONU, pour empêcher les attaques des pro-Kadhafi contre les civils.

TUNISIE - ELECTIONS

La commission électorale sur pied

La Haute commission chargée de préparer les élections cruciales de juillet en Tunisie a élu lundi passé la majorité des membres de la commission électorale indépendante, chargée de superviser ce scrutin devant désigner une assemblée constituante, a annoncé un responsable politique, cité par des médias. Cette commission, qui doit au total compter 16 membres, est composée de 3 avocats, un représentant du syndicat national des journalistes, un journaliste, deux représentants de la société civile dont la Ligue tunisienne des droits de l'homme, deux universitaires. Elle est également composée d'un expert comptable, un représentant des Tunisiens vivant à l'étranger et deux notaires huissiers, a précisé le représentant du Parti démocratique patriotique (PDP, gauche) Chokri Belaïd. La commission doit, également, avoir en son sein trois représentants de l'association tunisienne des juristes qui n'a pas encore présenté de candidats, a précisé ce responsable. Cette commission sera basée à Tunis et aura des représentants dans les 24 gouvernorats de la Tunisie. Elle aura pour finalité de superviser les élections.

PAKISTAN

Vives tensions entre les Etats-Unis et Islamabad

La tension était vive hier entre le Pakistan, dont le Premier ministre a rejeté les accusations "absurdes" sur d'éventuelles complicités officielles avec Oussama Ben Laden, mais a promis une enquête, tandis que Washington refusait de s'excuser pour le raid effectué sur le sol de son allié.

Dans un entretien à la chaîne de télévision CBS dimanche, le Président américain a demandé à Islamabad de diligenter une enquête sur les "soutiens" dont aurait bénéficié le chef d'Al-Qaïda au Pakistan. Et selon le *New York Times*, hier, M. Obama a même ordonné que le commando, chargé de l'opération contre Oussama Ben Laden, soit assez important pour pouvoir affronter militairement les forces pakistanaises, en cas de riposte de leur part.

"Certains ont pu penser que nous aurions pu nous tirer d'une situation difficile en parlant (avec les soldats pakistanais), mais en raison de nos difficultés actuelles avec le Pakistan, le Président ne voulait prendre aucun risque," selon un haut responsable de l'administration, cité par le journal. Lundi passé, lors d'une intervention devant les députés une semaine après le raid, le Premier ministre pakistanais, Yousuf Raza Gilani, a qualifié "d'aburdes" les spéculations sur d'éventuelles complicités officielles, dans l'armée ou les très puissants services secrets de l'ISI. Et de rappeler que le Pakistan est la cible, depuis 2007, d'une campagne d'attentats qui a fait près de 4.300 morts, menée par "Al-Qaïda et ses alliés" pour le punir de son engagement dans la lutte antiterroriste aux côtés de Washington.

Deux policiers, dont une femme, ont d'ailleurs été tués et cinq personnes blessées hier dans l'explosion d'une bombe devant un tribunal du nord-ouest du Pakistan, non loin des zones tribales bastion des talibans et d'Al-Qaïda.

M. Gilani a, toutefois, annoncé une enquête pour savoir "comment, quand et pourquoi Oussama Ben Laden était présent à Abbottabad", la ville de garnison à deux heures de route de la capitale où l'homme le plus recherché de la planète a apparemment vécu plusieurs années".

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
2° REGION MILITAIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°23/2011/201

Le Ministère de la Défense Nationale lance un avis d'appel d'offres ouvert national en vue de :

Fourniture des matériaux d'étancheite à Ain-Sefra

Les fournisseurs et sociétés intéressées par le présent avis peuvent se présenter au siège de la :

2° Région Militaire
BP Nº08 RP Terre II Eckmuhl - ORAN -

Pour retirer le cahier des charges, contre paiement de la somme de 5000,00 DA (cinq mille dinars algériens).

Les personnes déléguées pour le retrait du cahier des charges doivent se munir :

- d'une copie légalisée d'une pièce d'identité en cours de validité, ou procuration notariée;
- d'une lettre d'accréditation, délivrée par le candidat à la soumission;
- d'une copie légalisée du registre du commerce de la société;
- de la copie originale du bon de versement de la somme citée ci-dessus.

Les offres comprenant les pièces et documents exigés dans le cahier des charges devront être scindées en deux (02) parties :

• Une offre technique comprenant les documents requis par le cahier des charges,
• Une offre financière commerciale comprenant les documents requis par le cahier des charges.

Les offres (technique et financière) contenues dans deux (02) enveloppes distinctes, doivent parvenir sous plis cacheté à l'adresse ci-après :

Direction Régionale des Finances de la 2° Région Militaire
Bureau Administration des cahiers des charges
B P. N°08 RP II TERRE II Eckmûhl - ORAN -

L'enveloppe extérieure doit être strictement anonyme et ne devra comporter que la mention :

«SOUMISSION» - A NE PAS OUVRIR-
Avis d'appel d'offres ouvert national
N° 23/2011/201»

Les soumissions doivent être adressée ou déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, avant le………………

La date d'ouverture des plis est fixée dans le cahier des charges.

Les soumissionnaire resteront engagés par leurs offres une durée de **120 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **30 jours** à compter de la première date de publication du présent avis au BOMOP ou l'un des quotidiens nationaux.

El Moudjahid/*Pub* **ANEP 852877 du 11/05/2011**

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
5° REGION MILITAIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°47/2011/D4/T/5°RM

Le Ministère de la Défense Nationale lance un avis d'appel d'offres national restreint en vue de **la réalisation des différents blocs/CHELGHOUM LAID**

Les entreprises et sociétés intéressées par le présent avis peuvent se présenter au siège de la :

5° Région Militaire
Sis à Plateau du Mansourah - Constantine

Pour retirer le cahier des charges, contre paiement de la somme de 20.000 DA vingt mille dinars; pour les sociétés de droit algérien, au compte n°008-25001-5250000288/93 ouvert auprès de trésorerie publique - wilaya de Constantine.

Les personnes déléguées pour le retrait du cahier des charges doivent se munir:

- d'une copie légalisée d'une pièce d'identité en cours de validité;
- d'une lettre d'accréditation, délivrée par le candidat à la soumission;
- d'une copie légalisée du registre du commerce de la société;
- d'une copie légalisée du certificat de qualification et de classification professionnelle (pour les entreprises de bâtiment et travaux publics) de **catégorie 03 et plus**
- d'une copie du bon de versement de la somme citée ci-dessus.

Les offres comprenant les pièces et documents exigés dans le cahier des charges devront être scindées en deux (02) parties :

1-Une offre technique comprenant les documents requis par le cahier des charges,
2- Une offre financière commerciale comprenant les documents requis par le cahier des charges.

Les offres (technique et financière) contenues dans deux (02) enveloppes distinctes, doivent parvenir sous plis cacheté à l'adresse ci-après :

Direction Régionale des Finances de la 5° Région Militaire
Bureau d'Administration des cahiers des charges
BP 73 Plateau du mansourah - Constantine

L'enveloppe extérieure doit être strictement anonyme et ne devra comporter que la mention :

«SOUMISSION» - A NE PAS OUVRIR-
Avis d'appel d'offres national restreint
N° 47/2011/D4/T/5° RM

Les soumissions doivent être adressée ou déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, avant la date limite de dépôt des offres fixée à 30 jours à compter de la première date de publication.

La date d'ouverture des plis est fixée dans le cahier des charges

Les soumissionnaire resteront engagés par leurs offres une durée de **120 jours** égale à celle de préparation des offres fixée dans le cahier des charges.

El Moudjahid/*Pub* **ANEP 852861 du 11/05/2011**

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
2° REGION MILITAIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°27/2011/201

Le Ministère de la Défense Nationale lance un avis d'appel d'offres national restreint en vue :

Travaux de réfection des sanitaires + Aménagement de 06 hangars à Oued-Tlellat

Les Entreprises et sociétés intéressées par le présent avis détenant le dégré de qualification deux (II) et plus en TCE, peuvent se présenter au siège de la :

2° Région Militaire
BP Nº08 RP Terre II Eckmuhl - ORAN -

Pour retirer le cahier des charges, contre paiement de la somme de 5000,00 DA (cinq mille dinars algériens).

Les personnes déléguées pour le retrait du cahier des charges doivent se munir :

- d'une copie légalisée d'une pièce d'identité en cours de validité, ou procuration notariée;
- d'une lettre d'accréditation, délivrée par le candidat à la soumission;
- d'une copie légalisée du registre du commerce de la société;
- d'une copie légalisée du certificat de qualification et de classification professionnelle
- de la copie originale du bon de versement de la somme citée ci-dessus.

Les offres comprenant les pièces et documents exigés dans le cahier des charges devront être scindées en deux (02) parties :

• Une offre technique comprenant les documents requis par le cahier des charges,
• Une offre financière commerciale comprenant les documents requis par le cahier des charges.

Les offres (technique et financière) contenues dans deux (02) enveloppes distinctes, doivent parvenir sous plis cacheté à l'adresse ci-après :

Direction Régionale des Finances de la 2° Région Militaire
Bureau Administration des cahiers des charges
B P. N°08 RP II TERRE II Eckmûhl - ORAN -

L'enveloppe extérieure doit être strictement anonyme et ne devra comporter que la mention :

«SOUMISSION» A NE PAS OUVRIR
Avis d'appel d'offres national restreint
N° 27/2011/201

Les soumissions doivent être adressée ou déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, avant le…

La date d'ouverture des plis est fixée dans le cahier des charges.

Les soumissionnaire resteront engagés par leurs offres une durée de **120 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **30 jours** à compter de la première date de publication du présent avis au BOMOP ou l'un des quotidiens nationaux.

El Moudjahid/*Pub* **ANEP 852885 du 11/05/2011**



المؤسسة اللاقتصادية شركة بلأسهم م.ع.

ENTREPRISE PUBLIQUE ECONOMIQUE
SOITEX
S.P.A AU CAPITAL SOCIAL DE 1000 000,00 DA

AVIS DE PROROGATION de délai de l'avis d'appel d'offres national et international
N°01/2011

l'Entreprise Publique Economique **"SOITEX"** informe les soumissionnaires intéressés par l'avis d'appel d'offres national et international n°01/2011 pour la fourniture de matière première (filé polyamide 6.6 haute ténacité et divers colorants/auxiliaires).

Paru dans les quotidiens :

- *El Moudjahid* **du 17/04/2011**
- *Horizons* **du 17/04/2011**

que la date limite pour la réception des offres prévue initialement pour le **06/05/2011** est prorogée au **31/05/2011 à 15 heures.**

El Moudjahid/*Pub* **ANEP 7278 du 11/05/2011**

SIDI BEL-ABBES

Réhabilitation de la cité

De nouvelles zones urbaines ont été créées favorisant l'extension d'une cité dont la gestion est devenue problématique face à l'importance des prestations à assurer et des missions d'hygiène et d'entretien à accomplir.



PH : DR

D'autres infrastructures davantage imposantes à l'image des deux campus universitaires ou des établissements socio-éducatifs et de formation sont venues se greffer au tissu urbain attribuant de la dimension à la ville de Sidi Bel Abbès dont les élus de la commune ne se sont pas adaptés à une évolution pour accompagner la mutation locale et préserver un cachet urbanistique ou encore sauvegarder ces espaces verts et places publiques jadis jalousement entretenus.

Il est difficile d'ailleurs pour le commun des habitants de trouver aujourd'hui, un lieu de détente et de villégiature et vivre des moments d'évasion en famille après une journée ou une semaine de travail. Tous les repères de la ville ont été balayés involontairement sans doute ou par insouciance cédant ainsi aux nouveaux réflexes nés d'un exode rural et d'une clochardisation en définitive de l'agglomération. En l'absence d'un tableau de bord et d'une projection de développement et de promotion de la cité conforme du moins à ses caractéristiques et ses spécificités , cette extension s'est opérée en définitive pour répondre aux besoins d'une démographie galopante, atténuer la crise dite du logement et se conformer à la tradition d'inscriptions de projets seulement sans impact sur l'épanouissement de l'être. Pourtant, il fallait peut-être se référer à la conception architecturale de l'ancienne ville pour s'inspirer et s'inscrire dans le prolongement d'un plan minutieusement élaboré et admirablement apprécié . Il n'y a qu'à voir la conception de ces grandes artères, de ces espaces verts longeant les boulevards, ces salles de cinéma, ce théâtre et ce jardin public pour se rendre à une telle évidence et percevoir l'écart relevé à travers cette extension. Les dernières années n'ont pas été mises à profit pour la restructuration de la ville et son équipement en espaces de loisirs, de divertissement et de culture .

Les réalisations enregistrées dans le domaine culturel n'ont pas changé les choses pour ne guère se débarrasser du cliché de cité-dortoir avec l'ensemble des répercussions sur les comportements et les attitudes de la population locale.

C'est pour l'ensemble des raisons si évidentes immanquablement qu'une approche visant le redéploiement du tissu urbain de la cité, l'exploitation de ses sites et la réhabilitation de ses repères, fut initiée récemment pour constituer le cheval de bataille du wali.

Démolition du vieux quartier, lutte contre l'habitat précaire et le marché informel, aménagement du lac Sidi Mohamed Benali et réalisation d'un boulevard d'excellence sont autant d'actions menées et suivies au quotidien dans la perspective de redorer le blason d'une ville, de se réconcilier avec un comportement citadin et de donner goût à la vie de sa population.

Un rythme soutenu est observé pour la concrétisation de ces opérations qui méritent réellement une attention face à leur impact et leur dimension. Le désir est tel qu'on peut miser déjà sur sa traduction sur le terrain pour que Sidi-Bel-Abbès surnommé autrefois, le petit Paris retrouvera son lustre d'antan et attirera des visiteurs ou autres passagers souvent dans l'obligation de traverser son territoire car elle reste ce carrefour de transit de l'Ouest du pays.

A. Bellaha

Tizi-Ouzou

La grève des travailleurs de la DLEP et la DUC suspendue et celle de la commune maintenue

Les travailleurs des directions du logement et des équipements publics (DLEP) et de l'urbanisme et de la construction (DUC), ont rejoint hier, leurs postes de travail respectif qu'ils ont déserté depuis plus d'un mois, a-t-on appris. La décision de reprise a été prise à l'issue d'une réunion tenue dimanche dernier entre les représentants des grévistes et le wali de Tizi-Ouzou qui se serait engagé à prendre en charge leurs revendications socio-professionnelles. La grève des fonctionnaires de ces deux directions qui constituent le nerf du développement a pratiquement paralysé l'action du développement durant toute la longue période qu'a duré ce mouvement de débrayage. Les deux directions disposent de colossales enveloppes financières évaluées à 34 milliards de dinars pour la DELP et 20 milliards de dinars pour la DUC. Lors de sa dernière sortie médiatique, le wali de Tizi-Ouzou, M. Abdelkader Bouazghi, s'est dit profondément attristé par la poursuite de la grève de ces deux directions, pendant que leurs collègues des autres wilayas ont repris le travail juste après la grève nationale, précisant que le retard causé par cette grève en matière de développement et de règlements de situations des entreprises n'est pas facile à rattraper sur le terrain. Alors que la grève des travailleurs de ces directions a été suspendue, celle des travailleurs de la commune de Tizi-Ouzou qui perdure depuis plus de 35 longs jours n'a pas été par contre cessée, en dépit de la dégradation du cadre de vie au niveau de la ville des Genêts à cause des ordures ménagères et le ras-le-bol de la population qui souffre le martyr de par la fermeture de tous les services de la commune, particulièrement celui de l'état civil qui est fortement sollicité en cette période des mariages et des examens. Contacté, le P/APC de Tizi-Ouzou, M. Naguim Kolli, nous a indiqué que des arrêtés de réquisition seront adressés à tous les travailleurs titulaires grévistes pour rejoindre immédiatement leurs postes de travail. Le nouveau SG de cette commune, en l'occurrence M. Ali Hechiche, a pris officiellement hier ses nouvelles fonctions en remplacement de M Ferroudj Mourad, relevé de son poste par les services du wali.

Bel.Adrar

Aïn Defla

7 mois sans salaire, pour les uns, refus d'exécution d'une décision de justice pour les autres…

L'esplanade faisant face au siège de la wilaya d'Aïn Defla était occupée hier matin par deux groupes distincts de contestataires venus crier et apporter leurs revendications au wali. Le premier groupe reconnaissable à leur tenue orange frappée du sigle de la DTP revendiquait leurs salaires non versés depuis …7 mois. Agents recrutés dans le cadre de l'entretien et de la maintenance du réseau routier. Le deuxième groupe lui était constitué de 26 travailleurs de la laiterie des aribs, ex-Orlac. Selon ces derniers leur employeur tout en réglant les arriérés de salaires se refuse de les réintégrer dans leur postes de travail comme sommé par la décision de justice.

Le siège de l'APC de Sidi-Lakhdar de nouveau fermé

Hier matin, les habitants de Sidi-Omar sont revenus à la charge pour fermer de nouveau le siège de la commune de Sidi-Lakhdar dont ils dépendent administrativement. Selon un citoyen contestataire, les habitants demandent la présence et l'intervention du wali de Aïn Defla pour régler les problèmes environnementaux dont souffre leur douar situé plus au sud-ouest du chef-lieu de commune. La venue hier du Chef de la daïra de Khemis Miliana n'a pas suffi à calmer les esprits. Pour rappel, l'agglomération en question enregistre des lenteurs inexpliquées dans un projet d'assainissement qui traine depuis près d'une année et qui a engendré une détérioration des routes et accès aux habitations et une dégradation de la qualité de l'eau potable.

A. M. A

Mascara

Des routes toujours meurtrières

Nous avons appris en marge de la semaine «Portes ouvertes de la Journée arabe de la police» organisée à la maison de la culture ABI RAS-ANNACIRI que durant le premier trimestre de l'année 2010. Les routes de la wilaya de Mascara ont fait 203 accidents ayant causé 27 morts et 343 blessés, pour la même période de l'année 2011, ces mêmes routes ont fait 324 accidents et causé la mort de 43 personnes et 501 blessés soit une augmentation constante de plus de 121 accidents faisant plus de 16 morts et plus de 158 blessés.



La procédure du retrait de permis avait un aspect bénéfique pour nos routes malgré qu'elle soit répression au vu de certains citoyens. L'année 2010 s'avère clémente par rapport à ce qui vient d'être enregistré durant le premier trimestre 2011. Pour toute l'année 2010, il a été enregistré 1.074 accidents faisant 127 morts et 1.696 blessés. Au niveau rural, 604 accidents ayant fait 110 morts et 1.164 blessés, au niveau urbain, 470 accidents ayant fait 17 morts et 532 blessés. Malgré toutes les précautions prises aux différents niveaux, nos routes demeurent toujours aussi meurtrières que les calamités naturelles.

A. Ghomchi

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
PREMIERE REGION MILITAIRE
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°84/2011/A1

Le Ministère de la Défense Nationale, lance un avis d'appel d'offres **national ouvert** en vue de : **Travaux de réfection en TCE de deux blocs à CHREA/BLIDA.**

Les entreprise et sociétés intéressées par le présent avis peuvent se présenter au iège de la :

PREMIERE REGION MILITAIRE
Sis à : Blida

Pour retirer les cahiers des charges, contre paiement de la somme de **cinq mille dinars algériens (5 000.00) DA**, pour les sociétés de droit algérien, au compte **N°227** Ouvert auprès de trésorerie publique - **Wilaya de BLIDA**.

Les personnes déléguées pour le retrait du cahier des charges doivent se munir :

- D'une copie légalisée d'une pièce d'identité en cours de validité.
- D'une lettre d'accréditation, délivrée par le candidat à la soumission.
- D'une copie légalisée du registre du commerce de la société.
- D'une copie l'égalisée du certificat de qualification et de classification professionnelle (Catégorie 01 et plus), entreprise en T.C.E.
- D'une copie originale du bon de versement de la somme citée-ci-dessus.

Les offres comprenant le spièces et documents exigés dans le cahier des charges devront être scindées en deux (02) parties :

1 - Une offre technique comprenant les documents requis par le cahier des charges.

2 - Une offre financière commerciale comprenant les documents requis par le cahier des charges.

Les offres (techniques et financières), contenues dans (02) enveloppes distinctes, doivent parvenir sous pli cacheté à l'adresse ci-après :

Direction Régionale des Finances de la première Région Militaire
Bureau d'administration des cahiers des charges
BP N°64 A/terre 01/Blida

L'enveloppe extérieure doit être strictement anonyme et ne devra comporter que la mention :

Soumission à ne pas ouvrir
Avis d'appel d'offres national ouvert
N°84/2011/A1

Les soumissions doivent être adressées ou déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, avant la date limite de dépôt des offres fixée à **45 jours** à compter de la première date de publication.

La date d'ouverture des plis est fixée dans le cahier des charges.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **180 jours**, égale à celle de préparation des offres fixée dans le cahier des charges.

El Moudjahid/*Pub* ANEP 853112 du 11/05/2011

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
PREMIERE REGION MILITAIRE
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°91/2011/A1

Le Ministère de la Défense Nationale, lance un avis d'appel d'offres national ouvert en vue de : **Travaux de réalisation de 40 logements / STAOUELI.**

Les entreprise et sociétés intéressées par le présent avis peuvent se présenter au siège de la :

PREMIERE REGION MILITAIRE
Sis à : Blida

Pour retirer les cahiers des charges, contre paiement de la somme de **cinq mille dinars algériens (5 000.00) DA**, pour les sociétés de droit algérien, au compte **N°227** Ouvert auprès de la trésorerie publique - **Wilaya de BLIDA**.

Les personnes déléguées pour le retrait du cahier des charges doivent se munir :

- D'une copie légalisée d'une pièce d'identité en cours de validité.
- D'une lettre d'accréditation, délivrée par le candidat à la soumission.
- D'une copie légalisée du registre du commerce de la société.
- D'une copie l'égalisée du certificat de qualification et de classification professionnelle (Catégorie 02 et plus), entreprise en T.C.E.
- D'une copie originale du bon de versement de la somme citée-ci-dessus.

Les offres comprenant le spièces et documents exigés dans le cahier des charges devront être scindées en deux (02) parties :

1 - Une offre technique comprenant les documents requis par le cahier des charges.

2 - Une offre financière commerciale comprenant les documents requis par le cahier des charges.

Les offres (techniques et financières), contenues dans (02) enveloppes distinctes, doivent parvenir sous pli cacheté à l'adresse ci-après :

Direction Régionale des Finances de la première Région Militaire
Bureau d'administration des cahiers des charges
BP N°64 A/terre01/Blida

L'enveloppe extérieure doit être strictement anonyme et ne devra comporter que la mention :

Soumission à ne pas ouvrir
Avis d'appel d'offres national ouvert
N°91/2011/A1

Les soumissions doivent être adressées ou déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, avant la date limite de dépôt des offres fixée à **45 jours** à compter de la première date de publication.

La date d'ouverture des plis est fixée dans le cahier des charges.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **180 jours**, égale à celle de préparation des offres fixée dans le cahier des charges.

El Moudjahid/*Pub* ANEP 853134 du 11/05/2011

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
PREMIERE REGION MILITAIRE
AVIS D'APPELD'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°92/2011/A1

Le Ministère de la Défense Nationale, lance un avis d'appel d'offres national ouvert en vue de : **Fourniture des équipements pour système de protection contre la foudre /BLIDA.**

Les entreprise et sociétés intéressées par le présent avis peuvent se présenter au iège de la :

PREMIERE REGION MILITAIRE
Sis à : Blida

Pour retirer les cahiers des charges, contre paiement de la somme de **cinq mille dinars algériens (5 000.00) DA**, pour les sociétés de droit algérien, au compte **N°227** Ouvert auprès de la trésorerie publique - **Wilaya de BLIDA**.

Les personnes déléguées pour le retrait du cahier des charges doivent se munir :

- D'une copie légalisée d'une pièce d'identité en cours de validité.
- D'une lettre d'accréditation, délivrée par le candidat à la soumission.
- D'une copie légalisée du registre du commerce de la société.
- D'une copie originale du bon de versement de la somme citée-ci-dessus.

Les offres comprenant le spièces et documents exigés dans le cahier des charges devront être scindées en deux (02) parties :

1 - Une offre technique comprenant les documents requis par le cahier des charges.

2 - Une offre financière commerciale comprenant les documents requis par le cahier des charges.

Les offres (techniques et financières), contenues dans (02) enveloppes distinctes, doivent parvenir sous pli cacheté à l'adresse ci-après :

Direction Régionale des Finances de la première Région Militaire
Bureau d'administration des cahiers des charges
BP N°64 A/terre 01/Blida

L'enveloppe extérieure doit être strictement anonyme et ne devra comporter que la mention :

Soumission à ne pas ouvrir
Avis d'appel d'offres national ouvert
N°92/2011/A1

Les soumissions doivent être adressées ou déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, avant la date limite de dépôt des offres fixée à **60 jours** à compter de la première date de publication.

La date d'ouverture des plis est fixée dans le cahier des charges.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **120 jours**, égale à celle de préparation des offres fixée dans le cahier des charges.

El Moudjahid/*Pub* ANEP 853136 du 11/05/2011

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
PREMIERE REGION MILITAIRE
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°96/2011/C2

Le Ministère de la Défense Nationale, lance un avis d'appel d'offres **national restreint** ouvert en vue de : **REVISION MOTEUR DES VEHICULES PEUGEOT 307, SUBARU IMBREZA ET BUS SAFIR (MOTEUR RENAULT)** au profit de l'établissement Régional du Matériels / Premier Commandement Régional de la Gendarmerie nationale à Blida.

Les entreprise et sociétés intéressées par le présent avis peuvent se présenter au iège de la :

PREMIERE REGION MILITAIRE
Sis à : Blida

Pour retirer les cahiers des charges, contre paiement de la somme de **cinq mille dinars algériens (5 000.00) DA**, pour les sociétés de droit algérien, au compte **N°227** Ouvert auprès de la trésorerie publique - **Wilaya de BLIDA**.

Les personnes déléguées pour le retrait du cahier des charges doivent se munir :

- D'une copie légalisée d'une pièce d'identité en cours de validité.
- D'une lettre d'accréditation, délivrée par le candidat à la soumission.
- D'une copie légalisée du registre du commerce de la société.
- D'une copie originale du bon de versement de la somme citée-ci-dessus.

Les offres comprenant les pièces et documents exigés dans le cahier des charges devront être scindées en deux (02) parties :

1 - Une offre technique comprenant les documents requis par le cahier des charges.

2 - Une offre financière commerciale comprenant les documents requis par le cahier des charges.

Les offres (techniques et financières), contenues dans (02) enveloppes distinctes, doivent parvenir sous pli cacheté à l'adresse ci-après :

Direction Régionale des Finances de la première Région Militaire
Bureau d'administration des cahiers des charges
BP N°64 A/terre 01/Blida

L'enveloppe extérieure doit être strictement anonyme et ne devra comporter que la mention :

Soumission à ne pas ouvrir
Avis d'appel d'offres national restreint
N°96/2011/C2

Les soumissions doivent être adressées ou déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, avant la date limite de dépôt des offres fixée à **45 jours** à compter de la première date de publication.

La date d'ouverture des plis est fixée dans le cahier des charges.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **90 jours**, égale à celle de préparation des offres fixée dans le cahier des charges.

El Moudjahid/*Pub* ANEP 852899 du 11/05/2011

Entreprise Publique des Travaux Routiers du Centre
“E.P.T.R.C.”

Siège social : Aïn D'Heb B.P 37 Médéa.
NIF : 099926034215951.

Avis d'appel d'offres national ouvert N° 01/DPHP/EPTRC/2011

L'Entreprise Publique des Travaux Routiers du Centre «E.P.T.R.C.», lance un avis d'appel d'offres ouvert pour :

FOURNITURE ET TRANSORT DES AGREGATS (0/3, 3/8 ET 8/15) VERS LE POSTE D’ENROBAGE AIN ORAK (W. EL-BAYADH)

Les fournisseurs qualifié dans le domaine de production des agrégats de carrière et intéressés par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges contre paiement de 5.000 DA (non remboursable), **auprès du secrétariat DG - Quartier Zabana lot communal, Rue “D” Villa Nº32 - Blida ou auprès du secrétariat - EPTRC - Direction Pôle des hauts plateaux rue Mohamed Boudiaf.** Le paiement des cahiers des charges se fait en espèces.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires en vigueur ainsi que les documents exigés dans le cahier des charges, doivent être présentées et scindées en une offre technique et une offre financière sous deux enveloppes fermées et cachetées, introduites dans une enveloppe extérieure anonyme ne portant que les mentions suivantes :

«À NE PAS OUVRIR»
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/DPHP/EPTRC/2011
FOURNITURE ET TRANSORT DES AGREGATS (0/3, 3/8 ET 8/15) VERS LE POSTE D’ENROBAGE AIN ORAK (W. EL-BAYADH).

La durée accordée aux soumissionnaires pour la préparation des offres est de **15 jours** à compter de la 1re parution du présent avis d'appel d'offres dans la presse nationale ou dans le BOMOP. Les offre devront être déposées auprès du secrétariat DG - Quartier Zabana lot communal, Rue “D” villa Nº32 - Blida. Le jour limite de dépôts des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres à **12 heures.**

L'ouverture des plis techniques et financières en séance publique aura lieu le même jour et même adresse à **13h30.**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **90 jours** à compter de la date limite de dépôts des offres.

El Moudjahid/Pub **ANEP 845187 du 11/05/2011**

Entreprise Publique des Travaux Routiers du Centre
“E.P.T.R.C.”

Siège social : Aïn D'Heb B.P 37 Médéa.
NIF : 099926034215951.

Avis d'appel d'offres national restreint N° 04/DPN/EPTRC/2011

L'Entreprise Publique des Travaux Routiers du Centre «E.P.T.R.C.», lance un avis d'appel d'offres restreint pour :

ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX PORTANT MISE A NIVEAU DU PROJET AUTOROUTIER COMPRIS ENTRE LA CHIFFA ET BIRTOUTA SUR 19,2 KM.

Les bureaux d’études nationaux agréés et ayant les qualifications et références requises et une expérience minimum de cinq (05) ans dans le contrôle et le suivi de projets similaires et intéressés par le présent avis, peuvent retirer les cahiers des charges contre paiement de 3.000 DA (non remboursable), **auprès du secrétariat DG - Quartier Zabana lot communal, Rue “D” Villa Nº32 - Blida.** Le paiement des cahiers des charges se fait en espèces au niveau de la caisse principale direction générale EPTRC Blida.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires en vigueur ainsi que les documents exigés dans le cahier des charges, doivent être présentées et scindées en une offre technique et une offre financière sous deux enveloppes fermées et cachetées, introduites dans une enveloppe extérieure anonyme ne portant que les mentions suivantes :

«À NE PAS OUVRIR»
APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°04/DPN/EPTRC/2011
ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX PORTANT MISE A NIVEAU DU PROJET AUTOROUTIER COMPRIS ENTRE LA CHIFFA ET BIRTOUTA SUR 19,2 KM.

La durée accordée aux soumissionnaires pour la préparation des offres est de **21 jours** à compter de la 1re parution du présent avis d'appel d'offres dans la presse nationale ou dans le BOMOP. Les offre devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus. Le jour limite de dépôts des offres correspond au dernier jour de la durée du préparation des offres à **12 heures.**

L'ouverture des plis techniques et financières en séance publique aura lieu le même jour et même adresse à **13h30.**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant toute la durée des travaux.

El Moudjahid/Pub **ANEP 845188 du 11/05/2011**

sacar شركة الأكياس و الصناديق لواد السمار
Filiale du GIPEC Sacherie et Cartonnerie de Oued Smar
Système certifié ISO 9001 QMI-SAI Global
EPS/Spa au capital Social 1 278 730 000,00 DA

Extrait du procès-verbal de l’AGO convoquée en session extraordinaire du 27 décembre 2010 et clôturée le 08 mars 2011

RESOLUTIONS ADOPTEES :

Résolution N°01
Examen du plan de développement de la filiale SACAR

1. Prend acte de l’élaboration et la mise en œuvre du plan d’urgence à très court terme et mande le conseil d’administration à l’effet de poursuivre son exécution dans l’attente de la mise en œuvre du plan de développement à caractère stratégique.
2. Prend acte de l’élaboration du plan de développement de la filiale établie en application de la résolution N°11 de l’assemblée générale ordinaire du 11 mai 2010 et qui tient compte de l’ensemble des recommandations formulées lors de la séance du 27 décembre 2010.
3. Décide de la continuité de l’activité de la filiale, adopte le plan de développement dans toutes ses parties, et mande le conseil d’administration à l’effet de procéder à sa mise en œuvre.

Résolution N°02
Recommandations relatives au plan de développement

1. Procéder à la déglobalisation du plan de développement stratégique en plans de développement opérationnels et en budgets annuels avec les actualisations et mises à jour éventuelles.
2. Veiller à l’élaboration d’un rapport annuel sur l’état d’exécution du plan stratégique à soumettre en assemblée générale ordinaire annuelle d’examen des comptes sociaux en tant que rapport particulier répondant à un point précis de l’ordre du jour de cette assemblée.

Résolution N°03
Formalités de publicité légale

L’assemblée générale ordinaire régulièrement convoquée et réunie en séance extraordinaire en date du 27 décembre 2010 et clôturée le 08 mars 2011 donne tous pouvoirs au conseil d’administration de la filiale SACAR SPA, à l’effet d’accomplir les formalités légales et réglementaires de publicité des présentes résolutions.

EL-Moudjahid /pub **ANEP Nº 845190 du 11/05/2011**

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE







l’Agence Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur « ALGEX »

Organise :

La 3ème édition du Salon algérien de l’exportation « DJAZAÏR EXPORT » du 02 au 05 juin 2011

L’événement annuel majeur du commerce extérieur algérien

Salon dédié exclusivement aux professionnels
Prise en charge à 50% des espaces réservés aux exposants
Rencontres d'affaires B to B
Conférences thématiques en marge de l'événement

Pour plus d’informations sur le salon et les modalités de participation, veuillez consulter les sites :
www.djazairexport.dz www.algériaexport.dz www.algex.dz

ANEP N° 854189 du 11/05/2011


Control 900
Le plus grand
des petits forfaits

RELOGEMENT À ANNABA

199 familles changent de standing à Aïn Berda et Berrahal



Moments particuliers que ceux vécus, hier, dans les daïras démunies de Aïn Berda et Berrahal, et pour cause. Quelque 199 familles issues de ces deux localités ont changé de standing à la faveur d'une opération de relogement. C'est dans une ambiance de fête qu'ils ont été destinataires des clefs de leurs nouvelles habitations de type F2 et F3. L'événement, ç'en est un, a été vécu dans toute sa dimension, d'autant plus que tous les moyens requis ont été mobilisés pour que l'opération se déroule sans heurt. Les commissions ayant planché sur la confection des listes des attributaires ont travaillé dans la transparence pour aboutir à l'équité dans la distribution. Dans les communes d'El Bouni et de Annaba, par contre, ceux sont les demandeurs de logements qui ne sont pas retenus dans les listes des bénéficiaires qui se sont engagés dans la contestation. Plusieurs dizaines "d'exclus" ont élu domicile devant les sièges de la wilaya et de la daïra.

A proximité de cette dernière institution les protestataires ont bloqué la circulation automobile sur le boulevard Benzaim un passage obligé pour les usagers se rendant au centre-ville via le rond-point El Hattab. Il a fallu l'intervention des éléments de la force publique pour rétablir l'ordre. Les familles protestataires issues des cités 11-Décembre 1960, Oued Dheb I et II, Chaumarelle I et II et Bouzered Hocine Est se disent lésées pour ne pas avoir figuré parmi les bénéficiaires d'un quota de 313 logements sociaux. A El Bouni, les manifestations deviennent cycliques du fait qu'elle abrite le plus grand nombre de sites précaires. Dans cette commune, se sont des femmes qui ont investi la rue et bloqué la circulation routière pour revendiquer la révision de la liste des attributaires des 450 logements.

S. L.

Routes

3 morts et cinquante blessés dans 27 accidents de la circulation lundi

Trois (03) personnes ont trouvé la mort et cinquante autres ont été blessées dans 27 accidents de la circulation survenus durant la journée de lundi à travers l'ensemble du territoire national, a indiqué hier un communiqué de la Gendarmerie nationale.

Les accidents mortels ont été enregistrés dans les wilayas de Blida, Tiaret et Adrar, avec un mort chacune, tandis que le plus grand nombre de blessés est à déplorer à Khenchela (12), suivie de Sétif (6), Biskra, Tiaret, Chlef, Relizane avec quatre blessés dans chacune de ces wilayas, précise-t-on de même source.

D'importants dégâts matériels ont été également enregistrés également avec 36 moyens de locomotion endommagés, selon le bilan de la Gendarmerie nationale.

Prévention sur les dangers du gaz à Constantine

Plus de 4.000 familles touchées par la campagne de sensibilisation

Plus de 4.000 familles, nouvellement alimentées en gaz naturel, dans les zones rurales de Constantine, ont été touchées par la campagne de sensibilisation aux risques liés à une mauvaise utilisation de cette énergie, a indiqué le directeur de la Société de distribution de l'électricité et du gaz (SDE) de Ali-Mendjeli.

Cette campagne, lancée le 24 octobre dernier, a ciblé en premier lieu les localités raccordées au réseau du gaz naturel durant les exercices 2010 et 2011, en particulier Beni Mestina (Didouche-Mourad), El Karia (Ibn Ziad) et Chaouche Mustapha (Hamma Bouziane), a précisé M. Noureddine Salmi, au cours dune cérémonie organisée pour marquer symboliquement la clôture de cette campagne de sensibilisation et de prévention.

La campagne qui vient de s'achever a été intensément menée par le biais notamment du "porte-à-porte" pour toucher le maximum de foyers afin de les sensibiliser sur les dangers liés à l'utilisation d'équipements défectueux, et les conduites à tenir en cas d'accident.

M. Salmi a indiqué également que les accidents ayant un rapport avec le gaz naturel ont connu, ces dernières années, une "augmentation inquiétante" à cause de "la défectuosité du matériel de chauffage et le manque d'aération à l'intérieur des habitations".

"Des imprudences qui ont été à l'origine de nombreux cas d'asphyxie par le monoxyde de carbone", a-t-il dit.

Une vingtaine de maîtresses de maison, vivant en zones rurales, choisies pour avoir respecté les consignes de sécurité, ont été honorées à l'occasion de cette cérémonie qui a également donné lieu à la remise de récompenses à 10 élèves, lauréats d'un concours de dessins organisé sur le thème des "dangers du gaz".

CLÔTURE DE LA SEMAINE ARABE DE PRÉVENTION ROUTIÈRE

Des écoliers initiés au code de la route

L'école primaire de la cité des 1.839 Logements de Sebbala a tenu à marquer l'évÉnement et célébrer la Semaine arabe de prévention routière qui a débuté le 4 mai dernier, pour prendre fin hier, en abritant les festivités de clôture de cette semaine.

En effet, cet établissement scolaire a été, au rendez-vous pour initier les écoliers aux premières notions relatives à la prévention routière et au code de la route, à la faveur de la journée de sensibilisation, organisée par la cellule d'écoute et de l'action préventive, relevant de la sûreté de daïra de Draria. Cette manifestation qui s'est déroulée, en présence des services concernés et des autorités locales, se veut, insistera, le chargé de la cellule, M. Nissas Farid, un moyen pour inculquer à l'enfant, la culture de la prévention routière, seul rempart contre les accidents de la route qui restent les premières causes de mortalité en Algérie, affirmant par ailleurs que les services de la sûreté nationale se sont mobilisés, dans le cadre de cette semaine, qui s'est déroulée, cette année, sous le thème 3 «la route, un droit pour tous» pour sensibiliser les conducteurs, les piétons, au niveau des barrages et des enfants, dans les écoles au respect des priorités et au code de la route, de manière générale pour réduire le nombre d'accidents et sécuriser les routes. Aussi des circuits éducatifs, au profit des enfants, la distribution de dépliants, ainsi que des autos collants sont distribués aux écoliers, venus s'imprégner des règles de bonne conduite, sur des périmètres aménagés, sous l'œil vigilant d'un agent de l'ordre. Cette même journée, sera également marquée par l'exposition de radar dont les enfants auront droit à des explications sur leur fonctionnement et leur intérêt dans la lutte contre le terrorisme routier, devenu aujourd'hui, un fléau qui prend de l'ampleur, plaçant notre l'Algérie parmi les pays les plus touchés par l'hécatombe des routes. Le représentant de la cellule d'écoute et de l'action préventive, à la sûreté de daïra de Draria expliquera par ailleurs que les enfants ne sont pas épargnés par les accidents, rappelant que durant les quatre premiers mois de l'année 2010, la circonscription administrative de Draria a relevé 41 accidents de la route faisant, 4 tués, dont un enfant et 37 blessés. L'on enregistrera 52 délits de circulation et 11 mises en fourrière. En 2011, durant la même période, il est recensé 22 accidents, ayant causé 22 blessés. Le bilan des mêmes services fait état, en outre de 31 délits de circulation, 3 mobilisations de véhicules et 2 mises en fourrière. S'agissant des retraits des permis de conduire, il est signalé 226, en 2010 et 36, en 2011, alors que le nombre de contraventions est passé de 1524, en 2010 à 755 contraventions en 2011. Il expliquera par ailleurs que cette réduction du nombre des accidents est imputée au renforcement en agents des principaux points noirs. Cette journée de sensibilisation des enfants aux dangers de la route a prévu, outre le volet éducatif, des activités artistiques, joindre ainsi l'utile à l'agréable, un D.J et un clown ont été, au programme de la manifestation.



Samia D.

PROTECTION CIVILE

1.846 interventions en une journée

Les services de la Protection civile ont enregistré avant-hier 1.846 interventions liées essentiellement aux évacuations sanitaires, aux accidents de la circulation, aux noyades et autres accidents domestiques et chutes accidentelles, apprend-on auprès de la cellule de la communication de la direction générale de la protection civile. A Oran, on compte trois décès dont un homme de 36 ans qui présentait des séquelles de violence, découvert en bordure de route au lieu-dit «Hassi Ameur», commune de Bir El Djir. Un autre cadavre d'une personne non identifiée de sexe masculin a été découvert en état de décomposition après avoir été repêchée par des pêcheurs au large de la mer. La 3e victime n'est autre qu'un ouvrier chinois, âgé de 46 ans, décédé suite à une chute d'une grue dans un chantier appartenant à une société chinoise de construction, dénommée «ZCIGC», chargée de la réalisation de logements AADL, à Bir El Djir.

A Boudouaou (Boumerdès), un homme de 29 ans a été découvert mort dans un local commercial de vente de matériaux de construction, sis à la cité du 20-Août tandis qu'à El Khroub (Constantine), la résidence universitaire Ali Mendjeli a été ébranlée par une explosion d'une bonbonne de gaz qui a causé des brûlures de premier degré à trois 3 étudiants. En matière de noyades, les services de la Protection civile ont enregistré ces deux derniers jours deux nouvelles victimes. Il s'agit d'une jeune fille de 20 ans qui est décédée par noyade suite à une chute dans un puits, au lieu-dit Abbès Ouled Ali, commune d'El Milia, et d'un adolescent de 15 ans dont le corps sans vie a été repêché dans une mare d'eau, sise au lieu-dit Bordj El Amir Abdelkader, commune de Chiffa.



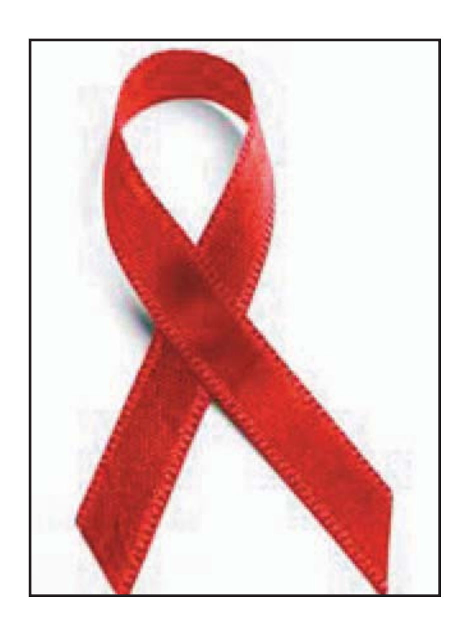
Les accidents de la circulation causent 5 morts et 9 blessés

A Tlemcen, une fillette de 7 ans est décédée à Maghnia, heurtée par un véhicule léger, de même qu'à Bordj Menaiel (Boumerdès) où une personne de 22 ans a été mortellement heurtée par un véhicule léger sur la R.N N12. Une autre victime a été heurtée par un véhicule à Guerrouaou (Blida), sur le chemin de wilaya 113. A Tiaret, le renversement d'un véhicule léger, survenu sur la RN N°90, à proximité du domaine agricole Bouguendoul, commune d'Oued Lili a causé le décès d'une vieille femme de 90 ans et la blessure à trois autres personnes. A Oran enfin, on compte un mort et 6 blessées, suite au renversement d'un véhicule léger à hauteur cité El Bohaïra, commune de Boutlelis. Au sud du pays, 47 palmiers sont partis en fumée à El Ménéa (Ghardaïa) et l'intervention des éléments de la Protection civile a permis de sauver une vingtaine de palmiers.

S. A. M.

LUTTE CONTRE LE SIDA

Les migrants, un public prioritaire



Les migrants en Algérie constituent un public prioritaire dans la lutte contre le VIH/SIDA au regard de la "vulnérabilité" qui les caractérise, a estimé lundi à Alger le président de l'association pour l'information sur les drogues et SIDA (AIDS Algérie), Othmane Bourouba, qui a appelé à faciliter à cette frange l'accès aux services de santé. Intervenant lors d'un atelier ayant pour thème "Le renforcement de l'accès à la prévention du VIH auprès des migrants en Algérie", M. Bourouba a fait savoir qu'une étude a été lancée en 2010 sur un échantillon de 2000 migrants africains résidant à Alger, Oran et Tamanrasset et dont le but était de tenter de comprendre l'aspect migratoire et sa relation avec le VIH/SIDA.

Le président de l'association AIDS Algérie a relevé que l'Algérie, jadis pays de transit est, à la faveur des mutations socio-économiques qui s'y sont opérées, devenu un pays de destination, d'où la nécessité d'une "plus grande vigilance" en matière de propagation du VIH/SIDA, a-t-il préconisé. Mettant en avant la difficulté de contrôler le flux migratoire en direction de l'Algérie compte tenu de ses frontières communes avec de nombreux pays, l'orateur a évoqué, par ailleurs, les "réticences" dont ont fait preuve les personnes interrogées à la faveur de ce travail de recherche.

"Les réticences à se dévoiler sur des questions relevant de leur intimité n'ont pas contribué à nous faciliter le travail", a-t-il dit. Le président de l'association AIDS Algérie a affirmé que pour les migrants, l'hôpital représente un "risque" dans la mesure où ils sont dans une situation irrégulière.

Le conférencier a mis l'accent sur le fait que les résultats de l'étude font ressortir que l'écrasante majorité des migrants sont des jeunes (63 %), que la pauvreté et les conflits ont poussé à migrer vers d'autres cieux.

Il a observé que l'infection à VIH et son impact se nourrissent des violations des droits humains, de la stigmatisation et de la discrimination ce qui, le plus souvent, engendre des situations "d'exclusion et de rejet". L'orateur a estimé qu'il était nécessaire de connaître, outre la prévalence du VIH, les besoins des migrants et d'évaluer leurs connaissances concernant les infections sexuellement transmissibles (IST).

«LES CHOIX DE L'ALGÉRIE : LE PASSÉ TOUJOURS PRÉSENT» DE SALAH MOUHOUBI

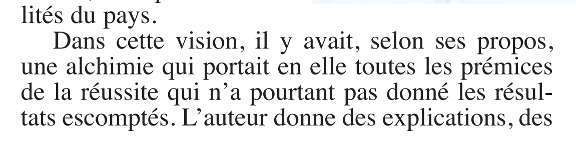
Bâtir l'avenir autour d'une ambition

«Réviser le passé n'est guère un exercice facile car la mémoire, les passions et les frustrations sont encore vivaces, mais il faut regarder dans le rétroviseur pour éviter à l'avenir ces accidents stupides dus à l'absence de vigilance. »



Salah Mouhoubi, docteur d'état en sciences économiques et en sciences politiques, assène un constat sur la base d'une réflexion sur le processus de développement de l'Algérie entamé au lendemain du recouvrement de notre indépendance. Il analyse les fondements sur lesquels reposaient les choix des décideurs de l'époque qu'il résume dans l'affirmation quasi exaltée d'un sentiment national légitime, une ambition et une idéologie, en l'occurrence le socialisme, autour du fameux triptyque de la révolution industrielle, agraire et culturelle, « adapté » aux réalités du pays.

Dans cette vision, il y avait, selon ses propos, une alchimie qui portait en elle toutes les prémices de la réussite qui n'a pourtant pas donné les résultats escomptés. L'auteur donne des explications, des arguments fondés sur un refus de regarder les choses en face, un entêtement à s'accrocher à des dogmatismes qui balisent les raisons de l'échec.



Les Algériens, écrit-il, ont fait une lecture erronée des analyses de Destanne de Bernis, économiste et théoricien du développement. En bref, l'héritage était fragile, vulnérable. Il s'était dilué à vue d'œil à partir des années 80, mais ses méthodes et certains réflexes perdurent. Les choix de l'Algérie s'adossaient à une détermination politique qui n'a pas fait l'économie d'une démarche qui s'effectuait crescendo à la hussarde, sans pause ni correctifs et critiques. C'est donc par rapport à ce consensus imposé que s'amorça ce long cheminement. L'auteur s'interroge sur la nature de ces maux qui prennent les contours d'un legs difficile à expurger. L'Algérie souffre des lacunes du passé toujours présent, selon sa formule. Il faut, pour un pays qui aspire à l'émergence, une ambition.

M. Bouraïb

IMPACT DU CHANT NATIONAL EN DÉBAT À EL OUED

L'ancrage du sens patriotique

Les travaux du séminaire national sur "Le chant national et l'ancrage de l'identité nationale" se sont poursuivis lundi dernier à El Oued par des communications sur l'impact du chant engagé national dans l'affirmation de l'identité nationale et l'ancrage du sens patriotique. Le chanteur et compositeur, Youcef Soltani a, dans une communication intitulée "L'histoire du chant national en Algérie", valorisé l'impact qu'a eu le chant national durant la guerre de Libération nationale et après l'indépendance, dans l'ancrage du nationalisme et du sens patriotique.

M. Soltani a indiqué que "le chant national a fait partie des principales activités animées par les clubs relevant de l'association des Oulémas musulmans algériens durant et après la guerre de Libération nationale. Pour étayer ses propos, l'intervenant a cité en exemple des poèmes chantés, avant la Révolution du 1er Novembre 1954 à l'instar de l'œuvre du cheikh Abdelhamid Benbadis "le peuple algérien est musulman" (Châabou El Djazair Mouslimoune), ou de l'œuvre qui constitua l'hymne du Parti du peuple algérien (PPA).

Le conférencier, qui a estimé que le texte de l'hymne national "Kassamen", du poète algérien Moufdi Zakaria, a constitué durant la guerre de Libération nationale l'une des plus belles œuvres du genre au monde, a évoqué certains chanteurs et artistes qui s'étaient exposés, pour avoir défendu la cause nationale, à de multiples pressions et exactions de la part de l'occupant français. Il a cité, à titre d'exemple, l'artiste chahid "Ali Mâachi", condamné et exécuté pour ses poésies nationalistes, dont son chef-d'œuvre "*Angham El Djazaiar*" et "*Ya ness ama hou Hobi El Akbar*", et le regretté Ahmed Wahbi qui a connu les geôles pour sa chanson "*Ya Touil Errakba*". M. Soltani a également passé en revue la période post-indépendance, marquée par une profusion de textes chantant l'Algérie libre, tel que celui écrit par le regretté Omar El Bernaoui notamment "*Min adjliki Achna ya watani*", ou celui chanté par la défunte Saliha Essaghira et intitulé "*Ya Thaouret lahrar*". Ouverte dimanche à l'ancienne maison de la culture d'El Oued, en présence d'hommes de lettres et des scouts, de différentes régions du pays, cette rencontre, initiée par l'association féminine "Djamila-Bouhired", prévoit, durant quatre jours, une série de communications sur le thème et des concours de chants nationaux et de peinture sur l'amour de la patrie.

BANDE DESSINÉE

Sortie du numéro 2 de Bendir



Le mensuel de bandes dessinées algériennes Bendir, édité par Dalimen, vient de paraître et est disponible dans toutes les librairies du pays, principalement dans le Centre et les grandes villes, avant d'être distribué dans les kiosques. Après un an d'absence, le magazine revient au petit bonheur des amateurs du 9e art avec une brochette de dessinateurs et caricaturistes de renom tels que Slim, Hic, Haroun, etc.

De très bonne facture, avec des dessins aux couleurs vives et attrayantes, le magazine a la ferme intention de relever le défi de la publication selon les normes, avec une pagination allégée et un format de dimension idéale : « Le Bendir est aujourd'hui plus mince, plus frais, il vous offre le meilleur de la B.D. algérienne « classique » et « contemporaine », peut-on lire dans l'édito.

Récompensé pour la catégorie meilleure fanzine par le jury du troisième FIBDA, ce magazine de qualité, comportant un panel de rubriques qui plairont à coup sur aux lecteurs, est au prix raisonnable de 200 DA.

L. G.

MICHEL LEROY DÉDICACE SON LIVRE À LA LIBRAIRIE DU TIERS-MONDE

Les nouveaux enjeux de l'université

Michel Leroy était présent lundi dernier pour une séance de dédicaces à l'occasion de la sortie de son ouvrage intitulé *Universités, enquête sur le grand chambardement* récemment publié aux éditions « Autrement ». L'auteur qui est un journaliste indépendant a exercé dans différents journaux français.


Ph. Nesrine T.

Très versé dans tout ce qui touche aux pays méditerranéens, il a beaucoup voyagé et vécu en Egypte et au Laos. Ce féru des questions économiques et sociales qui séjourne à Alger depuis quelques jours, est spécialisé dans le domaine de l'enquête et l'investigation journalistique. Il a également travaillé dans le secteur de la formation à l'Ecole du journalisme de Lille et est porté sur la pédagogie du français puisqu'il est titulaire d'une licence en lettres. Son ouvrage qui sort simultanément en France, en Suisse, en Belgique, au Maroc et au Canada s'intéresse aux récentes réformes qui se sont produites en France en l'occurrence celle des Universités initiée par le président Sarkozy au tout début du septennat de 2007. L'auteur porte un regard sur la petite révolution que cette réforme a provoqué en mettant en place la compétition entre les universités qui avec leur nouveau statut sont plus libres dans la gestion de leurs budgets ainsi que celles des ressources humaines. L'impact de cette réforme sur le régime universitaire a fait que les différentes universités se sont lancées dans des regroupements, que d'autres ont fusionné à l'instar des universités strasbourgeoises. Tout un système d'appel d'offres a été lancé pour donner aux universités autonomes les moyens de vivre, de développer les projets, de rénover leurs bâtiments. Ce livre montre aux lecteurs l'importance de cette réforme et aborde en même temps l'aspect violent répercuté sur la société estudiantine d'où le titre percutant de l'ouvrage. Les tendances ont eu pour double effet l'appropriation de ces nouvelles responsabilités introduites au sein des universités qui sont devenues à la pointe du progrès et de la qualité professionnelle de l'enseignement pédagogique mais ont cependant engendré parallèlement des préoccupations avec de larges mouvement de protestations en 2009. Avec le choix du mot « chambardement » l'auteur a voulu faire découvrir aux lecteurs le bouleversement rapide qu'a connu ce secteur qui n'était pas habitué à cette notion de compétition puisque les universités vivaient, selon notre auteur, avec cette idée de mythe égalitaire. Cette réforme aura changé en profondeur le système universitaire qui connaît des évolutions actuellement « La différentiation qui est le maître mot va continuer – affirme Michel Leroy – et l'université, c'est le constat que je fais après ces mois d'enquête, sera à deux vitesses c'est-à-dire qu'il y a eu des universités qui ont très vite pris partie de cette nouvelle autonomie et puis d'autres qui, soit parce qu'elles n'ont pas vu les enjeux, soit parce qu'elles n'avaient pas les capacités sont passées à côté .

“ Ce livre qui peut être un guide pratique pour les étudiants désireux de poursuivre leurs cursus en France, raconte la genèse de la réforme universitaire et présente la nouvelle carte universitaire qui est en cours de développement. La publication de cet ouvrage spécialisé en la question aura nécessité à l'auteur de nombreux déplacements dans les universités parisiennes ainsi que sur toutes les régions de Province. L'utilité d'un livre d'investigation est qu'elle peut donner une somme d'informations qui reste en France méconnues du grand public, Michel Leroy y apporte un regard ouvert sur les nouveaux enjeux de l'université à venir.

Lynda Graba

Important groupe industriel

Recherche dans le cadre du renforcement de ses structures :

des auditeurs

Conditions :

- Etudes supérieures (Gestion ou finances)
- Expérience minimum de 05 années
- Maîtrise des langues arabe et française
- Age 35 ans et plus
- Sens des relations, du contact et de l'initiative
- Aptitude aux déplacements
- Résider dans la wilaya d'Alger
- Disponibilité immédiate

Avantages :

- Rémunération selon grille de salaires
- Possibilité d'évolution de carrière
- Possibilité de formation complémentaire

Transmettre demande avec curriculum vitae détaillé avant le 31.05. 2011 à BP 75 R Belouizdad - Alger

El Moudjahid/Pub du 11/05/2011



Société de Travaux d'Electrification

KAHRIF

SPA au capital social de : 1.000 000 000 DA
Siège social : AIN D'HAB MEDEA 26001 ALGERIE
Tél : (213) 25 58 51 67 Fax : (213) 25 61 31 14
Société du Groupe SONELGAZ



AVIS D'APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX N°004/KH/DRC/d.AS/2011

KAHRIF DRC - Route de Boufarik - Dar El-Beida / ALGER informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **l'Avis d'appel d'offres national N°004/KH/DRC/d.AS/2011**, relatif à la fourniture des tubes en cuivre, paru dans le **BAOSEM N°749 du 27/03/2011,** qu'il est déclaré infructueux dans sa phase technique du fait de la réception d'une (01) seule offre technique.

El Moudjahid/Pub — ANEP 852919 du 11/02/2011



ENTREPRISE PUBLIQUE ECONOMIQUE
DE REALISATION D'INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES
SPA AU CAPITAL DE 3.000.000.000,00 DA
LEADER DES TRAVAUX FERROVIAIRES
EPE.INFRAFER
15, Rue Colonel Amirouche BP 208-Rouiba - Alger





1ER Avis de prorogation de délai de l'appel d'offres national et international restreint N°08/DTC/2011

L'Entreprise **INFRAFER**, informe les soumissionnaires intéressées par l'Avis d'appel d'offres national et international restreint **N°08/DTC/2011** qui a pour objet : la Réhabilitation des Usines de Traverses en Béton Armé réparti en lots.

Que la date limite de dépôt des offres prévue initialement pour le **jeudi 28/04/2011** est prorogée pour une durée de **trente (30) jours** soit le **dimanche 29/05/2011** à **15h30** minutes.

L'ouverture en séance publique des offres aura lieu le **lundi 30/05/2011** à **10h00** au siège de l'entreprise.

El Moudjahid/Pub — ANEP 845178 du 11/05/2011

Société de Travaux d'Electrification

KAHRIF

SPA au capital social de : 1.000 000 000 DA
Siège social : AIN D'HAB MEDEA 26001 ALGERIE
Tél : (213) 25 58 51 67 Fax : (213) 25 61 31 14
Société du Groupe SONELGAZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX N°002/KH/DRC/d.AS/2011

KAHRIF DRC - Route de Boufarik - Dar El-Beida / ALGER informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **l'Avis d'appel d'offres national N°002/KH/DRC/d.AS/2011**, relatif à la fourniture de pneumatique, paru dans le **BAOSEM N°752 du 05/04/2011,** qu'il est déclaré infructueux dans sa phase commerciale du fait de la réception d'une (01) seule offre technique.

El Moudjahid/Pub — ANEP 852917 du 11/02/2011



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/DESC/2010

La Société Algérienne de l'électricité et du gaz - Direction Exécutive des Services Communs.

Lance un Avis d'appel d'offres national ouvert pour concevoir et dispenser un programme de formation en audit de gestion destiné à 32 cadres de la direction exécutive de l'audit de gestion.

La formation en audit de gestion doit être articulée autour des 6 sous - domaines:

1. Audit des ressources humaines
2. Audit de la fonction commerciale
3. Audit de la fonction achat
4. Audit de La fonction comptable
5. Audit du contrôle de gestion
6. Audit de L'environnement, la prévention et la détection de la fraude

L'appel d'offres sera realisée en une seule phase où il sera demandé aux candidats de remettre une offre technique et une offre financière, dans deux enveloppes distinctes.

Les candidats intéressés par le présent Avis pourront retirer le cahier des charges contre le paiement d'un montant non remboursable de 3 000 DA, par virement bancaire au compte SONELGAZ/DESC/ N° 001.00602.0300.300.011/47 ouvert auprès de la Banque Nationale d'Algérie (BNÀ) - sise au 2, Boulevard Krim Betkacem - Alger, avec présentation de L'avis de debit justifiant le décaissement

Les offres. accompagnées des pièces et documents exigés dans le cahier des charges dont L'original de la garantie soumission de cinq cent milles dinars algénens (500 000 DA) doivent parvenir a l'adresse suivante, sous' double enveloppe cachetée et anonyme, portant la mention suivante

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 04/DESC/2010
Sonelgaz / DIRECTION EXECUTIVE DES SERVICES COMMUNS
2, Bd KRIM BELKACEM, -Alger (Algérie) ,
Bâtiment B - 2ème étage bureau 228.
"A NE PAS OUVRIR"

Aucune marque permettant l'identification du candidat ne doit figurer sur l'enveloppe extérieure, sous peine de rejet.

Le délai de remise des offres est fixé au 08.06.2011 avaht 10 h 00.

L'ouverture des plis publique interviendra à la même heure 10 h 00.

Toutes les offres doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission d'un montant 500 000,00 DA.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant 120 jours à compter de la date de l'ouverture des plis.

ANEP N° 852679 du 11/05/2011 — El Moudjahid/Pub

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEOCRATIQUE
ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE CHERAGA
NIF : 410002000016085

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret présidentiel n°10-236 du 07/10/2010, portant réglementation des marchés publics.

La Circonscription Administrative de Chéraga informe les entreprises ayant soumissionné, lors de l'Avis d'appel d'offres N°02/2011, pour le projet : «**réalisation de 50/100 locaux à usage professionnel cité Coopémad II - Ain Bénian-»** de ce qui suit :

N°	Entreprise	Note technique /60	Montant de la soumission	Montant Corrigé	Délai	Obs
01	SARL MADISTAR	31/60	77.832.846,00 DA	80.306.109,00 DA	15 mois	Entreprise retenue, offre la moins disante

Tout soumissionnaire ayant participé à cet appel d'offres et qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya d'Alger dans un délai de (10) dix jours à compter de la première parution du présent Avis (presse ou BOMOP) et ce conformément aux dispositions de l'article 114 du décret présidentiel 10-236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics.

El Moudjahid/*Pub* — ANEP N° 853744 du 11/05/2011

HYDRO-AMENAGEMENT SPA



S.G.P / E.R.G.T.HY
HYDRO-AMENAGEMENT S.P.A
RN n°5- Z.I BP .31 - ROUIBA- WILAYA D'ALGER
Tél : 021 81 18 15/81 18 80 -Fax : 021 81 21 66/70
E-mail : hydroamhydro@yahoo.com

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL N°03/2011

L'Entreprise Nationale des Aménagements Hydrauliques " HYDRO-AMENAGEMENT R.N n° 5, BP 31 - Z.I de Rouiba - Wilaya d'Alger lance un appel d'offres national et international pour l'acquisition d'équipements pour la fabrication tuyaux âme tôle béton projeté DN 600 au DN 1100 et tuyaux BPAT DN 500 au DN 1100

➢ MOULES POUR CENTRIFUGATION DN 600 au DN 1100
➢ MOULES ET ACCESSOIRES POUR TUYAUX BPAT DN 500 au DN 1100
➢ PROJETEUSE DE BETON
➢ MACHINE A REVETIR
➢ MACHINE A FRETTER
➢ CENTRALE A BETON
➢ POMPE A VIDE
➢ CONVERTISSEUR DE FREQUENCE
➢ ARMOIRE D'ALIMENTATION POSTE PRIMAIRE
➢ GRUE PORTIQUE 25 TONNES
➢ CHARIOT TRANSPORTEUR BASCULANT

Les soumissionnaires peuvent retirer le cahier des charges contre le paiement de la somme de 10.000 DA auprès de :

HYDRO-AMENAGEMENT - SPA
Direction Générale
Route Nationale N° 05 BP 31 - Z.I de Rouiba.

Les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus sous double enveloppe cachetée. L'enveloppe extérieure devra être strictement anonyme et ne comporter aucun signe distinctif, celle-ci devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL N° 03/2011
NE PAS OUVRIR

La date limite de remise des offres sous double pli cacheté est fixée à 30 jours après la première parution de ce présent avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

ANEP N°845183 du 11/05/2011 El Moudjahid/Pub

HYDRO-AMENAGEMENT SPA



S.G.P / E.R.G.T.HY
HYDRO-AMENAGEMENT S.P.A
RN n°5- Z.I BP .31 - ROUIBA- WILAYA D'ALGER
Tél : 021 81 18 15/81 18 80 -Fax : 021 81 21 66/70
E-mail : hydroamhydro@yahoo.com

TENDER NOTICE NATIONAL AND INTERNATIONAL N°03/2011

The National Company Arrangements Hydraulic "HYDRO-AMENAGEMENT" R.N N°5, BP 31 - ZI Rouiba - Wilaya of Algiers appeals National and international tenders for acquisition equipment for making concrete pipe core sheet Proposed DN 600 to DN 1100 and DN 500 to DN 1100 pipes BPAT

➢ Centrifugal moulds DN 600 to DN 1100
➢ Moulds and accessories for pipe DN 500 to DN 1100 BPAT
➢ Concrete project
➢ Coating machine
➢ Shrink fit machine
➢ Concrete plant
➢ Vacuum pump
➢ Frequency converter
➢ Cabinet power station primary
➢ Gantry crane 25 tons
➢ Carrier fork tilt

Bidders may withdraw the tender charges against the payment of the sum of 10,000 DA from :

HYDRO-AMENAGEMENT - SPA
General Management
National Road N ° 05 - BP 31 - ZI Rouiba.

Tenders must reach the address above in double sealed envelopes. The envelope outside will be strictly anonymous and contain no distinctive, it must be marked :

TENDER NATIONAL AND INTERNATIONAL N° 03/2011
DO NOT OPEN

The deadline for submission of tenders under double sealed cover shall be 30 days after the first publication of this notice this tender in national dailies.

The tenderness' will remain committed by their offers for a period of ninety (90) days after the deadline for submission of bids.

ANEP N° 845183 du 11/05/2011 El Moudjahid/Pub

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA
MINISTRY OF COMMUNICATION



ETABLISSEMENT PUBLIC DE RADIODIFFUSION SONORE
Cancellation of the Temporary Allotment of Market N°18/E/RA/07

The Public Radio of Broadcasting Enterprise informs all tenderers who participated in the batch n°1 of the tender restricted national and international Nr : 18/E/RA/07 relating to the supply, installation and training of radio broadcasting equipment for seven (07) regional radio stations, that the temporary allotment of market notice published on the following dailies : *EL CHAAB* on 29/07/2008, *EL MOUDJAHID* on 30/07/2008 and in the "BOMOP" Nr : 1092 from 09th to 15th of august 2008, published for the benefit of Studer company is cancelled.

ANEP N° 854105 du 11/05/2011 El Moudjahid/Pub

HYDRO-AMENAGEMENT SPA

S.G.P / E.R.G.T.HY
HYDRO-AMENAGEMENT S.P.A
RN n°5- Z.I BP .31 - ROUIBA- WILAYA D'ALGER
Tél : 021 81 18 15/81 18 80 -Fax : 021 81 21 66 / 70
E-mail : hydroamhydro@yahoo.com

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°01/2011

L'entreprise National des Aménagements Hydrauliques "HYDRO-AMENAGEMENT" R.N n°5, BP 31 - Z.I de Rouiba - Wilaya d'Alger lance un appel d'offres national pour l'acquisition de :

• 24 baraques sahariennes à 3 compartiments.
• 06 baraques sahariennes à 2 compartiments.

➢ surface totale 27 m2
➢ Baraques équipées pour le montage des climatiseurs.

HYDRO-AMENAGEMENT - SPA
Direction Générale
Route Nationale N°05-BP 31 - Z.I de Rouiba

Les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus sous double enveloppe cachetée, l'enveloppe extérieure devra être strictement anonyme et ne comporter aucun signe distinctif, celle-ci devra porter la mention :

Appel d'offres national N°01/2011
ne pas ouvrir

La date limite de remise des offres sous double pli cacheté est fixée à 21 jours aprés la première parution de cet présent avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée quatre vingt (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

ANEP N°845182 du 11/05/2011 El Moudjahid/Pub



POLE TV / TG CENTRE
UNITE DE PRODUCTION HAMMA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL OUVERT
N°16 /2011/SPE.PC/AH

LA SOCIETE ALGERIENNE DE PRODUCTION DE L'ELECTTRICITE/SPE lance un avis d'appel d'offres à la concurrence national ouvert pour **l'acquisition de pièces de rechange pour le système contrôle commande SIEMENS (TELEPERM XP) des groupes de la centrale HAMMA.**

Les candidats intéressés par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse suivante :

La Société Algérienne de Production d'Electricité SPE/SPA
POLE TV/TG CENTRE
UNITE DE PRODUCTION HAMMA
DIVISION TECHNIQUE
SERVICE APPROVISIONNEMENTS
2e étage, Bureau N°211
195, Rue Hassiba Benbouali
ALGER - ALGERIE -
Télé : (021) 67-88-29 - Fax : (021) 67-24-33

Contre présentation d'un justificatif de paiement par virement bancaire à la Banque Nationale d'ALGERIE sise, 122, Rue Hassiba Ben Bouali 16014 Alger de la somme de **3000.00 DA** au compte **N°001 006 100 300 300 737/88.**

Les soumissionnaires doivent adresser dans une première étape **l'offre technique uniquement, sans aucune référence aux prix**, accompagnée des pièces réglementaires énumérées dans le cahier des charges.

Les offres techniques doivent être déposées à l'adresse ci-dessus sous double pli cacheté au plus tard le **21/06/2011** à **10 h** date et heure limite de remise des offres.

La séance d'ouverture des plis est publique et aura lieu le même jour à **10h30.**

L'enveloppe extérieure devra être anonyme, sans en-tête ni sigle et ne devra comporter que la mention suivante :

LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUCTION D'ELECTRICITÉ SPE/SPA
POLE TV/TG CENTRE
UNITE DE PRODUCTION HAMMA
DIVISION TECHNIQUE
SERVICE APPROVISIONNEMENTS
195, Rue Hassiba Benbouali
ALGER - ALGERIE -

APPEL D'OFFRES A LA CONCURRENCE NATIONAL ET INTERNATIONAL OUVERT
N°16 /2011/SPE.PC/AH
Offre technique - A ne pas ouvrir

Toutes les offres techniques doivent être accompagnées au moment de la remise des offres ou au plus tard à la date limite du dépôt des offres d'une caution de soumission établie au profit de SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUCTION DE L'ELECTRICITÉ, d'un montant de **600 000,00 DA (Six Cent Mille Dinars Algériens),** pour les entreprises de droit algérien et de **6000 EUROS (Six Mille EUROS)** pour les candidats étrangers, **émanant d'une banque de droit algérien de premier ordre.**

Les soumissionnaires ayant présenté des offres techniques répondant aux exigences de SOCIETE ALGÉRIENNE DE PRODUCTION DE L'ELECTRICITE, jugées conformes au cahier des charges, seront invités ultérieurement à présenter leurs offres commerciales suivant des conditions à fixer par SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUCTION DE L'ELECTRICITÉ.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Site WEB : www.Sonelgaz.dz

EL-Moudjahid /pub — ANEP Nº 853770 du 11/05/2011



AVIS D'APPEL D'OFFRES A LA CONCURRENCE NATIONAL OUVERT N°14 /2011/SPE.PC/AH

LA SOCIETE ALGERIENNE DE PRODUCTION DE L'ELECTTRICITE lance un avis d'appel d'offres à la concurrence national pour **l'acquisition de pompes et motopompes pour les auxiliaires groupe de HAMMA II.**

Les candidats intéressés par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse suivante :

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUCTION D'ELECTRICITÉ SPE/SPA
POLE TV/TG CENTRE
UNITE DE PRODUCTION HAMMA
DIVISION TECHNIQUE
SERVICE APPROVISIONNEMENTS
2e étage, Bureau N°211
195, Rue Hassiba Benbouali
ALGER - ALGERIE -
Télé : (021) 67-88-29 - Fax : (021) 67-24-33

Contre présentation d'un justificatif de paiement par virement bancaire de la somme de **3 000 DA** au compte **N°001 006 100 300 300 737/88** ouvert auprès de la Banque Nationale d'ALGERIE sise, 122, Rue Hassiba Ben Bouali 16014 Alger.

Les soumissionnaires doivent adresser **en une seule étape, établies séparément,** une offre technique, sans aucune référence au prix et une offre financière mentionnant le prix.

Les offres techniques ainsi que les offres financières doivent être accompagnées des pièces réglementaires énumérées dans le cahier des charges.

Les offres techniques ainsi que les offres financières, **établies séparément,** doivent être déposées, séance tenante, sous double enveloppe cachetée à l'adresse ci-dessus le **28/06/2011** à **10h.**

L'ouverture des plis est publique et aura le même jours à **10h.**

Les enveloppes extérieures des plis contenant les offres techniques devront être anonymes sans en-tête ni sigle et ne devront comporter que les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°14 /2011/SPE/PC/AH
L'acquisition de pompes et motopompes pour les auxiliaires groupe de HAMMA II
Offre technique - A ne pas ouvrir

Les enveloppes extérieures des plis contenant les offres financières devront être anonymes sans en-tête ni sigle et ne devront comporter que les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°14 /2011/SPE/PC/AH
L'acquisition de pompes et motopompes pour les auxiliaires groupe de HAMMA II
Offre financière - A ne pas ouvrir

Toutes les offres techniques doivent être accompagnées au moment de la remise des offres ou plus tard à la date limite du dépôt des offres d'une caution de soumission établie au nom de LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUCTION DE L'ELECTRICITÉ, d'un montant de **120 000,00 DA (Cent Vingt Mille Dinars Algériens),** émanant d'une banque de droit algérien de premier ordre**.**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres technico-commerciales pour une période de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Site WEB : www.Sonelgaz.dz

EL-Moudjahid /pub — ANEP Nº 853764 du 11/05/2011



POLE TV / TG CENTRE
UNITE DE PRODUCTION HAMMA
DIVISION TECHNIQUE
SERVICE APPROVISIONNEMENTS
195, Rue Hassiba Benbouali
ALGER - ALGERIE -

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA CONVENTION

Conformément aux dispositions de la réglementation des marchés applicables aux sociétés du groupe SONELGAZ , la Société Algérienne de Production de l'Electricité SPE, Spa, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel à la concurrence (Appel d'offre national Nº05/11/SPE.PC/AH) du 12/04/2011, relatif à **la réfection de la peinture des équipements, des locaux et des sols des centrales de Bab-Ezzouar et de Boufarik,** qu'après ouverture et évaluation des offres, les conventions ont été attribuées provisoirement aux soumissionnaires ci-après :

SOBAMI pour : Lot Nº 01 : La réfection de la peinture des équipements, des locaux et des sols de la centrale de Bab-Ezzouar.

Eurl ETBAP pour : Lot Nº 02 : La réfection de la peinture des équipements, des locaux et des sols de la centrale de Boufarik.

L'attribution provisoire s'est effectuée sur la base de l'évaluation suivante :

Désignation	Fournisseurs	Prix total des prix unitaires en TTC	Critères de choix
Lot Nº 01 : La réfection de la peinture des équipements, des locaux et des sols de la centrale de Bab-Ezzouar.	ETBAP	2 825.55	2
	SOBAMI	2 065.40	1
	SOGEP	6 201.00	5
	SID	3 146.13	3
	EPIB	4 650.75	4
Lot Nº 02 : La réfection de la peinture des équipements, des locaux et des sols de la centrale de Boufarik.	ETBAP	2 854.80	1
	SOBAMI	3 065.40	2
	SOGEP	5 031.00	5
	SID	3 146.13	3
	EPIB	4 650.75	4

Le montant annuel estimatif de la convention de la centrale de Bab-Ezzouar selon les prévisions d'utilisation est de **500 000,00 DZD.**

Le montant annuel estimatif de la convention de la centrale de Boufarik selon les prévisions d'utilisation est de **500 000,00 DZD.**

Les soumissionnaires qui contestent les choix opérés par le service contractant peuvent introduire un recours dans les dix (10) jours comptés à partir de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire, auprès du président de la commission d'examen des cahiers des charges et les marchés du service contractant domiciliée à l'adresse suivante :

UNITE DE PRODUCTION HAMMA
195, Rue Hassiba Benbouali
ALGER - ALGERIE -

EL-Moudjahid /pub — ANEP Nº 853766 du 11/05/2011

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille
Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit
NIF : 1609501120

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°002/ANGEM/2011

REALISATION DE L'INSTALLATION DES RESEAUX DU COURANT FAIBLE
Pour le Nouveau Siège de la D.G. de l'A.N.G.E.M.

L'Agence nationale de gestion du micro crédit ANGEM lance un avis d'appel d'offres national restreint pour la réalisation de l'installation des réseaux du courant faible, à savoir la Détection Automatique d'Incendie, le Réseau Téléphonie, le Réseau Informatique et le réseau vidéosurveillance, en lot unique, pour le nouveau siège de sa Direction Générale, sise à la cité AADL de Aïn El Melha, Aïn Naâdja, Wilaya d'Alger.

Les entreprises intéressées par le présent Appel d'Offres, spécialisées et détentrices d'une qualification avérée dans le domaine et ayant déjà réalisé au moins deux opérations similaires au projet objet du présent appel d'offres, sont invitées à retirer le dossier d'Appel d'Offres y afférent, contre paiement d'une somme non remboursable de Deux Milles Dinars Algériens (2 000,00 DA) à l'adresse suivante :

Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit ANGEM
Direction de l'Administration et des Moyens

Route Nationale N°: 01, Birkhadem, Alger. (Siège du Ministère de la Solidarité Nationale)

Les offres dûment renseignées, accompagnées des pièces réglementaires exigées dans le cahier de charge, doivent être établies en trois exemplaires et déposées à l'adresse ci-dessus, sous double enveloppe fermée et cachetée. L'enveloppe extérieure doit être anonyme et ne portera que l'adresse du service contractant, et la mention suivante :

Avis d'Appel d'Offres National Restreint
N°002/ANGEM/2011
TRAVAUX DE REALISATION DE L'INSTALLATION
DES RESEAUX DU COURANT FAIBLE
"SOUMMISSION A NE PAS OUVRIR"

L'offre proprement dite se compose de deux enveloppes séparées :

A/ - Première enveloppe portera **"L'offre Technique"** sera composée de :
- La déclaration à souscrire, (datée signée selon modèle ci-joint).
- La déclaration de probité. (datée signée selon modèle ci-joint).
- Le présent cahier des charges dûment signé et paraphé.
- Copie légalisé du registre du comemrce.
- Copie légalisée du statut de l'entreprise (le cas échéant).
- Copie légalisée de l'attestation de dépôt des comptes sociaux, pour les personnes morales.
- Copie légalisée de l'extrait de rôle apuré.
- Bilans comptables et ses annexes des trois dernières années.
- Attestations de mise à jour CASNOS, CNAS et CACOBATPH.
- Copie légalisée de la carte d'immatriculation fiscale.
- Copie légalisée de l'extrait du casier judiciaire N°03 du soumissionnaire.
- Copie légaliée du certificat de qualification et de classification professionnelle (Catégorie 02 et plus) dans l'activité du bâtiment.
- Listes des moyens humains, matériels et logistiques de l'entreprise, dûment justifiées et motivées.
- Les références et attestations de bonne exécution de travaux, délivrées par les maitres d'ouvrages.
-Le planning prévisionnel des travaux, assez détaillé et explicite par lot, faisant ressortir le délai accordé à la réalisation du présent marché.

B/ - Deuxième enveloppe portera "**L'offre Financière**" sera composée de :
- La lettre de soumission, (datée signée selon modèle ci-joint).
- Le bordereau des prix unitaires, (renseigné et dûment signé).
- Le devis quantitatif et estimatif renseigné et dûment signé.

La date limite de dépôt des offres est fixée à 15 jours à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP et/ou la presse nationale et à 12h00 de la même journée.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le jour de la date limite de dépôt des offres à 14h00 mn au siège de Agence Nationale de gestion du Micro Crédit sis à l'adresse indiquée plus haut.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de 105 jours.

El Moudjahid/*Pub* — ANEP N° 853934 du 11/05/2011



DIRECTION DE DISTRIBUTION DE CHLEF CENTRE

Avis aux soumissionnaires intéressé par l'avis d'appel d'offres n°02/2011/DDCC-DTG/GE concernant les travaux grand entretien, qui a fait l'objet d'une ouverture des plis offre technique.

Conformément à la décision n°219/PDG du 04 avril 2010 portant la réglementation des marchés, commandes, lettres de commandes et achats.

La direction de distribution de Chlef centre informe l'ensemble des soumissionnaires que l'avis d'appel d'offres n°02/2011 /DDCC-DTG/GE paru sur BAOSEM le 20/03/2011 sous le n°747 et après la pré-qualification des offres techniques les entreprises retenues sont :

- **TOUIL MILOUD.**
- **LAZAAR REDHA.**
- **HADRI AHMED.**
- **BOUDJELTIA BENALI.**
- **SNC BENALI FELLAGUE.**
- **TOUIL M'HAMED.**
- **TOUIL MOHAMED.**
- **ZAOUI MOHAMED AMINE.**
- **LAZAAR MILOUD.**
- **ELAKREDAR ABDELKADER.**
- **SARL BELOUKARIF.**

SDO, Société par actions au capital social de 25 000 000 000 DA
RC n°06B0108492-00/31
Siège social : 02, rue des Sœurs Ben Slimane Oran
Tél.: 041 29 61 53
Fax: 041 29 61 54
Société du groupe Sonelgaz

El Moudjahid/*Pub* ANEP 853884 du 11/05/2011



شركة هندسة الكهرباء و الغاز
Compagnie de l'Engineering de l'Electricité et du Gaz

Mandataire de GRTG

ADDENDUM AU CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01 KD.G/2011

La Compagnie de l'Engineering de l'Electricité et du gaz, CEEG Spa (NIF : 000916097917985), Direction de l'Engineering Gaz, KDG, mandataire de la Société Algérienne de Gestion du Réseau de Transport Gaz, GRTG Spa, informe l'ensemble des entreprises soumissionnaires qu'un addendum est inséré au cahier de charges, modifiant

1. La consistance physique de l'appel d'offres suite à l'annulation des trois lots suivants :

N° du lot	Ouvrage	ø	Long (km)	Délai (mois)	Observation
1	Gazoduc Alimentant la Centrale Electrique de Messerghine (W. Oran)-Lot 1	20"	16,3	09	Réalisation
2	Gazoduc Alimentant la Centrale Electrique de Messerghine (W. Oran)-Lot 2	20"	15,3	09	Réalisation
3	Gazoduc Alimentant la Centrale Electrique de Messerghine (W. Oran)-Lot 3	20"	15,1	09	Réalisation

2. L'annulation des cautions de soumission des ces trois lots.

Le reste du cahier des charges demeure sans changement.

El Moudjahid/*Pub* ANEP 854252 du 11/05/2011



Direction des Œuvres Sociales

Avis d'appel d'offres national restreint N°01/2011

La Direction des Œuvres Sociales de la Caisse Nationale de retraite lance un avis d'appel d'offres restreint pour l'opération **Restauration des Familles dans le Centre Familial de Vacances sis à MELBOU (OUED ARIGOUNE) BEJAIA.**

Les organismes qualifiés dans le domaine de la restauration et intéressés par le présent avis sont priés de se présenter pour le retrait du cahier des charges à l'adresse suivante:

Caisse Nationale des Retraites
Agence locale de Béjaïa
RUE BOUCHEMAL LIEU DIT (MATTAS) BEJAIA

Les offres seront mises dans deux enveloppes différentes dont l'une contiendra **l'offre technique"** et l'autre **l'offre commerciale.**

Les offres dûment signées par le soumissionnaire seront présentées en deux copies (l'original et sa copie) dans une enveloppe extérieure qui sera anonyme et devra porter uniquement la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRE RESTREINT
N°01/2011
A NE PAS OUVRIR

Les pièces à joindre aux offres sont les suivantes:

***Pli portant la mention offre technique:**

-La déclaration à souscrire dûment signée et visée par le soumissionnaire.
-La copie légalisée du registre du commerce.
-Les références professionnelles de l'organisme en matière de restauration.
-La copie légalisée de l'extrait de rôle.
-Attestation mises à jour vis à vis de la caisse de sécurité sociale CASNOS.
-Liste des matériels

*** Pli portant la mention offre commerciale:**

-La lettre de soumission signée et visée par le soumissionnaire.
-Le bordereau des prix unitaires arrêtés en chiffres et en lettres.
-Le devis quantitatif et estimatif signé par le soumissionnaire.

La date limite de dépôt des offres est fixée **au quinzième (15eme) jour à 11h** et ce, à compter de la date de parution sur le **BOMOP** et les quotidiens nationaux du présent avis.

Tout pli reçu après la date de dépôt sera considéré comme nul.

Les offres doivent être déposées auprès de la Caisse Nationale des Retraites de Bejaia.

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant soixante (60) jours et ce, à compter de la date limite de dépôt des offres.

EL-Moudjahid /pub ANEP N° 854009 du 11/05/2011



Indice : FMAP 009 00
Date : 004/11/09

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL Nº015/11/F10

COSIDER CANALISATION lance un avis d'appel d'offres national et international ouvert pour l'acquisition de :

- Lot nº01 : **06 Compresseurs 7/8 bars**
- Lot nº02 : **06 Groupes électrogène 400 KVA**
- Lot nº03 : **40 Groupes de soudure**
- Lot nº04 : **05 Transformateurs électriques 630 KVA**
- Lot nº05 : **01 Cintreuse 48".**

Les sociétés intéressées par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges contre paiement en espèces de la somme de : **Vingt Mille Dinars Algériens (20 000.00 DZD)** et remise d'une **copie légalisée du registre du commerce** à l'adresse suivante :

COSIDER Canalisation
Direction Centrale des Approvisionnements et de la Sous-Traitance
Route de la Base Aérienne, Chéraga - Alger

Les offres devront être sous double enveloppe fermées, anonymes et cachetées.
L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

SOUMISSION A NE PAS OUVRIR
APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL
Nº015/11/F10
ACQUISITION DE DIVERS EQUIPEMENTS
(Lot nº………)

Les sociétés qui auraient retiré le cahier des charges pourront soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

A déposer à l'adresse suivant :

COSIDER Canalisation
Secrétariat de la commission d'ouverture des plis
Route de la Base Aérienne, Chéraga - Alger

La date limite de dépôt des offres est fixée au plus tard **trente (30) jours** après la première parution du présent avis dans la presse nationale 10H00.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

El Moudjahid/*Pub* ANEP 854103 du 11/05/2011



المجمـــع الصنـــاعي لإسمنت الجـزائـــر

GROUPE INDUSTRIEL DES CIMENTS D'ALGERIE

ENTREPRISE DES CIMENTS ET DERIVES D'ECH-CHELIFF

« E.C.D.E. »

S.P.A. au capital social de : 6.241.000.000 DA : ش.ذ.أ. - رأسمالها الاجتماعي

N° Identification Fiscale : 098202010003850 - N° Article d'Imposition : 02216243506 - N° Registre de Commerce : 00B0903675

Avis d'appel d'offres national ouvert

AON N°11/AL/DAM/DG/ECDE/2011

L'Entreprise des Ciments et Dérivés d'Ech-Cheliff **(ECDE)** lance un avis d'appel d'offres ouvert à la concurrence national pour :

"Transport de personnel"

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le dossier d'appel d'offres «DAO» contre le paiement de **Cinq Mille Dinars (5.000,00 DA)** auprès du :

SECRETARIAT DE LA COMMISSION
DES MARCHES CIMENTERIE DE CHLEF

La soumission doit être présentée sous deux enveloppes (N°1 et N°2) fermées et portant chacune le nom et l'adresse du candidat :

- Une première enveloppe (N°1) fermée, comprenant l'offre technique en trois exemplaires et portant la mention **«offre technique»**
- Une deuxième enveloppe (N°2) fermée, comprenant l'offre financière en trois exemplaires et portant la mention **«offre financière»**

Les deux enveloppes doivent être contenues dans une même enveloppe extérieure **anonyme fermée** et ne portant que la mention suivante :

AON N° 11/AL/DAM/DG/ECDE/2011
"Transport de personnel"
A NE PAS OUVRIR
"ENTREPRISE DES CIMENTS ET DERIVES D'ECH-CHELIFF
SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES MARCHES
Chlef - ALGERIE

Tout pli portant une quelconque mention ou indication à part celle-ci-dessus indiquée, sera rejeté.

Les plis devront être déposés par les soumissionnaires ou leur représentant dûment mandaté auprès du secrétariat de la commission des marchés.

La date limite de réception des offres est fixée au **18/05/2011** à **12h00**. L'ouverture des plis aura lieu le **18/05/2011** à **14h00.**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de **(90) quatre-vingt-dix jours** à compter de la date de clôture.

El Moudjahid/Pub — ANEP 852694 du 11/05/2011



المجمـــع الصنـــاعي لإسمنت الجـزائـــر

GROUPE INDUSTRIEL DES CIMENTS D'ALGERIE

ENTREPRISE DES CIMENTS ET DERIVES D'ECH-CHELIFF

« E.C.D.E. »

S.P.A. au capital social de : 6.241.000.000 DA : ش.ذ.أ. - رأسمالها الاجتماعي

N° Identification Fiscale : 098202010003850 - N° Article d'Imposition : 02216243506 - N° Registre de Commerce : 00B0903675

Avis d'appel d'offres national ouvert

AON N°14/AL/DAM/DG/ECDE/2011

L'Entreprise des Ciments et Dérivés d'Ech-Cheliff **(ECDE)** lance un avis d'appel d'offres ouvert à la concurrence national pour :

Approvisionnement de l'usine en argile "exercice 2011"

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le dossier d'appel d'offres «DAO» contre le paiement de **Dix Mille Dinars (10.000,00 DA)** auprès du :

SECRETARIAT DE LA COMMISSION
DES MARCHES CIMENTERIE DE CHLEF

La soumission doit être présentée sous deux enveloppes (N°1 et N°2) fermées et portant chacune le nom et l'adresse du candidat :

- Une première enveloppe (N°1) fermée, comprenant l'offre technique en trois exemplaires et portant la mention **«offre technique»**
- Une deuxième enveloppe (N°2) fermée, comprenant l'offre financière en trois exemplaires et portant la mention **«offre financière»**

Les deux enveloppes doivent être contenues dans une même enveloppe extérieure **anonyme fermée** et ne portant que la mention suivante :

AON N° 14/AL/DAM/DG/ECDE/2011
Approvisionnement de l'usine en argile "exercice 2011"
A NE PAS OUVRIR
"ENTREPRISE DES CIMENTS ET DERIVES D'ECH-CHELIFF
SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES MARCHES
Chlef - ALGERIE

Tout pli portant une quelconque mention ou indication à part celle-ci-dessus indiquée, sera rejeté.

Les plis devront être déposés par les soumissionnaires ou leur représentant dûment mandaté auprès du secrétariat de la commission des marchés.

La date limite de réception des offres est fixée au **30/05/2011** à **12h00**. L'ouverture des plis aura lieu le **30/05/2011** à **14h00.**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de **(180) cent quatre vingt jours** à compter de la date de clôture.

El Moudjahid/Pub — ANEP 852696 du 11/05/2011

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
ETUDE ET REALISATION DES GRANDS TRAVAUX HYDRAULIQUES
SOCIETE DE GESTION DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT

E P E / HYDRO-TECHNIQUE / S P A

Avis d'attribution provisoire du marché

Conformément aux dispositions de l'article 49 alinéa 02 du décret présidentiel N° 10-263 du 07/Oct/2010, portant réglementation des marchés publics.

L'Entreprise Publique Economique HYDRO-TECHNIQUE /SPA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres National et International Ouvert N° 005/DG/2011 portant sur la fourniture de **Matériels de Terrassement : {Lot 1 : 04 Pelles Excavatrice - Lot 2 : 03 Bulldozers - Lot 3 : 03 Chargeurs sur pneus - Lot 6 : 03 Marteaux Brise roche}** publié dans le quotidien national El Moudjahid le 30/03/2011 et le BOMOP, qu'à l'issue de l'analyse des offres Techniques et Commerciales appliquée conformément aux critères prévus dans le cahier des charges et instructions aux soumissionnaires, le marché est attribué à titre provisoire comme suit

Numéro/Désignation des lots	Désignation de L'Entreprise	Offre Technique / 100	Offre Commerciale
Lot 1: 04 Pelles Excavatrice.	HYUNDAI MOTOR ALGERIE	79,67	Moins-disante
Lot 2: 03 Bulldozers.	SARL SOCOPE	77,35	Moins-disante
Lot 3: 01 Chargeur. 02 Chargeurs	HYUNDAI MOTOR ALGERIE SARL SOCOPE	71,00 74,10	Moins-disante Moins-disante
Lot 6: 03 Marteaux Brise roche.	SARL ETS SIAD - TEREX	85,40	Moins-disante

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de l'Entreprise Hydrotechnique dans un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis dans la presse et le BOMOP et cela conformément aux dispositions de l'article 114 du décret Présidentiel N°10/236 du 07/Oct/2010, portant réglementation des marchés publics.

El Moudjahid/Pub du 11/05/2011

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Défense Nationale
Etat Major de l'Armée Nationale Populaire
Service Géographique et de Télédétection

Avis de Recrutement

Le Service Géographique et de Télédétection de l'APN recrute des élèves officiers de carrière au titre de l'exercice 2011-2012.

1. Conditions de recrutement :

Ce recrutement est ouvert à tous les citoyens algériens qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre de nationalité algérienne d'origine;
- Etre âgé de 24 ans au maximum au 31.12.2011
- Etre détenteur du diplôme d'Ingénieur dans les branches suivantes :

Sciences Géodésiques et Travaux Topographiques, Informatique, Génie Civil, Aménagement du territoire.

-Etre de bonne constitution physique.

2. Dossier de candidature (03 exemplaires) :

- Demande manuscrite;
- CV avec n° de téléphone;
- Extrait de naissance n°12;
- Extrait de naissance n°12 du père;
- Extrait du casier judiciaire;
- Certificat de nationalité
- Certificat de célibat;
- Certificat de résidence;
- Fiche individuelle d'état civil;
- Copie légalisée du diplôme;
- Relevé de notes légalisé;
- Copie légalisée du baccalauréat;
- 12 Photos d'identité;
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale.

Nota : les dossiers de candidature doivent être transmis avant le 30 juin 2011 à l'adresse suivante :

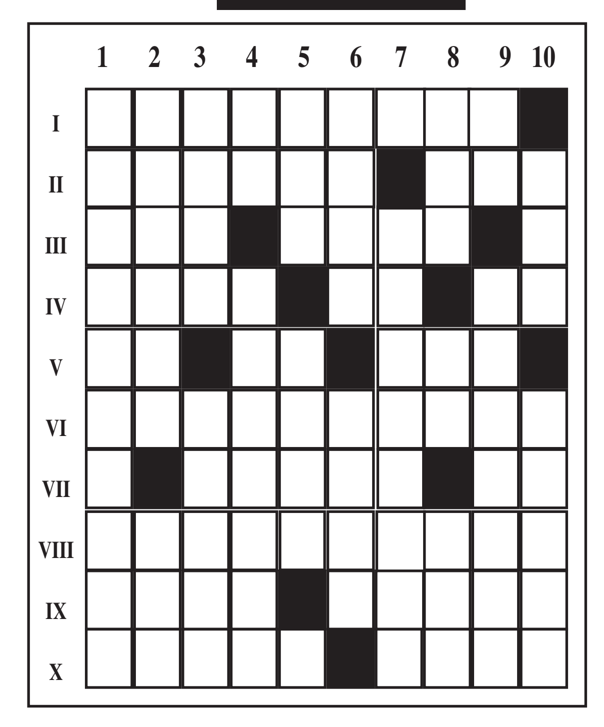
CENTRE DE RECEPTION ET D'EXPLOITATION
DE L'IMAGERIE SATELLITAIRE
123. rue de TRIPOLI - B.P 432
Hussein Dey-Alger

El Moudjahid/*Pub* — **ANEP 852490 du 11/05/2011**

Page animée par *Mourad Bouchemla*

Mots CROISÉS

N° 2790



Définitions

HORIZONTALEMENT

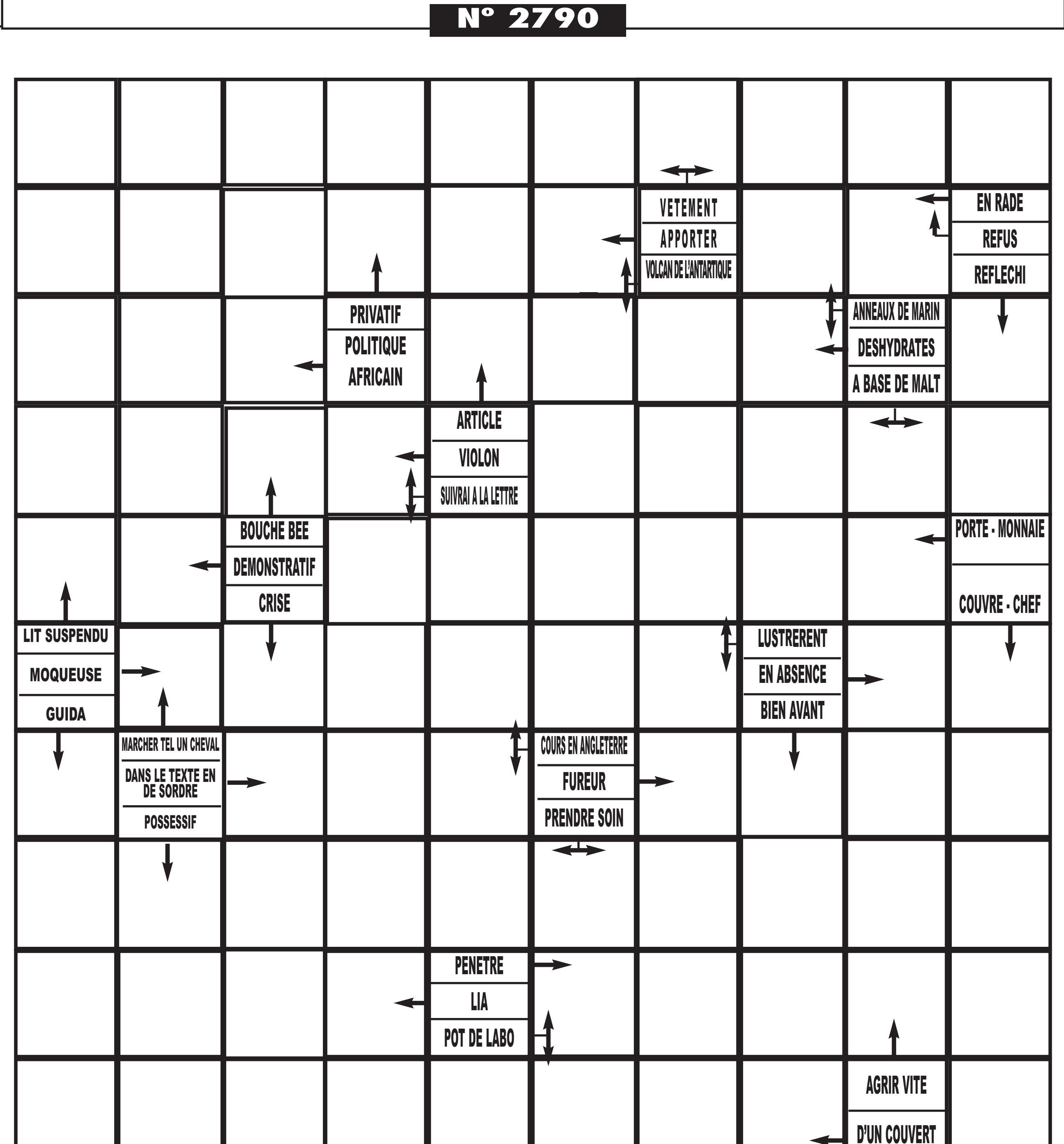
I - Une Âme II - Langue du Pakistan - Acide organique. III - Politique Africain - Oiseau Vénéré. IV -Suit du Regard dans - Evalue des capacités. V- En Gros - dans le Seau - N'est plus VI - Harmoniser de nouveau. VII - Diminua de la largeur - Corrige. VIII- Mauvais penchant. IX - Siffler - Mére de Rome. X - Test - Issues

VERTICALEMENT

1- Homonyme. 2- Couleur de cheval - Bien roulés. 3- Résidu goudron - Poétes. 4- Dans les Ideés - Chargera. 5- Personnel - Province d'Arabie 6- Au Petit matin - Verbal. 7- Fréquence Basse de son. 8-Une Quantité - Copulative - Met hors D'état. 9- En Edition - Sur ses gardes. 10- A Lésé - Mouvements de foule

Mots FLÉCHÉS

N° 2790



SOLUTION DES MOTS CROISES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	H	A	B	I	T	A	N	T	E	
2	O	U	R	D	O	U		A	D	N
3	M	B	A		I	B	I	S		U
4	O	E	I	L		E	N		Q	I
5	G	R		E	A		F	E	U	
6	R	E	A	S	S	O	R	T	I	R
7	A		E	T	I	R	A		V	U
8	P	E	D	E	R	A	S	T	I	E
9	H	U	E	R		L	O	U	V	E
10	E	S	S	A	I		N	E	E	S

SOLUTION DES MOTS FLECHES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	H	A	B	I	L	E	M	E	N	T
II	A	M	E	N	E	R		R	A	
III	M	B	A		S	E	C	S		T
IV	A	L	T	O		B	I	E	R	E
V	C	E		B	O	U	R	S	E	
VI		R	I	E	U	S	E		A	B
VII	M		C	I	S		R	A	G	E
VIII	E	N	T	R	E	T	E	N	I	R
IX	N	O	U	A		E	N	T	R	E
X	A	S	S	I	E	T	T	E		T

Grille N° 2790

Mot CACHÉ

3. Sécréteur
6. Mutinerie
11. Ivrognerie
12. Immobilier
13. Vagabonder
14. Clappement
16. Stupéfiant
17. Dodécaèdre
18. Défroisser
19. Immatériel
21. Désunion
26. Reddition
28. Indécises
31. Insomnie
32. Alpiniste
33. Bâbordais
34. Empêcheur
35. Fracturer
36. Deutérium
37. Tabatière
38. Vaisseau
39. Dextrine
40. Personnel
41. Génésique
42. Suissesse
43. Assassine
7. Diathèse
8. Création
9. MotoCross
10. Désormais
15. Hourdage
20. Coalition
22. Revigorer
23. Décadence
24. Etalement
25. Tétrarque
27. Accrédite
29. Propergol
30. Ignominie
1. Approprie
2. Soufflant
4. Bocardage
5. Météorite

Charité.

SOLUTION N° 2789 BICENTENAIRE.

B	A	P	P	R	O	P	R	I	E	S	O	U	F	F	L	A	N	T	I
S	B	O	C	A	R	D	A	G	E	M	E	T	E	O	R	I	T	E	M
E	D	I	A	T	H	E	S	E	E	N	C	R	E	A	T	I	O	N	U
C	M	O	T	O	C	R	O	S	S	D	E	S	O	R	M	A	I	S	T
R	I	I	V	C	F	E	G	A	D	R	U	O	H	A	S	D	D	I	I
E	V	M	A	L	N	O	I	T	I	L	A	O	C	D	T	O	E	M	N
T	R	M	G	A	R	E	R	O	G	I	V	E	R	E	U	D	F	M	E
E	O	O	A	P	E	C	N	E	D	A	C	E	D	S	P	E	R	A	R
U	G	B	B	P	T	N	E	M	E	L	A	T	E	U	E	C	O	T	I
R	N	I	O	E	E	U	Q	R	A	R	T	E	T	N	F	A	I	E	E
R	E	L	N	E	E	T	I	D	E	R	C	C	A	I	I	E	S	R	I
E	R	I	D	M	L	O	G	R	E	P	O	R	P	O	A	D	S	I	N
D	I	E	E	E	E	I	N	I	M	O	N	G	I	N	N	R	E	E	D
D	E	R	R	N	I	E	I	N	M	O	S	N	I	S	T	E	R	L	E
I	A	L	P	T	N	I	S	T	E	B	A	B	O	R	D	A	I	S	C
T	E	M	P	I	C	H	E	U	R	F	R	A	C	T	U	R	E	R	I
I	D	E	U	E	E	R	I	U	M	T	A	B	A	T	I	E	R	E	S
O	V	A	I	S	S	E	A	U	A	N	D	E	X	T	R	I	N	E	E
N	P	E	R	S	O	N	N	E	L	G	E	N	E	S	I	Q	U	E	S
C	S	U	I	S	S	E	S	S	E	A	S	S	A	S	S	I	N	E	E

Sélection

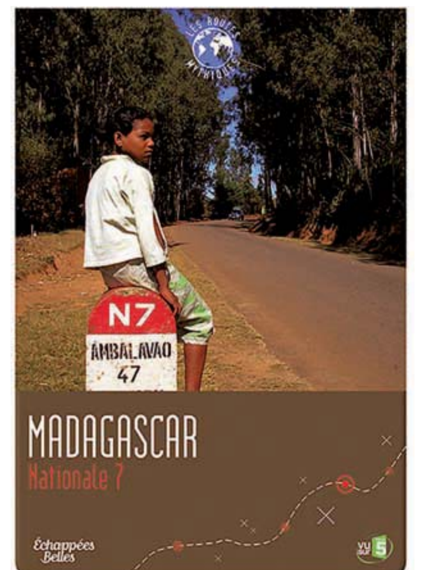


FlashForward : Black-out



Réalisateur: David S. Goyer. Avec:Joseph Fiennes (Agent Mark Benford), John Cho (Agent Demetri Noh), Jack Davenport (Lloyd Simcœ), Zachary Knighton (Dr. Bryce Varley.

Un mystérieux phénomène fait perdre simultanément connaissance au monde entier durant deux minutes et dix-sept secondes. Durant ce temps, chacun a eu un aperçu de son futur. Dès l'instant où l'on réalise que tous les habitants de la planète se sont projetés le même jour et à la même heure dans six mois, une équipe du FBI composée de Mark, Dimitri et Janis est chargée de découvrir la cause du black-out. A ce moment, certains, tels Bryce, étaient sur le point de se suicider, d'autres étaient au milieu d'une intervention chirurgicale comme Olivia, la femme de Mark. Chacun a désormais à répondre à sa manière à l'urgence du désastre.



france 5 — 14h 05

Madagascar : Nationale 7

Réalisateur: Marc Mopty.

De Fianarantsoa au parc de l'Isalo, du parc de l'Isalo à Tuléar, principal port du Sud, la Côte sud ouest Anakao et Nosy Bé.

La route se poursuit dans le western malgache (pierre précieuse), le marché d'Ambositra et les villages de sculpteurs des environs, la ville haute de Fianarantsoa zone protégée à intérêt historique et architectural , le village aux émeraudes D'Ilakaka et le parc naturel de l'Isalo, le voyage en train de Fianarantsoa à Manakara,est le plus captivant de la Grande Ile. Il faut avoir la chance d'assister à une cérémonie de Famadihana ou retournement des morts



Grace face à son destin

Réalisateur: Patrick Jeudy.



New York, 1982. Jinx apprend que Grace Kelly vient de trouver la mort dans un accident de la route sur les hauteurs de Monaco.

La journaliste se souvient : elle n'a pas revu Grace depuis son mariage avec le prince Rainier - son plus beau souvenir de reporter.

En avril 1956, Jinx fait partie des journalistes invités sur le transatlantique qui emmène Grace Kelly vers l'Europe. Jinx observe l'actrice souriante en train de se métamorphoser en princesse. Son mariage l'intrigue : pourquoi une star au sommet de sa carrière abandonne- t- elle sa famille et ses amis pour vivre avec un homme qu'elle connaît à peine et que les journalistes appellent le «prince triste» de Monaco ?





Des racines et des ailes : Aix, au cœur de la Provence

Présentateur : Louis Laforge.

Pour ce numéro, «Des Racines et des Ailes» propose une émission spéciale au cœur de la Provence.

Le magazine installera son plateau à Aix-en-Provence, au sommet de la Cathédrale, sur la place de l'Archevêché, ainsi qu'au Pavillon de Vendôme... des lieux emblématiques de la passionnante histoire de cette ville, riche de deux cents hôtels particuliers, et qui connut son âge d'or au XVIIe et XVIIIe siècle. De l'Hôtel Châteaurenard où séjourna Louis XIV au célèbre quartier Mazarin, une découverte des trésors cachés de celle que l'on surnomme la «Florence provençale» !

Le programme de Mercredi

CANAL ALGERIE

09:30 ahlem oua awham
10:00 tech head
10:30 el haouase
11:00 trésors d'algérie "rediff"
12:00 journal en français +météo
12:20 sira
13:45 nour ayni
14:30 rahalat bahria
15:20 sinderilla
16:40 ardh el gharaib
17:00 abtal el djidja
17:30 el chems el fedhia
18:00 journal en amazigh
18:20 ahlem oua awham
19:00 journal en français +météo
19:25 algérie, génies des lieux "kalaa bani hamad"
20:00 journal en arabe
20:40 essaha
21:00 santé mag "les glandes surrénales'
22:00 :dhakira la tounssae
23:30 saber rebai
00:00 journal en arabe

TF1

05:45 TFou
10:05 Brothers & Sisters : Un sur deux
10:55 Petits plats en équilibre
11:00 Les douze coups de midi
11:50 L'affiche du jour
12:45 Petits plats en équilibre
12:55 Julie Lescaut : La nuit la plus longue
14:40 Camping paradis : Roméo et Juliette au camping
16:25 Ghost Whisperer : À en perdre la tête
17:15 Les experts : Miami
18:05 La roue de la fortune
18:50 Impossible n'est pas français
18:55 Météo
19:00 Journal
19:35 C'est ma Terre
19:39 Météo
19:45 Esprits criminels : Etoiles filantes
20:30 Esprits criminels : Femmes en danger
21:20 Esprits criminels : Dans les bois
22:10 FlashForward : Black-out
23:05 FlashForward : Les premières pièces
00:00 Deadline : chaque seconde compte : Dans la gueule du loup

FRANCE 2

05:00 Les Z'Amours
05:25 Point route
05:30 Télématin
08:10 Des jours et des vies
08:35 Amour, gloire et beauté
09:00 C'est au programme
10:00 Motus
10:30 Les Z'Amours
11:00 Tout le monde veut prendre sa place
11:50 Soyons clairs
12:00 Journal
12:50 Consomag
13:00 Toute une histoire
14:10 Comment ça va bien !
15:20 Le Renard : Faux-semblants
16:15 En toutes lettres
17:00 On n'demande qu'à en rire
18:00 Chéri(e), fais les valises !
18:45 Comprendre la route, c'est pas sorcier
19:00 Journal
19:35 Chez Maupassant : L'assassin
20:35 Chez Maupassant : En famille
21:05 Au siècle de Maupassant - Contes et nouvelles du XIXe siècle : Le petit vieux des Batignolles
22:10 Face aux Français... Conversations inédites
00:15 Journal de la nuit

FRANCE 3

05:00 Euronews
05:45 Ludo
09:10 3e séance
09:25 Plus belle la vie
09:55 Midi en France : A Agen
10:45 Le 12/13
11:00 Journal régional
11:25 Journal national
12:00 Midi en France : A Agen
12:45 En course sur France 3
13:05 Inspecteur Derrick : Choc
13:55 Questions au gouvernement
15:05 Nous nous sommes tant aimés : Romy Schneider
15:45 Slam
16:15 Un livre un jour
16:25 Des chiffres et des lettres
17:00 Questions pour un champion
17:58 Journal régional
18:25 Journal national
19:00 Tout le sport
19:10 Plus belle la vie
19:35 Des racines et des ailes : Aix, au cœur de la Provence !
21:30 Soir 3
21:55 Ce soir (ou jamais !)
23:30 Couleurs outremers : Les veilleurs de la forêt en Guyane
23:55 Espace francophone : Haïti, en toutes lettres

ARTE

18:00 Arte Journal
18:30 Globalmag
18:55 Campagnes de rêves : Dans les landes de Luneboug
19:40 Grace face à son destin
20:40 Bernadotte et la monarchie de Suède
21:35 Le dessous des cartes : Les Naxalites
21:50 La forêt de Mogari
23:25 Le chant des insectes : Rapport d'une

M6

05:30 M6 Kid
06:50 Disney Kid Club
08:10 M6 boutique
09:15 Une famille presque parfaite : Surprise ! C'est Noël
09:35 Une famille presque parfaite : L'esprit d'équipe ...
09:55 Desperate Housewives : Prédatrices
10:45 Desperate Housewives : Le désir
11:45 Le 12 45
12:00 Scènes de ménages
12:45 Le feu d'opale
14:40 Le feu d'opale
16:35 Un dîner presque parfait
17:45 100 % mag
18:45 Le 19 45
19:05 Scènes de ménages
19:45 Pékin Express : La route des grands fauves : À la rencontre des animaux de la savane
22:30 Enquête exclusive : Nouvelles drogues, nouveaux dealers : alerte sur les autoroutes du Nord !

CANAL +

08:15 Tout le monde il est beau
08:55 La matinale
07:30 Desperate Housewives : Trop vieille pour toi
08:10 Desperate Housewives : Dans la peau d'une dinde
08:50 Gorg et Lala : Art
09:00 Surprises
09:05 Iron Man 2
11:20 L'édition spéciale
13:00 Les invités de mon père
14:30 Un monde en action : Espagne
15:25 Les aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec
17:10 L'album de la semaine : Miles Kane
17:20 La rencontre
17:45 Le JT de Canal+
18:00 Le grand journal de Canal+
18:15 Festival de Cannes : Cérémonie d'ouverture
18:40 Le grand journal
19:00 Les Guignols de l'info
19:15 Le grand journal, la suite
19:55 Tournée
21:40 Match of Ze Day
22:00 Jour de foot
23:00 Insoupçonnable : Le dahlia rouge

TV5

05:30 TV5 monde, le journal
05:50 L'invité
06:00 Le journal de Radio-Canada
06:30 Télématin
07:30 Wari
08:00 Flash info
08:05 Côté jardins
08:30 Télétourisme
09:05 L'exploration inversée
10:00 TV5 monde, le journal
10:15 Tout le monde veut prendre sa place
11:05 Al dente : Les champignons
11:15 Al dente : Les violettes
11:30 Les Boys
12:00 Côté maison
12:30 Le journal de la RTBF
13:00 Divine Emilie
14:45 Nouvo
15:00 TV5 monde, le journal
15:30 Questions pour un champion
16:05 L'exploration inversée
17:00 TV5 monde, le journal
17:30 L'invité
17:40 Les Boys
18:05 En voyage
18:30 Tout le monde veut prendre sa place
19:30 Le journal de France 2
19:55 Y'a du monde à Cannes
20:00 Les mariées de l'Isle Bourbon
21:40 TV5 monde, le journal
21:50 Le journal de la TSR
22:15 Le point
23:10 TV5 monde, le journal - Afrique
23:25 Sud, côté court
23:50 La ronde

FRANCE 5

07:50 Consomag
07:55 Les maternelles
09:00 Allô Rufo
09:15 L'univers : Les limites du cosmos
10:05 N'Gorongoro, les animaux du volcan
11:00 Ludo zouzous
12:35 Le magazine de la santé
13:30 Allô, docteurs
14:05 Madagascar : Nationale 7
14:35 Carnet d'expédition : Afrique : l'or bleu sous les sables
15:30 Afrique extrême : Dans l'épaisseur des forêts
16:30 C à dire ?!
16:45 C dans l'air

Entreprise Publique des Travaux Routiers du Centre “E.P.T.R.C.”

Siège social : Aïn D'Heb B.P. 37 Médéa.
NIF : 099926034215951.

AVIS D'INFRUCTUOSITE

Conformément aux dispositions des l'articles 114 et 122 du décret présidentiel nº10-236 du 07 Octobre 2010 portant réglementation des marchés publics modifié et complété, l'Entreprise Publique des Travaux Routiers du Centre “E.P.T.R.C.”, annonce l'infructuosité de l'appel d'offres national restreint Nº03/DPN/EPTRC/2011paru dans les journaux *ECHAAB* en date du 05/04/2011 , *EL MOUDJAHID* en date du 06/04/2011 et le BOMOP nº1232 (semaine du 17 au 23 avril 2011) relatif à :

LOCATION D'UNE CENTRALE DE FABRICATION DE BETON A BER-ROUAGHIA

Motif : Aucune offre n'a été réceptionnée.

El Moudjahid/Pub ANEP 845189 du 11/05/2011


المؤسسة الوطنية لإنجاز الأشغال الكبرى في باطن الأرض
Entreprise Nationale de Réalisation d'Ouvrages Souterrains
Société par actions au capital de 620 000 000 DA
Filiale SAPTA


Avis d'appel d'offres national restreint N°03/DER/2011 EPE ENROS SPA

L'Entreprise Nationale de Réalisation d'Ouvrages Souterrains “EPE-ENROS SPA”, société par actions au capital de 620.000.000.00 DA - Filiale SAPTA, lance un avis d'appel d'offres national pour la réalisation des travaux de la peinture de protection du revêtement du tunnel au niveau du chantier **“Travaux de confortement du tunnel de SKIKDA”.**

Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès de :

Chantier ENROS A, Petite Zone Industrielle SKIKDA
Tél. 0555 09 80 11

contre paiement de la somme de mille (1 000.00 DA) par versement au compte CCP ouvert au non de ENROS Nº007 99999 000 35 32 71 21

La date dépôt des offres est fixée à quinze (15) jours à compter de la date de la date de la première parution du présent avis dans la presse ou le BOMOP.

El Moudjahid/Pub ANEP 845200 du 11/05/2011


شركة توزيع الكهرباء و الغاز للوسط
Société de Distribution de l'Electricité et du Gaz du Centre

Direction de Distribution de Biskra
Division Etudes et Exécution des Travaux
Subdivision Marché

Avis d'attribution provisoire de marché

Conformément aux dispositions de la réglementation des marchés applicables aux sociétés du groupe SONELGAZ la SDC Direction de Distribution de Biskra informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation restreinte **N° 03/E/2011 du 27/01/2011**.

Lot N° 42

Relatif : Remplacement 30 KV équipements complet + TR 630 KVA du p 387 S/Okba. qu'après ouverture et évaluation des offres financières publique du **07/03/2011** le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire ci-après :

LEMAINI Nadjib

L'attribution provisoire s'est effectuée sur la base de l'évaluation suivante :

Désignation : Remplacement 30 KV équipements complet + TR 630 KVA du p 387 S/Okba.

Montant en TTC : **3 286 530,00 DA**
Délai en jours : **07**
Critères de Choix : **Moins disant**

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours dans les **07 (sept) jours** comptés à partir de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire, auprès du président de la commission d'examen des cahiers des charges et des marchés domiciliée à :

SDC Direction de Distribution de Biskra : Bd Med BOUDIAF BISKRA

El Moudjahid/Pub ANEP N° 853796 du 11/05/2011

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES A ORAN
INSPECTION DIVISIONNAIRE ORAN/PORT
RECETTE DES DOUANES ORAN DEPOT

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES RESTREINTES

Il sera procédé le 24 mai 2011 à partir de 9 heures au siège de la recette des douanes Oran dépôt (ex-EDIMEL) Zone Industrielle d'Es-Sénia à la vente aux enchères restreintes de 07 lots de marchandises consistant en :

1/ Produits alimentaires
2/ Produits pharmaceutiques.

Condition de vente :

Les marchandises sont adjugées libres de tout droits et taxes au plus offrant, et au dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèces ou par chèque certifié.

Les frais d'enregistrement ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.

Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.

Les lots adjugés et payés que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de huit (8) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et à ses risques et périls.

Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.

Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant les heures de travail.

Le Chef de l'Inspection Divisionnaire des Douanes à Oran PORT — **Le Receveur des Douanes Oran/Dépôt**

El Moudjahid/Pub ANEP N° 7258 du 11/05/2011


إتصالات الجزائر الفضائية
ALGERIE TELECOM SATELLITE

L'EPE/SPA Algérie Télécom Satellite “A.T.S.”
NIF 000616097268506

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux articles 49 et 125 du décret présidentiel Nº10-236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics, l'EPE/SPA **Algérie Télécom Satellite “A. T. S.”**, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national et international Nº03/2011, relatif à la fourniture des Modems VSAT, paru dans les quotidiens *El Moudjahid* du 12/03/2011 et *Echaâb* du 10/03/2011 et BOMOP, que l'évaluation des offres a donné lieu aux résultats suivants :

Désignation	Entreprise attributaire provisoirement	Prix de référence de comparaison en DA TTC	Délai de livraison	Note globale	Observation
Contrat à commandes de fourniture modems VSAT	Sarl Procomsat NIF Nº 099816000548961	Le prix moyen pondéré de comparaison comme défini dans le cahier des charges P = 7.888.637,31 DA	60 jours	90/100	Attributaire provisoire du marché à commandes portant 4 items composés chacun de 27 sous-items

En application de l'article 114 du décret présidentiel sus cité, tout soumissionnaire qui conteste ce résultat peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de l'entreprise, sise à la RN-36 BEN AKNOUN - ALGER, dans un délai de 10 jours à compter de la 1re parution du présent avis.

Les soumissionnaires non retenus peuvent prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres dans un délai de 03 jours à compter de la 1re parution du présent avis.

El Moudjahid/Pub ANEP 854445 du 11/05/2011


إتصالات الجزائر الفضائية
ALGERIE TELECOM SATELLITE

L'EPE/SPA Algérie Télécom Satellite “A.T.S.”
NIF 000616097268506

PROVISIONAL CONTRACT AWARD NOTICE

In accordance with articles 49 and 125 of Presidential Decree 10-236 dated 07/10/2010 on the Public Procurment Regulations, the EPE/SPA Algérie Telecom Satellite **“A. T. S.”**, informs all the bidders who participated in the national and international tender 03/2011, related to the provision of VSAT modems, published in *El Moudjahid* newspaper on march, 12 th, 2011, in *Echaab* on march, 10 th, 2011 and in the BOMOP, that the tender assessment led to the following results :

Description	Provisional awarded company	Reference price in DA including all taxes (TTC)	Delivery time	Global mark	Observation
Contract to supply VSAT modems	Sarl Procomsat NIF Nº 099816000548961	Weighted average price (as defined in the specifications) : P = 7.888.637,31 DA	60 days	90/100	Awarded provisional order for the market 4 items, each consisting of 27 sub-items

In accordance with Article 114 of the above mentioned Presidential Decree, any bidder who contests this findings can appeal near the market commission of the company, located in ROUTE NATIONALE Nº36 Ben Aknoun - ALGIERS, within 10 days after the first publication of this notice.

Unsuccessful bidders may get the detailed results of their bids within 03 days after first publication of this notice.

El Moudjahid/Pub ANEP 854445 du 11/05/2011

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/2011

NIF : 09 99 21 01 42 38 95 7

L'Entreprise Portuaire de Skikda lance un avis d'appel d'offres national ouvert relatif à la fourniture de pneumatiques neufs par un contrat à commandes en trois lots distincts.

•Lot n°01: pneus pour engins de manutention.

•Lot n°02: pneus pour véhicules légers et véhicules poids lourds.

•Lot n°03: Chambres à air pour véhicules légers , véhicules lourds et engins de manutention.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Les fournisseurs ou fabricants nationaux intéressés par le présent avis doivent se rapprocher du service des Marchés de l'Entreprise Portuaire de Skikda en vue du retrait du cahier des charges contre paiement de la somme de deux mille dinars algériens (2.000,00 DA).

L'offre technique et l'offre financière devront être présentées sous deux plis séparés fermés dans le même dossier de soumission.

L'enveloppe extérieure outre l'adresse ne devra comporter que la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05/2011
Fourniture de pneumatiques neufs par un contrat à commandes en trois lots distincts.
•Lot n°01: Pneus pour engins de manutention.
•Lot n°02 : Pneus pour véhicules légers et véhicules poids lourds.
•Lot n°03: Chambres à air pour véhicules légers, véhicules lourds et engins de manutention.
" SOUMISSION A NE PAS OUVRIR"

Les offres complètes accompagnées des pièces réglementaires exigées par le cahier des charges doivent parvenir ou être déposées au plus tard vingt (20) jours à compter de la première parution dans la presse nationale et doivent être déposées à 09h30mn le dernier jour de dépôt au niveau du bureau d'ordre général sis à l'adresse suivante:

ENTREPRISE PORTUAIRE DE SKIKDA
Direction Générale
Service des Marchés
Route Ilot des Chèvres BP 65/ SKIKDA

L'ouverture des plis est fixée le dernier jour de dépôt des offres à 10h00 mn au niveau du siège de la direction générale sis à Route Ilot des Chèvres BP 65 /2100 Skikda.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

EL-Moudjahid /pub — ANEP N° 5458 du 11/05/2011

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT Nº06/2011

NIF : 09 99 21 01 42 38 95 7

L'Entreprise Portuaire de Skikda lance un avis d'appel d'offres national ouvert relatif à **la fourniture de deux (02) Tours d'éclairage mixtes, châssis sur roues.**

Les fabricants et/ou fournisseurs nationaux pouvant assurer la fabrication et/ou la fourniture et la mise en service des équipements sont autorisés à soumissionner en se rapprochant du Service des Marchés de l'Entreprise Portuaire de Skikda en vue du retrait du cahier des charges contre paiement de la somme de **Deux Mille Dinars Algériens (2000,00 DA).**

L'offre technique et l'offre financière devront être présentées sous deux plis séparés fermés dans le même dossier de soumission.

L'enveloppe extérieure outre l'adresse ne devra comporter que la mention :

"AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT Nº06/2011
Fourniture de deux (02) Tours d'éclairage mixtes, châssis sur roues.

"SOUMISSION A NE PAS OUVRIR"

Les offres complètes accompagnées des pièces réglementaires exigées par le cahier des charges doivent parvenir ou être déposées au plus tard vingt (20) jours à compter de la première parution dans la presse nationale et doivent être déposées à 09h30 mn le dernier jour de dépôt au niveau du bureau d'ordre général sis à l'adresse suivante :

ENTREPRISE PORTUAIRE DE SKIKDA
DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES
Route Ilot des Chèvres BP 65 /SKIKDA

L'ouverture des plis est fixée le dernier jour de dépôt des offres à 10h00 mn au niveau du siège de la Direction Générale sis à Route Ilot des Chèvres BP 65. 21000 - SKIKDA.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

El Moudjahid*Pub* — ANEP 5459 du 11/05/2011

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère des Travaux Publics
Direction des travaux publics de la Wilaya de Constantine
Avis d'appel d'offres national restreint
NIF : 408015000025094

La Direction des travaux publics de la Wilaya de Constantine, lance un Avis d'appel d'offres national restreint pour :

Entretien des chemins communaux - Tranches 2011

Seules les entreprises qualifiées en travaux publics comme activité principale, catégorie **5 (cinq) et plus** pour les projets dont le revêtement est en béton bitumineux et 3 trois et plus pour les projets de revêtement est superficiel peuvent soumissionner ou titre du présent Avis d'appel d'offres. Ces derniers sont invites à retirer le cahier des charges à compter de la date de parution du présent Avis d'appel d'offres, auprès de la Direction des travaux publics de la Wilaya de Constantine, Service de l'exploitation et de l'Entretien routier sise à l'adresse suivante :

Direction des travaux publics de Constantine
07 Rue Peshard Raymonde
Tél: 031.93.23.10 et 031.97.12
Fax : 031.91.11.21

Contre la somme de 5.000,00 DA (Cinq mille Dinars Algériens payable par chèque libellé au nom du parc à matériels de la Direction des travaux publics de Constantine compte O.H.B N°301-005.

Les soumissionnaires intéressés doivent satisfaire aux conditions et critères exigés dans le cahier des charges.

Les soumissionaires peuvent soumisionner pour 01 ou plusieurs lots, il ne sera retenu que pour 02 deux (deux) lots, le 2e moins disant s'alignera sur le 1er moins disant.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires précisées dans le cahier des charges, seront présentées sous double enveloppes scellées et distinctes.

Une enveloppe qui contiendra l'offre technique comportant les pièces suivantes :

- La déclaration souscrire paraphée et signée
- Copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien année 2009
- Déclaration de probité suivant modèle ci-joint paraphée et signée
- L'instruction aux soumissionnaires paraphée
- Les cahiers des clauses admistratives générales
- Les cahiers des prescriptions communes.
- Le cahiers des prescriptions spéciales paraphée et signé.
- Certificat de qualification et de classification (activité principal travaux publics, catégorie **05 (cinq)** et plus pour les projets dont le revêtement est en béton bitumineux et 3 trois et plus pour les projets de revêtement est superficiel)
- Le numéro de l'identification fiscale (NIF)
- Le statut de l'entreprise pour les personnes morales
- Copie du registre du commerce légalisé
- Les mises jour de la CNAS, CASNOS et CACOBATPH
- L'extrait de rôle apuré ou avec échéancier
- La liste des moyens matériels (joindre obligatoirement les copies légalisées des cartes grises) ou récépissé de dépôt pour matériel roulant et PV de l'huissier de justice pour matériel non roulant)
- La liste des moyens humains à utiliser pour le projet (joindre obligatoirement la CNAS)
- L'extrait du casier judiciaire n°3 de la personne engageant l'entreprise
- Les attestations de bonne exécution des travaux de même nature délivrées par le maître de l'ouvrage
- Les 03 derniers bilans et les références bancaires
- Délai de réalisation et le planning des travaux suivant le diagramme de GANTT
- Attestation du visite du site obligatoire.

Toutes les copies des pièces demandées doivent être légalisées.

Une enveloppe qui contiendra l'offre financières comportant les pièces suivantes

- La lettre de soumisison
- Le bordereau des prix unitaires
- Le détail quantitatif et estimatif

Les deux plis doivent être placés dans une enveloppe extérieure anonyme, partant la mention suivante :

Direction des travaux publics de Constantine
AVIS D APPEL D OFFRES NATIONAL RESTREINT
Entretien des chemins communaux - Tranches 2011
"Soumission à ne pas ouvrir"

Le délai de préparation des offres est fixé à 21 jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux.

Le dépôt des offres se fera le dernier jour de préparation des offres de 8h00 à 11h00 au siège de la Direction des travaux publics de la Wilaya de Constantine.

L'ouverture des plis techniques et financiers se fera en séance publique le jour même de la date limite de dépôt des offres à 11h00 au siège de la Direction des travaux publics de la Wilaya de Constantine (2e étage).

La durée de validité des offres est égales à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois.

El Moudjahid/Pub — ANEP 852974 du 11/05/2011



SOCIÉTÉ DE GESTION DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT TOURISME ET HOTELIERE
ENTREPRISE DE GESTION HOTELIERE «CHAÎNE EL AURASSI»
SOCIÉTE PAR ACTIONS AU CAPITAL SOCIAL DE 1.500.000.000 DA
SIEGE SOCIAL : 02, BD FRANTZ FANON LES TAGARINS ALGER
RC N° : 00B 14380 IDENT . FISC. : 09831 601 000 425 4

2e AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT APRES INFRUCTUOSITE DU 1er

Entreprise de Gestion Hôtelière «Chaîne El Aurassi», lance un Avis d'appel d'offres national ouvert pour la réalisation **de travaux de réhabilitation et de modernisation** de **L'hôtel EL BOUSTENE** sis à **Menaâ WILAYA de GHARDAÏA**.

Cet Avis est ouvert aux entreprises et groupements d'entreprise spécialisés dans le domaine des travaux, objet de l'appel d'offres.

Les cahiers des charges peuvent des retirés contre paiement d'un montant de : **Quinze mille dinars algériens (15.000,00)** auprès de :

- L'ENTREPRISE DE GESTION HOTELIERE «CHAÎNE EL AURASSI»
02, Boulevard Frantz Fanon - Les Tagarins - 16004 - Alger
- OU AUPRES DU BUREAU D'ETUDES D'ARCHITECTURE «HACHICHI MOHAMED LYES».
Cité Aïn-Allah, Bâtiment 418 N° 06- 3e étage - Alger -

les offres accompagnés des pièces obligatoires doivent parvenir à l'Entreprise de Gestion Hôtelière «Chaîne El Aurassi» sous enveloppe principale fermée et anonyme portant la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/2011
TRAVAUX DE REHABILITAITON ET DE MODERNISATION DE L'HÔTEL EL BOUSTENE
A NE PAS OUVRIR

La date de dépôt des offres est fixée à **QUARANTE CINQ (45) jours** à compter de la date de la première parution du présent Avis sur la presse nationale, **12h00**.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **Quarante Vingt Dix (90) jours** à compter de la date limite de dépôt des offres fixée.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis administratifs qui aura lieu le dernier jour de dépôt des offres à 14h00, à l'adresse ci-dessous :

HOTEL - EL-AURASSI - NIVEAU A -
02, BOULEVARD FRANTZ FANON - LES TAGARINS - 16004 - ALGER -

El Moudjahid/*Pub* — ANEP N° 845165 du 11/05/2011



Indice : FMAP 009 00
Date : 004/11/09

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL N° 013/11/F10

COSIDER Canalisation lance un avis d'appel d'offres national et international ouvert pour l'acquisition de :

- **Lot n°01 : 10 Pelles sur chenilles 300 / 350 cv**
- **Lot n°02 : 02 Bulldozers**
- **Lot n°03 : 06 Rétro Chargeur sur pneu**
- **Lot n°04 : 02 Niveleuses automotrice**
- **Lot n°05 : 02 Compacteurs Mixte (Monocylindre) 120/150 cv**
- **Lot n°06 : 03 Chariots de forage**
- **Lot n°07 : 04 Brises roches 3.5/4T.**

Les sociétés intéressées par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges contre paiement en espèce de la somme de **Dix Mille Dinars Algériens (10.000,00 DZD)** et remise d'une copie légalisée du registre du commerce à l'adresse suivante :

COSIDER Canalisation
Direction Centrale des Approvisionnements et de la Sous-Traitance
Route de la Base Aérienne, Chéraga - Alger

Les offres devront être sous double enveloppe fermée, anonyme et cachetée.
L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

SOUMISSION A NE PAS OUVRIR
APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL
N° 013/11/F10
ACQUISITION MATERIELS DE TERRASSEMENT
(LOT N°………)

Les sociétés qui auraient retiré le cahier des charges pourront soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.
A déposer à l'adresse suivante :

COSIDER Canalisation
Secrétariat de la Commission d'Ouverture des Plis
Route de la Base Aérienne, Chéraga - Alger

La date limite de dépôt des offres est fixée au plus tard **trente (30) jours** après la première parution du présent avis dans la presse nationale à 12h00.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

El Moudjahid/Pub ANEP 853977 du 11/05/2011



Indice : FMAP 009 00
Date : 04/11/09

NATIONAL & INTERNATIONAL CALL TO TENDER N° 013/11/F10

In the context of the completion of its pipeline projects, COSIDER Canalisation issues a national & international call to tender for the supply of :

- **Batch n°01 : 10 Diggers on tracks 300 / 350 cv**
- **Batch n°02 : 02 Bulldozers**
- **Batch n°03 : 06 Loader-deggers on tyres**
- **Batch n°04 : 02 level machine**
- **Batch n°05 : 02 Combined Compactors (single Monocylindre) 120/150 cv**
- **Batch n°06 : 03 Drill Wagon**
- **Batch n°07 : 04 Rock breakers 3.5/4T.**

The tenderness interested by this opinion can withdraw tender document conditions, againts payment of the sum of : **Ten Thousand Dinars (10.000,00 DZD)** and giving a copy of the Register of trade to the following address :

COSIDER Canalisation
Route de la Base Aérienne
CHERAGA, ALGER - ALGERIE

The offers must arrive under double closed, anonymous and sealed envelopes. The outer jacket being marked :

SOUMISSION A NE PAS OUVRIR
Avis d'Appel d'Offres National et International
N° 013/11/F10
(Batch n°………)

To deposit of the following address :

COSIDER Canalisation
Secrétariat de la Commission d'Ouverture des Plis
Route de la Base Aérienne, Chéraga - Alger

The limiting date of deposit of the offers is fixed at the latest **thirty (30) days** at noon (midday) after the first publication of this opinion.
The tenderers will remain committed by their offers for one **One hundred twenty (120) days** duration as from the date of opening of the folds.

El Moudjahid/Pub ANEP 853977 du 11/05/2011



Indice : FMAP 009 00
Date : 004/11/09

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL N° 014/11/F10

COSIDER Canalisation lance un avis d'appel d'offres national et international ouvert pour l'acquisition de :

- **Lot n°01 : 08 Camions plateau 3,5 T**
- **Lot n°02 : 07 Camions citerne à eau 15 - 18 m3**
- **Lot n°03 : 07 Camions citerne à gasoil 15 - 18 m3**
- **Lot n°04 : 04 Camions station de graissage (4x4)**
- **Lot n°05 : 08 Camions TP (4x4)**
- **Lot n°06 : 12 Fardiers (transport de tubes)**
- **Lot n°07 : 02 Semi-remorque porte engins 70 T**
- **Lot n°08 : 03 Semi-remorque à eau de 27 m3**
- **Lot n°09 : 03 Semi-remorques à gasoil de 27 m3**
- **Lot n°10 : 12 Tracteurs routiers 6x6**
- **Lot n°11 : 08 Tracteurs routiers 6x4 - 25 à 30 T**
- **Lot n°12 : 20 Tracteurs agricoles avec remorques.**

Les sociétés intéressées par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges contre paiement en espèce de la somme de **Dix Mille Dinars Algériens (10.000,00 DZD)** et remise d'une copie légalisée du registre du commerce à l'adresse suivante :

COSIDER Canalisation
Direction Centrale des Approvisionnements et de la Sous-Traitance
Route de la Base Aérienne, Chéraga - Alger

Les offres devront être sous double enveloppe fermée, anonyme et cachetée.
L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

SOUMISSION A NE PAS OUVRIR
APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL
N° 014/11/F10
ACQUISITION DE MATERIELS DE TRANSPORT
(LOT N°………)

Les sociétés qui auraient retiré le cahier des charges pourront soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.
A déposer à l'adresse suivante :

COSIDER Canalisation
Secrétariat de la Commission d'Ouverture des Plis
Route de la Base Aérienne, Chéraga - Alger

La date limite de dépôt des offres est fixée au plus tard **trente (30) jours** après la première parution du présent avis dans la presse nationale à 12h00.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

El Moudjahid/Pub ANEP 853975 du 11/05/2011

Indice : FMAP 009 00
Date : 04/11/09

NATIONAL & INTERNATIONAL CALL TO TENDER N° 014/11/F10

In the context of the completion of its pipeline projects, COSIDER Canalisation issues a national & international call to tender for the supply of :

- **Batch n°01 : 08 Tray trucks 3,5 T**
- **Batch n°02 : 07 water tank trucks 15 - 18 m³**
- **Batch n°03 : 07 Oil tank trucks 15 - 18 m³**
- **Batch n°04 : 04 Lubrification station trucks (4x4)**
- **Batch n°05 : 08 Transport Trucks (4x4)**
- **Batch n°06 : 12 Pipes transport trucks**
- **Batch n°07 : 02 Pay load semi-trailors 70 T**
- **Batch n°08 : 03 Water tank semi-trailors de 27 m³**
- **Batch n°09 : 03 Oil tank semi-trailors de 27 m³**
- **Batch n°10 : 12 Road trackers 6x6**
- **Batch n°11 : 08 Road trackers 6x4 - 25 until 30 Tons**
- **Batch n°12 : 20 Agricultural tractors.**

The tenderness interested by this opinion can withdraw tender document conditions, againts payment of the sum of : **Ten Thousand Dinars (10.000,00 DZD)** and giving a copy of the Register of trade to the following address :

COSIDER Canalisation
Route de la Base Aérienne
CHERAGA, ALGER - ALGERIE

The offers must arrive under double closed, anonymous and sealed envelopes. The outer jacket being marked :

SOUMISSION A NE PAS OUVRIR
Avis d'Appel d'Offres National et International
N° 014/11/F10
(Batch n°………)

To deposit of the following address :

COSIDER Canalisation
Secrétariat de la Commission d'Ouverture des Plis
Route de la Base Aérienne, Chéraga - Alger

The limiting date of deposit of the offers is fixed at the latest **thirty (30) days** at noon (midday) after the first publication of this opinion.
The tenderers will remain committed by their offers for one **One hundred twenty (120) days** duration as from the date of opening of the folds.

El Moudjahid/Pub ANEP 853975 du 11/05/2011



AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL N°005/11/PRT/APPRO/NI

L'Entreprise COSIDER CONSTRUCTION lance un Avis d'appel d'offres national & International concernant la fourniture de

- ➢ Lot N°01 : Rond à Béton
- ➢ Lot N°02 : Treillis à Soudé.

Les soumissionnaires qualifiés et intéressés par le présent Avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction générale (Département Approvisionnements) de:

COSIDER CONSTRUCTION
ROUTE DE DAR EL BEIDA
BP 20B DAR EL BEIDA
ALGER

Contre paiement de la somme de Trois mille dinars (3000 DA).

Les offres doivent parvenir sous double plis fermés, anonymes et accompagnées des pièces administratives exigées par la réglementation en vigueur et envoyées à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'enveloppe extérieure devra comporter la mention

«SOUMISSON A NE PAS OUVRIR»
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
N°005/11/PRT/APPRO/NI
Fourniture de : Rond à Béton et Treillis Soudé

La date limite de remise des offres est fixée à Trente (**30**) jours à compter de la date de la première parution dans la presse.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **45** jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

ANEP N° 853896 du 11/05/2011 — El Moudjahid/Pub



COSIDER CONSTRUCTION NATIONAL CALL FOR TENDER NOTICE N°005/11/ PRT/APPRO/N.I

The COSIDER CONSTRUCTION Company launches a national and international call for the different projects about the following lots:

- ➢ Lot N°1 : cément round.
- ➢ Lot N°2: weld trellis

The specialized tenders qualified and interested with the present tender may withdraw the charges book before the head quarter (supply department) located at:

COSIDER COSTRUCTION
Route de Dar el Beida
PB 20B Dar el Beida
Alger

Against the payment of three thousand Dinars (3000 DA)

Bides must be received under double sealed envelopes, anonymous and accompanied by the required administrative pieces, and shall be sent to the here above address.

The envelope shall bear the mention:

«SOUMISSON A NE PAS OUVRIR»
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
N°005/11/PRT/APPRO/N.I

The closing date for offers is no later than thirty (**30**) days calculated from the date of the present notice publication.

The tenders remain committed by their bids during forty five (**45**) days from the closing date of the present call to tender.

ANEP N° 853896 du 11/05/2011 — El Moudjahid/Pub

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES
COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE
CENTRE DE RECHERCHE NUCLEAIRE D'ALGER
NIF : 408005000130081001 00

Avis d'appel d'offres national et international restreint N° 02 /RADBIO/CRNA/2011

Le Centre de Recherche Nucléaire d'Alger « CRNA » lance un Avis d'appel d'offres national et international restreint portant sur :

Fourniture, installation et mise en marche d'équipements de laboratoire de radiobiologie

Les entreprises spécialisées dans la production et/ou la commercialisation d'équipements scientifiques spécifiques de laboratoire de radiobiologie et intéressées par le présent Avis peuvent retirer le cahier des charges, contre paiement de la somme de cinq mille dinars algériens (5. 000 DA), à l'adresse suivante :

Centre de Recherche Nucléaire d'Alger
Direction Générale
2, Boulevard Frantz Fanon, Alger, Algérie

Les offres doivent contenir les documents obligatoires exigés par le cahier des charges, notamment :

3 - Offre technique :
La déclaration à souscrire dûment datée et signée.
- La déclaration de probité datée et signée.
- La déclaration de pouvoirs en cours de validité.
- La copie du registre du commerce certifiée (dûment légalisée par la Chambre du Commerce).
- Le cahier des charges dûment rempli, paraphé, daté et signé avec la mention (lu et approuvé).
- Le Numéro d'identification fiscal.

4 - Offre financière :
- Une lettre de soumission datée et signée.
- Le détail quantitatif et estimatif de l'offre.
- Le bordereau des prix unitaires.

Les offres établies conformément au cahier des charges doivent être déposées à l'adresse ci-dessus, sous pli fermé et anonyme, portant la mention :

« A NE PAS OUVRIR »
Avis d'appel d'offres national et international restreint
Nº 02 /RADBIO/CRNA/2011
Fourniture, installation et mise en marche d'équipements de laboratoire de radiobiologie
Centre de Recherche Nucléaire d'Alger
Direction Générale

La durée de préparation des offres est fixée à **soixante (60) jours**, à compter de la date de la première publication de l'Avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux.

La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la période de préparation de **8h à 13h.**

Les soumissionnaires sont conviés à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui aura lieu le même jour à **14 h** à l'adresse précitée.

La durée de validité des offres est fixée à **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de dépôt des offres.

El Moudjahid/*Pub* — ANEP 845154 du 11/05/2011

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA
MINISTRY OF ENERGY AND MINING
ATOMIC ENERGY COMMISSION
NUCLEAR RESEARCH CENTER OF ALGIERS
NIF : 408005000130081001 00

NATIONAL AND INTERNATIONAL RESTRICTED INVITATION TO TENDER N° 02 /RADBIO/CRNA/2011

The Nuclear Research Center of Algiers "CRNA" launches a restricted national and international invitation to tender on :

Provide, installation and implementation of radiobiology laboratory equipments

The companies specialized in production and/or marketing of radiobiology laboratory equipments and interested by this invitation can withdraw tender documents, against payment of the sum of five thousand Algerian dinars (5.000 DA), at the following address :

Centre de Recherche Nucléaire d'Alger
Direction Générale
2, Boulevard Frantz Fanon, Alger, Algérie

The offers established must contain the obligatory documents required by the tender documents, especially :

1 - Technical offer :
- The declaration to subscribe dated and signed.
- The declaration of probity dated and signed.
- The valid declaration authority.
- Copy of the trade register (certified by the Chamber of trade).
- The tender documents completed, initialed, dated and signed with the mention (read and approved).
- Le Number of tax ID.

2 - Financial offer :
- A submission letter dated et signed.
- The quantitative and estimated detail of supply.
- The unit price schedule.

The offers established in accordance with the tender documents must arrive at the address above under closed fold and anonymity being marked :

"Do not open"
NATIONAL AND INTERNATIONAL RESTRICTED INVITATION TO TENDER
N° 02 /RADBIO/CRNA/2011
Provide, installation and implementation of radiobiology laboratory equipments
Centre de Recherche Nucléaire d'Alger
Direction Générale

The duration of preparation of tenders is fixed to **sixty (60) days** starting from the date of the first publication of the notice of tender in the BOMOP or national dailies.

The date for deposit of offers is the last day of the period of preparation at **8 am to 1 p.m.** The tenderers are invited to attend the public meeting of opening of the folds which will take place the same day at **2 p.m.** at the above mentioned address.

The validity of tenders is fixed at **ninety (90) days** starting from the date of deposit of the offers.

El Moudjahid/*Pub* — ANEP 845154 du 11/05/2011

ANNIVERSAIRE

A notre chère petite princesse

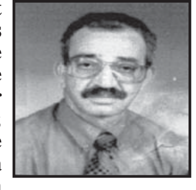
BOURAHLAOUI
Sidra Malak

qui a soufflé sa 1ère bougie, le 06/05/2011

En cette heureux évènement, ton papa ta maman et toute ta famille te souhaitent joyeux anniversaire et une longue vie pleine de joie, de santé et de réussite.

El Moudjahid/*Pub*

PENSÉE



Partir, mourir est la destinée de toutes les âmes de cette terre Quand la belle âme d'un être cher monte vers les cieux ; En cette triste date du 11 mai 2011, cela fait 9 ans que nous a quittés à jamais notre cher mari, père, grand-père

BENYAHIA MOHAMED
dit HAMOU

Ses proches, qui l'aiment, ont des larmes plein les yeux. La mort n'est pas une fin, elle est une autre vie, un mystère.

Mille prières t'accompagnent, mille lumières t'éclairent là où tu es.

El Moudjahid/*Pub*

DECES

Mme Vve Bouziri
Fatima Zohra
née DAOUI



Les familles Bouziri, Daoui, Bentchakar, Bouchelaghem, MAKNINE d'Alger et BENKHALEF de Constantine font part du décès de leur cher et regretté époux, père, frère, cousin parent et allié

BOUZIRI SLIMANE

survenu lundi 9 mai 2011 à Alger et inhumé le même jour au cimetière de Chéraga après la prière d'El Asser.

A Allah nous appartenons et à Lui nous retournons.

Je pleure Slimane, ce frère aîné qui nous aimait tant et que nous aimions tous. On n'oublie pas facilement Slimane Bouziri qui demeure vivant dans mon cœur qui saigne.

Le mioche que j'étais, au début des années 50, revoit encore ce beau jeune homme en blouson de cuir - ce «BOUKHANA» de sa douce maman, la merveilleuse khalti Houria - qui sillonnait l'Algérie sur sa Harley Davidson.

Slimane Bouziri fut un des fleurons de la CASBAH que le Tout-Alger saluait chapeau bas… Jusqu'à son dernier souffle… En prince, il vécut… En seigneur, il tira sa révérence… Il avait 82 printemps. Au revoir si Slimane.

Le cousin de Constantine
Zouaoui BENKHALEF

El Moudjahid/*Pub*

مكتب التوثيق للأستاذ عبد الغني أودغيري
11 شارع الأوراس ، المحمدية، الجزائر

حل مجمع جي.أر.تي.أم « G.R.T.M » مقره الاجتماعي، بـ 13 شارع الولايي الطرق الأربعة القبة باش جراح ولاية الجزائر س ت رقم: 04 ب 0963333

بموجب عقد محرر بمكتبنا بتاريخ 24 أفريل 2011، مسجل، تم حل المجمع المذكور أعلاه ابتداءا من تاريخ 11 جانفي 2011، و عين محافظ الحسابات السيد حملي عمر مصفيا له.

الموثق

El Moudjahid/*Pub*

Traduction
République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère des Finances
Direction Générale du Domaine National
Direction des Domaines de la wilaya de Constantine
N°1988/11

Augmentation du capital de la société par action

En vertu d'un acte reçu par le soussigné, le directeur des domaines de la wilaya de Constantine, M. SACI Mohamed Redha, enregistré à l'administration d'enregistrement et du timbre de la wilaya de Constantine, en date du 17 avril 2010.

Il a été procédé à la modification du sixième article (06) du statut dressé par maître Hacene TOUAM, à Constantine, 07 boulevard Benchalal Ismaïl, en date du 24/12/2007.

Et sur ce, il a été procédé à l'augmentation du capital de l'entreprise nationale des matériels des travaux publics dénommée (EPE-E.N.M.T.P/SPA), siège sis à la zone industrielle d'Aïn Smara, wilaya de Constantine, BP N°67, de **«8.000.000.000,00 DA»** à **«15.600.000.000,00 DA»**, réparti à 31200 parts d'une valeur de (**500.000,00 DA**) chacune et numérotée de 01 à 31200.

Le reste demeure sans changement.

Pour publicité
Le directeur de la wilaya des domaines
Signée : SACI Mohamed Redha
Signature illisible
Suit sceau portant la mention suivante :
RADP
Ministère des Finances
Direction des domines de la wilaya de Constantine
Pour traduction certifiée conforme

El Moudjahid/*Pub* **ANEP 5477 du 11/05/2011**



DIRECTION DE LA DISTRIBUTION DE TIZI-OUZOU

Avis de coupure pour travaux

Pour améliorer sa qualité de service, et dans le cadre du programme d'entretien de son réseau, la Direction de la Distribution de Tizi-Ouzou informe son aimable clientèle qu'une interruption de la fourniture d'électricité est prévue pour le **jeudi 12 mai 2011 de 09h00 à 16h00**, pour travaux.

La coupure concernera les localités suivantes : **Ifigha Centre, Achalam, Ouchouid, Mayor, Talmats Bougni, Moknea, Aourir, Tivhirine (relevant de la commune d'Ifigha), Ighraiene, Mehaga, Bouaouene, Tifrit Nath Oumalek, Iguersafen, Ighil Boukiassa, 06 logements OPGI, Aït Aïcha (relevant de la commune d'Idjeur), Ahmil, Azerou, Chebel (relevant de la commune de Yakourene).**

Pour toutes informations supplémentaires, appeler au :

- Le centre des appels (24h/24h) : 026/22-25-25.
- District d'Azazga : 026/34-37-81.

La Direction de la Distribution de Tizi-Ouzou s'excuse auprès de sa clientèle pour tout désagrément causé.

El Moudjahid /*Pub* **ANEP 854497 du 11/05/2011**



DIRECTION DE LA DISTRIBUTION DE TIZI-OUZOU

Avis de coupure pour travaux

Pour améliorer sa qualité de service, et dans le cadre du programme d'entretien de son réseau, la Direction de la Distribution de Tizi-Ouzou informe son aimable clientèle qu'une interruption de la fourniture d'électricité est prévue pour le **jeudi 12 mai 2011 de 09h00 à 16h00,** pout travaux.

La coupure concernera les localités suivantes : **Imaandene, Ibahrizene, Takidount, Tighilt Oukarrouche, Tighilt Boghni, Taka, Bouhadj, Ouled Azzi, Tantast, Igdourene, Taremant, Imlikchene, Ihoubarene (relevant de la commune de M'kira), Aït Boulekroune, Sana, El Had, Ibouldiatene, Aït Amar, Itivichene. Attatlah, Tala Ouamar, Ouled Messaoud (relevant de la commune de Tizi Ghenif), Tafoughalt, Aït Abdellah, El Hammam, Lazib (relevant de la commune d'Aït Yahia Moussa).**

Pour toutes informations supplémentaires, appeler au :

- Le centre des appels (24h/24h) : 026/22-25-25.
- District de Draâ El Mizan : 026/23-46-77.

La Direction de la Distribution de Tizi-Ouzou s'excuse auprès de sa clientèle pour tout désagrément causé.

ANEP 854499 du 11/05/2011 El Moudjahid/*Pub*

Vie religieuse



Horaires des prières de la journée du mercredi 8 Djoumada El Thani 1432 correspondant au 11 mai 2011 :

— Dohr................…....12 h 44
— 'Asr.........................16 h 33
— Maghreb................. 19 h 48
— 'Icha....................... 21 h 19

jeudi 9 Djoumada El Thani 1432 correspondant au 12 mai 2011 :

— Fedjr..................... 04 h 02
— Chourouk................ 05 h 43

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

AGENCE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA WILAYA D'ALGER

URBANIS

Avis de sélection d'avocats conseils

La wilaya d'Alger, le cadre de son plan stratégique de développement 2014, 2019, 2024, 2029, se propose de mettre en exploitation à court terme un ensemble de 13 projets urbains structurants.

La présente consultation vise à renforcer ses équipes dédiées en s'adossant sur des avocats de haut niveau dans le domaine des contrats de réalisation.

Les experts devront notamment assister la wilaya dans :

1. La préparation et le suivi des appels d'offres
2. La négociation et le suivi des contrats de réalisation.

Il doit justifier des titres et expériences ci-après :

- Titulaire d'un diplôme universitaire en droit et inscrit au barreau.
- Ayant un minimum de 15 ans d'expérience dans la négociation et en rédaction de contrats internationaux de réalisation.
- Ayant des références en matière de contentieux et d'arbitrages internationaux.
- Ayant de l'expérience dans la passation des marchés publics.
- Ayant des compétences générales dans certains domaines juridiques et autres tels que le droit commercial, social, etc.
- Ayant un savoir-faire dans la négociation et constitutions des sociétés et partenariat avec des partenaires étrangers
- Maîtrise de l'anglais souhaitée.

L'Agence URBANIS invite les professionnels intéressés par cette mission à faxer une lettre de manifestation d'intérêt à l'adresse indiquée ci-dessous accompagnée d'un CV détaillé et d'une proposition financière (homme/jour) comportant toutes les informations utiles attestant les qualifications du candidat.

Date limite de dépôt : Trois (03) semaines après la première parution dans la presse.

Adresse : 25, 27, rue Khelifa BOUKHALFA ALGER
Tel : 021 74 62 68 / fax : 021.74.65.37

El Moudjahid /*Pub* **ANEP 845175 du 11/05/2011**

EL MOUDJAHID

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Edité par l'EPE-SPA
EL MOUDJAHID
au capital social de 50.000.000 DA
20, rue de la Liberté, Alger
Téléphone **:** 021.73.70.81

Présidente-Directrice générale de la publication
Naâma Abbas

DIRECTION GENERALE
Téléphone **:** 021.73.79.93
Fax : 021.73.89.80

DIRECTION DE LA REDACTION
Téléphone **:** 021.73.99.31
Fax : 021.73.90.43

Internet : http://www.elmoudjahid.com
E-mail : elmoudjahid@elmoudjahid.com

BUREAUX REGIONAUX

CONSTANTINE
100, rue Larbi Ben M'hidi
Tél. : (031) 64.23.03

ORAN
Maison de la Presse
3, place du 1er Novembre
Tél. : (041) 39.34.94

ANNABA
2, rue Condorcet
Tél. : (038) 86.64.24

BORDJ BOU-ARRERIDJ
Ex-siège de la wilaya
Rue Mebarkia Smaïl, B.B.A. 34000
Tél/Fax : (035) 68.69.63

SIDI BEL-ABBES
Maison de la presse Amir Benaïssa
Immeuble Le Garden, S.B.A.
Tél/Fax : (048) 54.42.42

CONSTANTINE :
Route de Sétif 7e km
Tél. : (031) 66.49.65 - (031) 92.30.99
Fax : (031) 66.49.37

TIZI OUZOU :
Cité Mohamed Boudiaf (ex-2.000 logts)
Bâtiment 3, 1er étage, Nouvelle ville
Tél. - Fax : (026) 21.73.00

TLEMCEN :12, place Kairouan
Tél.-Fax : (043) 27.66.66

MASCARA : Maison de la Presse
Rue Senouci Habib
Tél.-Fax : (045) 81.56.03

CENTRE AÏN-DEFLA :
Cité Attafi Belgacem (Face à la Poste)
Tél/Fax: 027.60.69.22

PUBLICITE
Pour toute publicité, s'adresser à l'Agence Nationale de Communication d'Edition et de Publicité "ANEP"

ALGER : 1, avenue Pasteur
Tél. : (021) 73.76.78 - 73.71.28 - 73.30.43
Fax : (021) 73.95.59 - Télex : 56.150
Télex : 81.742

ORAN : 3, rue Mohamed Khemisti
Tél. : (041) 39.10.34
Fax : (041) 39.19.04 - Télex : 22.320

ANNABA :
7, cours de la Révolution
Tél. : (038) 84.86.38
Fax : (04) 84.86.38

Régie publicitaire
EL MOUDJAHID
20, rue de la Liberté, Alger
Tél./Fax : 021 73.56.70

ABONNEMENTS
Pour les souscriptions d'abonnements, achats de journaux ou commandes de photos, s'adresser au service commercial: 20, rue de la Liberté, Alger.

COMPTES BANCAIRES
Agence CPA "Che" Guevara - Alger
Compte dinars n° 102.7038601 - 17
Agence BNA Liberté
- Dinars : 605.300.004.413/14
- Devises : 605.310.010078/57
Cptes BDL - Agence Port Saïd
- Dinars : 005.00 107.400.247 86 20.28
- Devises : 005.00 107.457.247 86 20.28

Edité par l'EPE-SPA
EL MOUDJAHID
Siège social : 20, rue de la Liberté, Alger

IMPRESSION
Edition du Centre :
Société d'Impression d'Alger (SIMPRAL)
Edition de l'Est :
Société d'Impression de l'Est, Constantine
Edition de l'Ouest :
Société d'Impression de l'Ouest, Oran
Edition du Sud :
Unité d'Impression de Ouargla (SIA)

DIFFUSION
Centre : ***EL MOUDJAHID***
Tél. : 021 73.94.82
Est : SARL "SODIPRESSE"
Tél-fax : 031 92.73.58
Ouest : SARL "SDPO"
Tél-fax : 041 46.84.87
Sud : SARL "TDS"
Tél-fax : 029 75.02.02
France : IPS (International Presse Service)
Tél. 01-46-07-63-90

COMPÉTITIONS INTERCLUBS

Tirage au sort le 15 mai

La CAF vient d'annoncer sur son site internet l'organisation du tirage au sort des prochains tours des compétitions interclubs pour le dimanche 15 mai au Caire.



Il s'agira entre autres de connaître les huit clubs qui composeront les deux poules de la Ligue des Champions ainsi que les autres adversaires du troisième et dernier tour de la Coupe de la CAF. Ce tirage au sort intervient particulièrement à cette date en raison du report du Coton Sport de Garoua (Cameroun) – ESS (Algérie) – match allerdont le retour est prévu le 13 mai à Sétif.

Autrement dit, on devra d'abord attendre de connaître le huitième et dernier qualifié aux poules de la Champion's League avant de tirer les boules ! A noter qu'à l'aller à Garoua, les Sétifiens ont lourdement chuté. Un cinglant 4-1 qui laisse croire à la dureté de leur mission au retour. Bon, c'est vrai que les scénarios rocambolesques du passé, de la JSK à fortiori, nous ont enseigné que tout restait du domaine du possible. Les contextes sont, certes, différents mais la tâche parait la même avec l'obligation de remonter trois buts sans en encaisser bien sûr pour s'adjuger la qualification.

A la différence peut être que l'ESS aura à faire à un adversaire assez aguerri et dont le victoire nette et sans bavure du match aller nous renseigne, si besoin est, de sa qualité. Une mission à quitte ou double pour Lemouchia et ses camarades si l'on veut faire bref. Dans le même registre, le MCA s'est déjà assuré sa qualification à la faveur de sa victoire, samedi, face au Dynamos. (3-2, ndlr). L'essentiel étant fait, les Mouloudéens espèrent maintenant hériter d'un groupe à leur convenance ; ce que, convenons-en, le hasard du tirage ne peut leur garantir pour autant. Qu'à cela ne tienne, ils espèrent au moins composer leur poule avec un maximum de clubs nord-africain. Un, ce serait bien. Deux, c'est mieux.

Trois à la bonheur ! Le motif ? Eviter à trop se déplacer en Afrique subsaharienne avec tous les couacs que cela comporte, allant du plan de vol démentiel aux conditions de séjour et de jeu, très souvent rikiki. Voilà qui est dit. En Coupe de la CAF, c'est un exploit que la JSK a réalisé vendredi, ceci pour ne pas tomber dans extremum à tout crin qui nous ferait dire que l'essentiel a été fait. Loin s'en faut. Petit bilan : Deux de nos clubs sont déjà qualifiés. Un est en stand-by.

L'ESS puisque c'est de lui qu'il s'agit cherchera sans doute à forcer le destin. Le petit but marqué à Garoua pourrait, par « bonheur » valoir son pesant d'or à l'heure des bilans. Avec un effectif aussi pléthorique que celui de l'Entente, ce n'est pas les atouts qui risqueraient de manquer à Mansour Hadj. A lui de tirer les bonnes cartes.

Amar Benrabah

HASSEN HAMAR, PRÉSIDENT DE LA SECTION FOOT DE L'ESS

«Nous réussirons à passer ce cap»

Finalement, ce n'est qu'aujourd'hui à 11 h 30 que les Sétifiens de l'Entente regagneront Alger pour rejoindre Sétif par vol spécial, après une nuit passée à Casablanca où ils ont eu le temps d'effectuer un petit galop d'entraînement et procéder ainsi à un décrassage tardif, qui explique si besoin est par le marathon africain qu'ont dû vivre nos représentants, et voir ainsi tout leur plan de vol perturbé.

Ainsi pour un match retour qu'ils devaient préparer l'espace d'une semaine, les Sétifiens défaits à l'aller sur le score sans appel de 4 buts à 1, n'auront finalement que 48 heures pour mettre au point leurs marques sur cette pelouse du stade synthétique du stade du 8 Mai- 1945 et espérer, forts de ces merveilleux précédents de la JSK et du MCA, faire la différence avec l'écart qui s'impose pour rattraper le terrain perdu et se qualifier pour la phase des groupes.

Un objectif qui est dans les cadres des Sétifiens pour peu qu'ils oublient, l'espace de ces 90' , le mal qui les rongent intérieurement, notamment depuis leur élimination de la Coupe d'Algérie et développent une fois encore cet esprit de solidarité qui leur a valu tant de plaisir dans un passé récent et démentir tous ceux qui pensent que l'Aigle noir est mort.

Bien sûr que ce marathon camerounais a été marqué par des signes de fatigue qui ont valu aux Sétifiens de plier en seconde mi-temps face au Coton sport qui reste tout de même une bonne équipe et l'a démontré à plusieurs reprises, mais il est certain aussi que l'Entente à payé cash ce que le président de section M'Hamar, qualifiait dans un passé récent de climat d'indiscipline et fait dire à notre même interlocuteur qu'il gérait « une catastrophe. », doublement accentuée si cela en était une par une instabilité au niveau de la barre technique.

Comment sinon expliquer ce manque de maturité de certains joueurs qui ne pouvaient dans ces conditions pas contribuer à la consolidation des exigences du professionnalisme et encore moins s'investir pleinement dans cette épreuve africain, qu'ils tenaient tous, pourtant, joueurs, entraîneurs et dirigeants épingler à leur tableau de chasse pour compléter une collection à laquelle il ne manquait que cette pièce.

Entre temps le président de section que nous avons pu rejoindre après une rencontre avec le président du conseil d'administration des Black Eagles, M. Serrar Abdelakrim, ne semble voir à l'horizon qu'une qualification de son équipe : «Nous avons rudement souffert et de tout, y compris l'arbitrage qui a viré à 180 degrés en seconde mi-temps sous la pression, mais nous réussirons à passer ce cap à l'issue du match retour. Il y a une réelle prise de conscience parmi nos joueurs qui sont très motivés et que nous motiverons davantage pour la circonstance. Nous avons marqué un but la bas, et c'est ce but qui va nous permettre de nous qualifier» conclut-il, visiblement bien décidé à faire la différence. Est ce à dire que le sphinx sétifien renaîtra de ses cendres vendredi ? Impossible ne sera pas Sétifien en cette soirée à l'issue de laquelle, les locaux sont plus que jamais décidés à abonder dans le sens des deux autres représentants algériens.

F. Z.

LA DÉLÉGATION DE LA FAF À MARRAKECH EN PRÉVISION DU MATCH MAROC-ALGÉRIE

Inspections des structures d'accueil des Verts

La délégation de la Fédération algérienne de football (FAF) chargée de choisir le lieu de séjour de la sélection nationale ainsi que les structures sportives pour ses entrainements avant le match face au Maroc, le 4 juin prochain, a entamé ses inspections dès son arrivée lundi passé en fin d'après-midi à Marrakech, a-t-on appris auprès de la délégation.

L'équipe de la FAF a inspecté quatre hôtels de la ville de Marrakech (335 km au sud de Rabat) situés non loin du stade où doit se dérouler le match retour comptant pour la 4e journée de qualification à la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN-2012), organisée par le Gabon et la Guinée Equatoriale. Hier, elle devait inspecter deux autres hôtels, toujours non loin du stade et du terrain d'entraînement de l'équipe nationale avant de visiter le nouveau stade de Marrakech (45.000 places) et fixer une tribune qui sera réservée aux supporters des "Verts" qui feront le déplacement pour encourager les protégés de Abdelhak Benchikha.

Selon Ahmed Mebrek, président de la ligue régionale d'Annaba et membre du bureau fédéral "le choix de l'hôtel où séjournera l'équipe nationale se fera par rapport à la proximité du terrain d'entraînement, du stade où aura lieu la rencontre et de l'aéroport de la ville". M. M'brek a déclaré à l'APS que la sélection algérienne se préparera sur un terrain tout proche de son lieu de résidence et aura une séance d'entraînement le 3 juin au stade de Marrakech. Cette dernière séance d'entraînement est programmée la veille du match et aura lieu à la même heure que le derby maghrébin du samedi 4 juin, a-t-il précisé. Il a, par ailleurs, indiqué qu'une réunion de travail a regroupé hier après-midi la délégation algérienne avec des membres de la Fédération royale marocaine de football (FRMF) pour déterminer le nombre de supporters devant accompagner la sélection algérienne, les conditions de leur séjour à Marrakech et les formalités d'accréditation des journalistes algériens.

Composée du président de la Ligue nationale de football, Mohamed Mecherara, du manager général de l'équipe nationale, Abdelhafid Tasfaout et Ahmed Mebrek la délégation algérienne est arrivée lundi après-midi à Casablanca. Elle s'est dirigée juste après son arrivée vers Marrakech en compagnie de membres de la FRMF qui lui ont réservé un "accueil formidable", a souligné M. Mebrek. Maroc-Algérie aura lieu le 4 juin prochain à Marrakech pour le compte du groupe D de qualification à la CAN-2012.

Au match aller, joué le 27 mars à Annaba, l'Algérie a battu le Maroc un but à zéro. A l'issue de la troisième journée des qualifications, les quatre équipes qui composent le groupe D à savoir l'Algérie, Le Maroc, Centrafrique et la Tanzanie comptent 4 points chacune.

Pétrole
Le Brent à 117.1 dollars le baril

Monnaie
L'euro à 1.436 dollar



RÉUNION MINISTÉRIELLE DU G8 POUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

Comment couper l'herbe sous les pieds des narcotrafiquants ?

Les ministres de l'Intérieur du G8 et des délégués africains ont jeté hier à Paris (France), à l'occasion de la réunion ministérielle du G8 consacrée à la lutte contre le trafic transatlantique de la drogue, les bases d'un plan d'action pour tenter d'enrayer l'expansion du trafic transatlantique de cocaïne.

L'idée adoptée au terme de la première session axée sur « l'organisation des réseaux criminels », consiste à couper les « nouvelles routes » de la cocaïne, une grande partie du trafic s'opérant désormais d'Amérique du Sud par porte-conteneurs avec, parfois, une nouvelle porte d'entrée en Afrique de l'Ouest.

La réunion ministérielle du G8 consacrée à la lutte contre le trafic transatlantique de la drogue qui s'est ouvert hier à Paris (France) en présence des ministres de l'Intérieur des pays directement concernés par ce fléau, membres du G8, d'Amérique latine et d'Afrique, dont l'Algérie, représentée à cette occasion par Daho Ould Kablia, présente un intérêt indéniable. Un rendez-vous qui intervient dans un contexte marqué par une nette hausse du trafic de la drogue si l'on en croit les statistiques hallucinantes présentées par le directeur exécutif de l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) qui participe à cette réunion. Youri Fedotov confie en effet que le marché de la drogue représente la bagatelle de 320 milliards de dollars par an et révèle qu'en 2009, on comptait 21 tonnes de cocaïne à destination de l'Europe occidentale qui ont transité par l'Afrique occidentale, soulignant que le marché de la cocaïne en Europe, en forte progression, a presque rattrapé celui des Etats-Unis, représentant environ 33 milliards de dollars contre 37 milliards de dollars outre-Atlantique.

Des chiffres qui donnent certes le tournis mais qui ne doivent en aucun cas constituer un prétexte pour baisser les bras devant la montée en puissance des narcotrafiquants qui pullulent aux quatre coins de la planète. Et c'est justement dans cette optique que s'est tenue cette réunion ministérielle du G8 dont les conclusions seront présentées au sommet du G8 des chefs d'Etat, prévu en France les 26 et 27 mai. Il est donc question de réfléchir aux moyens les plus « appropriés » pour « lutter » contre la montée du trafic transatlantique de drogue et ses effets néfastes sur des régions entières et d'adopter un « plan d'action commun » portant sur les principaux domaines identifiés afin de faire face à la montée des trafics et à la puissance acquise par les organisations criminelles internationales.

Trois sessions de travail ont été retenues dans ce cadre. La première est articulée autour de l'organisation des réseaux criminels, la deuxième a planché sur la manière d'améliorer l'échange de renseignements et la coopération policière, judiciaire, douanière et maritime et la troisième porte sur le thème "Autres routes, autres volets, autres perspectives".

Profitant de cette opportunité, il est prévu que notre ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia, expose la stratégie de lutte contre le trafic de drogue - particulièrement la cocaïne et le cannabis - adoptée par l'Algérie qui a ratifié toutes les conventions internationales en matière de lutte contre le trafic de drogue et insisté sur la coopération internationale pour combattre ce fléau. Car, à l'instar des autres pays, l'Algérie demeure vulnérable et n'est pas épargnée par le trafic de drogue, notamment le cannabis qui représente l'essentiel des prises opérées par les différents services de sécurité.

L'Algérie est aussi concernée

En 2009, plus de 74 tonnes de cannabis ont été saisies en Algérie contre 38 tonnes en 2008, alors que le nombre des consommateurs s'élevait à 300 000 personnes âgées entre 12 et 35 ans. Et pour lutter efficacement contre le fléau, notre pays n'a pas manqué de modifier et surtout de renforcer



les textes législatifs inhérents à ce sujet dont la loi 04-18 du 26 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression du trafic de stupéfiants et de psychotropes. Cette loi prévoit, entre autres, la soumission des consommateurs de drogues à l'expertise médicale, l'exemption des poursuites ou l'exemption facultative de la peine au profit de personnes qui se sont conformées au traitement médical de désintoxication ou encore l'exemption de la peine au profit de la personne qui dénonce aux autorités compétentes toute infraction prévue par la loi avant toute exécution ou tentative et la réduction de moitié de la peine si après déclenchement des poursuites, la dénonciation a permis l'arrestation de l'auteur ou complice de l'infraction, ou une remise de peine de 10 à 20 ans.

S.A.M.

SAHARA OCCIDENTAL

Le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination réaffirmé à Rome

Le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément aux nombreuses résolutions onusiennes, a été réaffirmé hier à Rome lors d'une rencontre organisée par l'Observatoire méditerranéen de géopolitique et d'anthropologie (OMeGA). "L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité des Nations unies ont adopté de nombreuses résolutions pertinentes consacrant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination", a souligné Massimo Coltrinari, vice-président du Centre militaire italien d'études stratégiques, lors d'une rencontre organisée sous le thème "La région méditerranéenne, un cas emblématique : le Sahara occidental". Le conférencier qui a évoqué l'histoire moderne du Sahara occidental a rappelé les grandes dates qui ont marqué depuis le 19e siècle ce territoire, depuis l'occupation espagnole en 1912, jusqu'au vote de la première résolution (2075) sur le Sahara occidental en 1965 par l'AG de l'ONU, et l'avis de la Cour internationale de La Haye en 1975.

En citant ces deux textes, il a souligné que la communauté internationale ne reconnaissait par la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental, déplorant cependant que le référendum d'autodétermination prévu par les Nations unies au Sahara occidental en 1992, sous l'égide des Nations unies, n'ait pas encore eu lieu. Coltrinari a relevé que ces textes établissent que le problème sahraoui est "un problème de décolonisation". Il a rappelé aussi que c'était à la faveur de "l'accord secret" de Madrid entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, que l'invasion du Sahara occidental eut lieu, une année plus tard.

Coltrinari a également rappelé la lutte armée menée par le peuple sahraoui contre cette invasion, obligeant le Maroc à ériger un mur de sable divisant le territoire du Sahara occidental en deux parties. Il a mis en garde, enfin, contre les risques d'une reprise du conflit armé, en l'absence de règlement de la question sahraouie. Pour sa part, l'ambassadrice sud-africaine en Italie, a déploré que toutes les résolutions onusiennes proclamant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination n'aient pas été appliquées, soulignant que "l'indépendance du peuple sahraoui parachèverait le processus de décolonisation en Afrique". "Le Maroc occupe le Sahara occidental malgré l'avis de la Cour internationale de La Haye qui ne lui reconnaît pas de souveraineté sur ce territoire", a-t-elle fait remarquer, ajoutant que "le règlement de ce conflit permettrait à l'Union du Maghreb arabe (UMA) de repartir sur de bonnes bases et à l'intégration économique régionale de se réaliser au profit des peuples de la région". L'oratrice a indiqué, cependant, que le Maroc déniait "au peuple sahraoui le droit de décider librement de son destin", observant que ce pays veut "imposer sa solution (l'autonomie), alors que les résolutions onusiennes appellent à des négociations directes "sans condition et de bonne foi" entre les deux parties au conflit. De son côté, le sociologue italien Luciano Ardesi a abordé la position du Front Polisario dans ce conflit, qui depuis 1991, a-t-il dit, poursuit sa lutte à travers des actions diplomatiques, au sein des Nations unies et des organisations internationales, et de communication pour sensibiliser l'opinion sur sa cause. Il a dénoncé, en outre, que le peuple sahraoui dans les territoires occupés soit empêché par l'occupant marocain de manifester pacifiquement pour réclamer ses droits fondamentaux, notamment celui de décider de son avenir. Il a noté, par ailleurs, que l'organisation administrative (wilayas) mise en place par les dirigeants de la RASD reflète "la préparation du futur Etat sahraoui indépendant". Pour sa part, le professeur Umberto Gori, de l'université de Florence, a évoqué les positions américaine, européenne et italienne, qui soutiennent une solution politique au Sahara occidental sous l'égide des Nations unies, basée sur la mise en œuvre du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Il a constaté, toutefois, que la France entravait ce règlement en soutenant la thèse marocaine au Conseil de sécurité.

CÉRÉMONIE D'INVESTITURE DU PRÉSIDENT OUGANDAIS

M. Ziari représentera le Président Bouteflika

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Abdelaziz Ziari entamera, aujourd'hui, une visite en Ouganda où il représentera le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika à la cérémonie d'investiture du président ougandais, Yoweri Museveni, élu pour un quatrième mandat. M. Ziari remettra un message de félicitations adressé par le Président Bouteflika à M. Yoweri Museveni à l'occasion de sa réélection à la tête de la République d'Ouganda suite aux élections du 18 février dernier, a indiqué mardi un communiqué de l'Assemblée. Le président de l'APN transmettra « les vœux de réussite » du Chef de l'Etat au Président ougandais « dans ses fonctions pour assurer davantage de bien-être et de prospérité au peuple ougandais », a précisé la même source. L'Algérie et l'Ouganda entretiennent de bonnes relations dans plusieurs domaines, des relations marquées par « une concertation permanente sur les différentes questions qui intéressent le continent africain, notamment en ce qui concerne la sécurité et le règlement des conflits régionaux dans le cadre de l'Union africaine (UA) », conclut le communiqué.

Eclairage

Libye : Où va la coalition internationale ?

Investis, officiellement, par le Conseil de sécurité de l'ONU de protéger les civils, selon les termes de la résolution 1973, les «alliés», qui sont impliqués dans les bombardements de la Libye, poursuivent, contre toute vraisemblance, d'autres objectifs qui n'ont rien à voir avec ce que demandait la communauté internationale. Voilà quelques semaines, ce pays maghrébin avait été gagné en même temps que pas mal de pays arabes par la contagion démocratique.

Les choses en seraient peut-être restées au stade de la répression des manifestations comme on en voit un peu partout au Moyen-Orient, un cas de violation des droits de l'homme que la communauté internationale aurait pu traiter par des moyens appropriés et de manière disproportionnée. Par la voie diplomatique sinon à travers des sanctions contraignantes, l'éventail des mesures coercitives internationales étant assez large. Certaines puissances occidentales pilotées par la France, ex-empire colonial au Maghreb et en Afrique, ont choisi la solution du pire. Celle de la guerre à outrance, sous le fallacieux prétexte de porter secours aux populations civiles bombardées par le régime du Colonel Kadhafi, avec les armes, avions et hélicoptères qu'ils ont eux-mêmes vendus. La solution violente qui ne laisse aucune chance, ni à la paix, ni même au cessez-le feu, le temps d'explorer de nouvelles issues au conflit. Il devient, au regard de l'acharnement des puissances occidentales à en finir avec un régime politique dont l'existence n'est pas ciblée par la Résolution 1973 que les coalisés poursuivent d'autres objectifs qu'humanitaires. Pour des motifs économiques et d'influence géostratégique dans la région, un pays est mis à feu et à sang d'où les populations fuient dans toutes les directions. Notamment vers les pays d'Europe qui comme l'Italie, avec la France, leur ont fermé la porte au nez. Ces deux pays ont convaincu la Commission européenne de revoir, même d'autoriser le contrôle aux frontières de l'espace Schengen pour refouler ces populations qu'elles sont supposées protéger par les armes et les bombardements intensifs.

L'argument humanitaire ne tient pas l'eau puisque les navires de l'OTAN qui surveillent à la loupe le large de la Libye ont laissé couler en haute mer un navire de réfugiés avec 600 personnes à bord. Paris et Rome peuvent toujours soutenir qu'ils n'ont pas vu le navire en détresse, lorsqu'on sait que le système de surveillance côtière des mouvements migratoires en Méditerranée a fait ses preuves en toutes circonstances. A plus forte raison les radars de l'OTAN. La Libye est, aujourd'hui, dans la situation de l'Irak.

Un pays à raser pour le reconstruire… avec l'argent du peuple libyen. Cet argent placé à l'étranger par le gouvernement libyen est, comme on le sait, gelé par les banques occidentales. Lors de la réunion des pays membres du Groupe de contact à Rome, un fonds a été créé pour «venir en aide aux populations civiles libyennes». Avec l'argent du pétrole libyen les entreprises des pays coalisés vont faire de belles affaires une fois adoptée par l'ONU une nouvelle résolution autorisant outre les biens de première nécessité, en du matériel de guerre aux insurgés. La coalition internationale commet dérive sur dérive, outrepassant la mission qui lui avait été confiée au départ.

Le Maghreb est plus que jamais menacé d'instabilité. Le terrorisme tente de consolider ses bases à l'ombre de la guerre de Libye. Il vient de frapper à Marrakech. En même temps la tension monte entre Tunis et Tripoli en raison des inévitables débordements de cette guerre. C'est le premier bilan d'une aventure des puissances occidentales qui menace d'embraser la région. On l'a vu dans les années 60 lorsque la guerre du Vietnam s'est étendue à tout le Sud-Est Asiatique.

B.H.